



Le rapport Dion recommande un code d'éthique et un ombudsman

par Lysiane GAGNON
envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC — Un code d'éthique obligatoire pour les enseignants et la nomination d'un ombudsman (qui, dans le domaine de l'Éducation, serait "protecteur des parents"), telles sont les deux recommandations du com-

missaire-enquêteur nommé en novembre par le ministre de l'Éducation pour faire enquête sur des cas d'endoctrinement politique dans les écoles. M. l'abbé Gérard Dion.

Par ailleurs, après avoir étudié 200 plaintes, le commissaire-enquêteur n'a porté aucune plainte officielle; il s'est contenté de transmettre au ministre

six rapports confidentiels sur des cas considérés plus sérieux. Une quinzaine de cas, enfin, auraient été réglés par "des instances locales" (vraisemblablement par les administrateurs scolaires).

La publication du rapport de M. Dion par le ministre de l'Éducation a fait l'objet d'un court débat, hier à

l'Assemblée nationale. Au nom de l'Union nationale, M. Jean-Guy Cardinal a affirmé "être d'accord à première vue sur la première proposition" (le code d'éthique), mais trouver la seconde (un ombudsman pour l'éducation) "un peu surprenant". Le député créditiste Bernard Dumont a affirmé de son côté que son parti acceptait la

création d'un poste permanent d'ombudsman, à condition que cette nomination soit faite en consultation avec l'Association des Parents catholiques.

Parlant au nom du Parti québécois, le député Claude Charron a déclaré que "ce rapport vient de prouver qu'il n'y avait pas matière à fouetter un
Voir LE RAPPORT DION, page A 6



Home Oil: Brown aurait écarté l'offre d'Ottawa

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Même si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne l'a pas reconnu en autant de mots, il apparaît que le magnat albertain du pétrole, M. R. A. Brown, a écarté l'offre gouvernementale pour l'achat de la Home Oil.

M. Joe Green a révélé aux Communes, hier, que le président de la Home

Oil considérait maintenant une nouvelle proposition venant d'intérêts privés canadiens.

L'offre gouvernementale, formulée il y a dix jours, et dont on ne connaît pas encore la teneur, se trouve ainsi écartée et pas nécessairement retirée; M. Greene n'a voulu dire quelle attitude le gouvernement adopterait si M. Brown ne réussissait pas à s'en-

Voir HOME OIL, page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique



Montreal, mercredi 24 mars 1971, 87e année, No 70, 126 pages, 9 cahiers

★★ 10¢

Léger débloccage dans le conflit des enseignants

par Lysiane GAGNON
envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC — Dans le conflit qui oppose depuis plus de deux mois déjà les syndicats d'enseignants et la partie patronale au sujet du classement des maîtres, la Commission parlementaire de la fonction publique a donné hier, en fin de soirée, à un léger débloccage: une fois de plus, les deux parties retourneront à la table de négociation, mais elles devront cette fois déposer, de part et d'autre, une série

de propositions précises recouvrant l'ensemble des brevets et diplômes.

C'est au terme de quatre heures de discussions qui, globalement, n'avaient guère apporté d'éléments nouveaux, que le chef de l'Union nationale, M. Jean-Jacques Bertrand, a énoncé une ultime porte de sortie dans le style qui lui est propre: "Nous, les parlementaires, ne pouvons plus rien faire pour vous. Préparez vos propres listes, sortez-les, les documents et les catalogues qui ont été préparés un peu partout sur la

question de la classification... et négociez à partir de ça!"

Pour le président de la Corporation des Enseignants du Québec, M. Yvon Charbonneau, cela représente un certain gain: "Enfin, a-t-il précisé à l'issue de la séance de la commission parlementaire, la partie patronale sera obligée de nous transmettre des propositions concrètes, diplôme par diplôme". Tout indiquait hier soir que les représentants des deux parties se rencontreraient aujourd'hui, même si les négociations proprement dites ne

débiteront peut-être pas d'ici quelques jours.

Il reste que, pour bien des observateurs, le conflit est encore bien loin d'un règlement. "J'ai l'impression qu'on vient aujourd'hui de consacrer l'impasse, et que personne n'a rien apporté de neuf", s'écriait le député de Saint-Jacques, M. Claude Charron, en faisant allusion au fait que ni la partie syndicale, ni la partie patronale ne semblaient avoir changé leurs positions.

Le litige fondamental, en effet, reste

entier: même si les porte-parole des deux parties s'affirment prêts à négocier, on ne s'accorde plus quand il s'agit de l'interprétation du règlement numéro cinq (lequel, intégré à l'entente provinciale, établit les principes d'un système de classement). Les enseignants veulent que ce règlement ne soit pas l'unique critère du classement; pour eux, le facteur des droits acquis par les anciennes conventions collectives doit être, dans certains cas, au moins aussi important que le
Voir DEBLOCCAGE, page A 6



Sorti de "l'enfer"

KHE SANH (Sud-Vietnam) — Aidé d'un compagnon d'armes, un soldat sud-vietnamien est guidé en lieu sûr, après avoir été blessé dans les combats meurtriers qui opposent l'armée sud-vietnamienne en retraite et les forces du Vietcong. Le repli accéléré de l'armée de Saigon s'est poursuivi encore hier, après qu'elle eut été délogée du Laos où elle tenta sans succès d'encercler les forces communistes.

Le "repli" sud-vietnamien du Laos toucherait à sa fin

d'après AFP, UPI

Au rythme actuel du repli, et à condition qu'ils ne soient pas arrêtés par des embuscades nord-vietnamiennes, les quelque 5.000 soldats sud-vietnamiens qui sont encore sur le sol laotien devraient tous avoir repassé leur frontière jeudi au plus tard.

(Selon l'agence "United Press International", les soldats sud-vietnamiens ne disposent plus au Laos que de deux bases, "Dong Da" et "Hong-Ha". Quant aux Américains, ils commencent à évacuer les quelque 600 hélicoptères stationnés à Khe Sanh, la principale base logistique, située en territoire sud-vietnamien, de l'opération engagée le 8 février au Laos. Le

repli de ces appareils, qui assurent la mobilité des troupes sud-vietnamiennes signifie sans aucun doute la fin proche de l'opération.)

Cependant, la pression — qualifiée de légère par un porte-parole sud-vietnamien hier — et les constants harcèlements adverses aux approches immédiates et même au-delà du poste frontalier de Lao Bao compromettent fortement le bon ordre de ce repli.

A cet endroit précis, où quelques unités de parachutistes de Saigon ont été laissées en couverture, on a vu reparaître hier soixante-dix des quelque 200 blindés sud-vietnamiens engagés dans l'opération "Lam Son 719". Protégés par un rideau de feu très dense

mis en place par les chars, les hélicoptères et les bombardiers "Phantom" américains, le convoi de blindés a pris immédiatement la route de Khe Sanh, après 40 jours passés au Bas-Laos. Cependant, en dépit de cette protection et même en territoire sud-vietnamien, les blindés ont été retardés par des harcèlements adverses.

Le rapatriement des dernières unités et de leur matériel en territoire sud-vietnamien a fait l'objet hier d'un communiqué du commandement des forces de libération sud-vietnamiennes (FAPL) qui a annoncé que tous les efforts tendaient maintenant à contrer ce mouvement. Le commandement de FAPL affirme d'autre part qu'il a

capté dès le 17 mars un message codé du commandement américain ordonnant le repli sud-vietnamien et l'évacuation du matériel.

Enfin, la radio des FAPL a lancé hier un appel à la reddition à tous les Sud-Vietnamiens au Bas-Laos et dans la région de Khe Sanh.

A Hanoï, l'agence de presse nord-vietnamienne a annoncé hier matin que des appareils américains avaient à nouveau violé l'espace aérien au nord du 17ème parallèle. Un hélicoptère a été abattu, précise l'agence qui ajoute que le 21 mars les forces armées et la population de Quang

Voir LE "REPLI", page A 6

Offensive contre le jeu organisé

QUEBEC (PC) — Le ministre québécois de la Justice, M. Jérôme Choquette, a annoncé mardi soir son intention de déclencher une offensive contre le crime organisé, plus précisément dans le secteur du jeu.

Dans une causerie prononcée devant plus de 200 membres des clubs Lions réunis à Québec, le ministre a révélé que le gouvernement provincial avait l'intention de légaliser le pari hors-piste et de présenter sous peu une législation visant à réglementer le jeu de bingo.

M. Choquette a également déclaré que son ministère irait plus loin dans cette lutte contre le crime organisé, suivant en cela une des principales
Voir OFFENSIVE, page A 6

Ultime effort de Nixon en faveur du TSS

WASHINGTON (AFP) — Dans une dernière tentative pour sauver le TSS sur le plan parlementaire, le président Nixon a promis, hier, que l'avion supersonique américain ne serait pas construit en série avant que les problèmes de l'environnement qu'il soulève soient réglés.

A la veille du vote final du Sénat, aujourd'hui, sur les \$134 millions de crédits demandés pour continuer la construction des deux prototypes du TSS jusqu'au 30 juin, M. Nixon, après avoir conféré pendant deux heures avec les représentants de la majorité, a pris lui-même la peine de pressentir ou de recevoir plusieurs sénateurs adversaires du projet, pour tenter de les convaincre. Ses arguments ont été développés ensuite au cours de conférences de presse par ses principaux collaborateurs. Le vote doit en principe
Voir ULTIME EFFORT, page A 6

météo

Dorval prévoit pour aujourd'hui un temps généralement ensoleillé avec quelques périodes nuageuses et des chutes de neige locales. Vents de 15 à 20 milles à l'heure et températures sous la normale. Demain, généralement ensoleillé et froid.

Max. 30 Min. 15 • Détails à la page A 6

• La soirée
Jean Béliveau
ce soir,
au Forum
— page E 1

• L'électoratisme
et la réforme
municipale
— page A 5

les métiers de la mode:
• Le producteur de
défilés de mode
— page F 1

• Sinatra se
retire du
monde du
spectacle
— page E 13

• L'UCC répond
au ministre
de l'Agriculture
— page D 8

• Young se défend
d'être responsable
du chômage
au pays
— page D 8

sommaire

- Annonces classées / H 1 à H 15
- Arts et Spectacles / E 13 à E 15
- Bandes dessinées / E 16
- Cinéma / E 14
- Décès, naissances, etc. / H 16
- Économie / D 8 à D 10
- Éditorial / A 4
- Estes-vous observateurs? / H 12
- Horoscope / F 3
- Informations étrangères / C 1
- Informations nationales / A 2, C 2, C 4 à C 6, D 2, D 5, F 8
- Les secrets de polichinelle / F 5
- Loisirs et récréation / E 16
- Mots croisés / H 13
- "Mot-mystère" / H 9
- Radio et télévision / E 15
- Sports / E 1 à E 12
- Tribunaux / A 7, A 8, A 11
- Vivre aujourd'hui / F 1 à F 7
- Votre médecin / F 4

Notre affaire c'est tout le monde

LA BARBADE
AIR CANADA

Ottawa ne craignait pas une insurrection populaire, mais des désordres civils

— Gérard Pelletier

par Pierre SAINT-GERMAIN

Ce n'était pas une insurrection populaire que craignaient les gouvernements fédéral et provincial (du Québec) lors de la crise d'octobre, mais ils ne pouvaient minimiser la menace fclquistes et la gravité des répercussions possibles de l'action terroriste, de désordres civils incontrôlables.

C'est l'un des points de vue qu'expose le secrétaire d'Etat du Canada, M. Gérard Pelletier, dans son livre "la Crise d'octobre" qui doit être lancé en fin d'après-midi, aux Editions du Jour (si les locaux de celles-ci, rue Saint-Denis, ne sont pas encore occupés par des membres du Mouvement de défense des prisonniers politiques québécois (MDPPQ)).

Dans cet ouvrage de près de 300 pages, qui "vaut être un effort d'analyse, le plus honnête possible", l'auteur s'explique sur son attitude pendant les "événements" et défend, pour l'essentiel, les positions prises par les autorités, y compris la promulgation de la loi des mesures de guerre.

"Je ne parle qu'en mon nom et en l'engagement que moi-même", souligne l'auteur dans son avant-propos. Son livre, a-t-il précisé hier, n'a pas été soumis, avant d'être édité, à ses collègues du gouvernement, "sauf un, et pas le principal".

L'évaluation du risque
Selon M. Pelletier, il n'était pas possible — dans la phase de l'évaluation du risque qui précède les décisions gouvernementales — d'écarter purement et simplement l'hypothèse que le FLQ était effectivement aussi puissant et organisé qu'il le prétendait lui-même.

Dans cette évaluation, l'auteur précise que l'élément déterminant, en ce qui le concerne, fut l'existence au Québec d'un grand nombre de sympathisants fclquistes conscients ou inconscients, ainsi qu'un ensemble de faits et de présomptions qui rendaient possible l'éventualité de désordres civils graves, à Montréal en particulier.

Il existait et existe encore au Québec, selon M. Pelletier, deux ou trois mille personnes qui, sans avoir des liens organiques directs avec le FLQ, peuvent se laisser entraîner à l'action violente (démonstrations spontanées ou organisées tournant à l'émeute, attentats plus ou moins graves, pillages, etc.).

D'autre part, poursuit l'auteur, les gouvernements ont du tenir compte, dans leur analyse de la situation, de l'activité des différents mouvements de contestation au Québec, et notamment des indices de concertation et de rassemblement des forces favorables à la

cause du FLQ et présument sympathiques à ses moyens d'action.

Portrait-robot du FLQ

Dans une sorte de portrait-robot du FLQ, dessiné pendant la crise, M. Pelletier décrit ainsi ce dernier:

a) Un noyau de 40 à 50 extrémistes (peut-être 100), prêts à poser des bombes et à faire des enlèvements, voire à commettre des meurtres.

b) Un groupe plus restreint ou "cellule permanente", se tenant à l'écart de l'action violente directe. Ce groupe constituerait l'élément rédacteur et propagandiste du FLQ.

c) Une ceinture de quelque 200 à 300 sympathisants actifs, prêts à appuyer les terroristes, en les aidant financièrement, en les cachant, etc.

d) Une périphérie de sympathisants plus ou moins passifs, qui, sans être membres du FLQ, souhaitent sa victoire et approuvent ses méthodes. Ces cellules-pantoufle (sic) compteraient environ 2,000 à 3,000 membres.

De plus, M. Pelletier soutient "que le

FLQ possède encore des réserves considérables d'explosifs et de détonateurs". "La police évalue ces réserves à environ deux tonnes de dynamite — assez en tout cas pour causer de véritables catastrophes", écrit-il en brochant un tableau de l'"escalade de la violence".

L'échec de la négociation

Pour ce qui est "de l'avortement de la négociation entre les pouvoirs publics et la cellule dite de libération", l'auteur l'impute à "l'entrée en scène d'une autre cellule du FLQ, la cellule de financement Chénier (celle qui a enlevé M. Pierre Laporte). Expliquant le refus gouvernemental de libérer les prisonniers "politiques" (sic), M. Pelletier affirme:

"Dès lors qu'on envisage le chantage au meurtre comme un précédent probable, on se heurte à une logique implacable, dont le premier constat est que, tôt ou tard, l'autorité devra dire non au chantage. Car il est évident que si l'arme s'était révélée efficace, d'autres

cellules du FLQ l'auraient certainement utilisée de nouveau pour leur propre compte, avant d'en partager le monopole avec la pègre ou avec d'autres mouvements clandestins."

Flèches contre le PQ

Il n'est pas possible, dans le cadre de ce compte-rendu fait à la suite d'une lecture rapide, d'exposer tous les aspects de l'analyse de M. Pelletier.

Il est beaucoup question, par exemple, du Parti québécois. L'auteur trouve regrettable, surtout injustifié, mais inévitable, "qu'il y ait confusion entre un mouvement terroriste qui prétend lutter pour l'indépendance et un parti qui est identifié à la cause de l'indépendance".

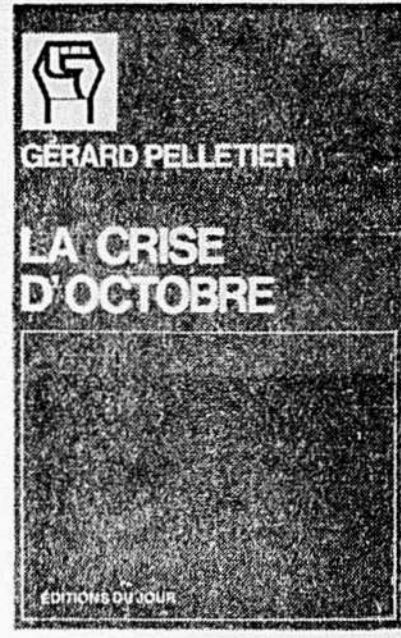
Cependant, M. Pelletier considère notamment que "la condamnation de la violence terroriste par le PQ s'est fait attendre longtemps" et a trouvé "inquiétant que, dans leur manifeste, les membres du FLQ aient pu citer René

Lévesque sans provoquer aussitôt une mise au point de la part de celui-ci, dans le style catégorique qu'on lui connaît".

Il est clair que ces points de vue vont susciter de vives réactions de la part de M. Lévesque. On peut s'attendre aussi à une riposte de M. Pierre Bourgault, qui est pris à partie par M. Pelletier. Ce dernier formule en outre l'hypothèse que les événements d'octobre provoqueront une scission, "si ce n'est déjà fait", entre l'aile radicale du PQ et son aile modérée.

M. Pelletier aborde plusieurs autres sujets, dont celui des abus auxquels a donné lieu l'application des mesures de guerre. Il se prononce pour le dédommagement des victimes innocentes.

L'auteur de "la Crise d'octobre" croit encore et croira toujours, écrit-il, "que des hommes raisonnables, quelles que soient leurs dissensions ou leurs diver-



gences, restent capables du minimum de confiance mutuelle qui leur permette de se rapprocher dans une commune réflexion". Sans la foi les uns dans les autres, conclut-il, il n'y a plus pour le Québec, pas davantage que pour le Canada ou n'importe quel groupe humain, aucun avenir qui soit digne de nos efforts.



Gérard Pelletier, auteur de "La Crise d'octobre".

Les dirigeants africains ont compris l'attitude du Canada

— Sharp



(Droits réservés)

Retour de Gilles Bergeron au gouvernement provincial

par Gilles DAUOST de notre bureau de Québec

QUÉBEC. — M. Gilles Bergeron, qui quittait en 1966 son poste de sous-ministre adjoint à l'Éducation pour aller oeuvrer au niveau fédéral en compagnie d'un autre migrateur, M. Eric Kierans, aurait décidé de revenir au bercail, plus précisément au ministère québécois des Communications.

C'est ce qu'on indique hier, tant à Ottawa qu'à Québec, des sources dignes de foi.

M. Bergeron a rempli, de 1966 à aujourd'hui, les fonctions de sous-ministre au ministère fédéral des Communications, dirigé par M. Eric Kierans. Il s'est préoccupé entre autres des questions de télécommunications.

Il semble qu'il viendrait remplir sensiblement la même tâche auprès du ministre québécois des Communications, M. Jean-Paul L'Allier qui, selon certains, aurait lui-même persuadé M. Bergeron de revenir au service du gouvernement du Québec, d'autres sources affirment cependant que ce sont des divergences de vues avec le ministre Kierans qui auraient incité M. Bergeron à quitter son poste au fédéral.

M. Bergeron a quitté le ministère de l'Éducation à l'automne 1966, soit peu après la défaite du gouvernement Lesage. Sous l'administration du ministre libéral Paul-Guérin-Lajoie, il fut plus particulièrement chargé, comme

sous-ministre adjoint, des normes de construction des écoles.

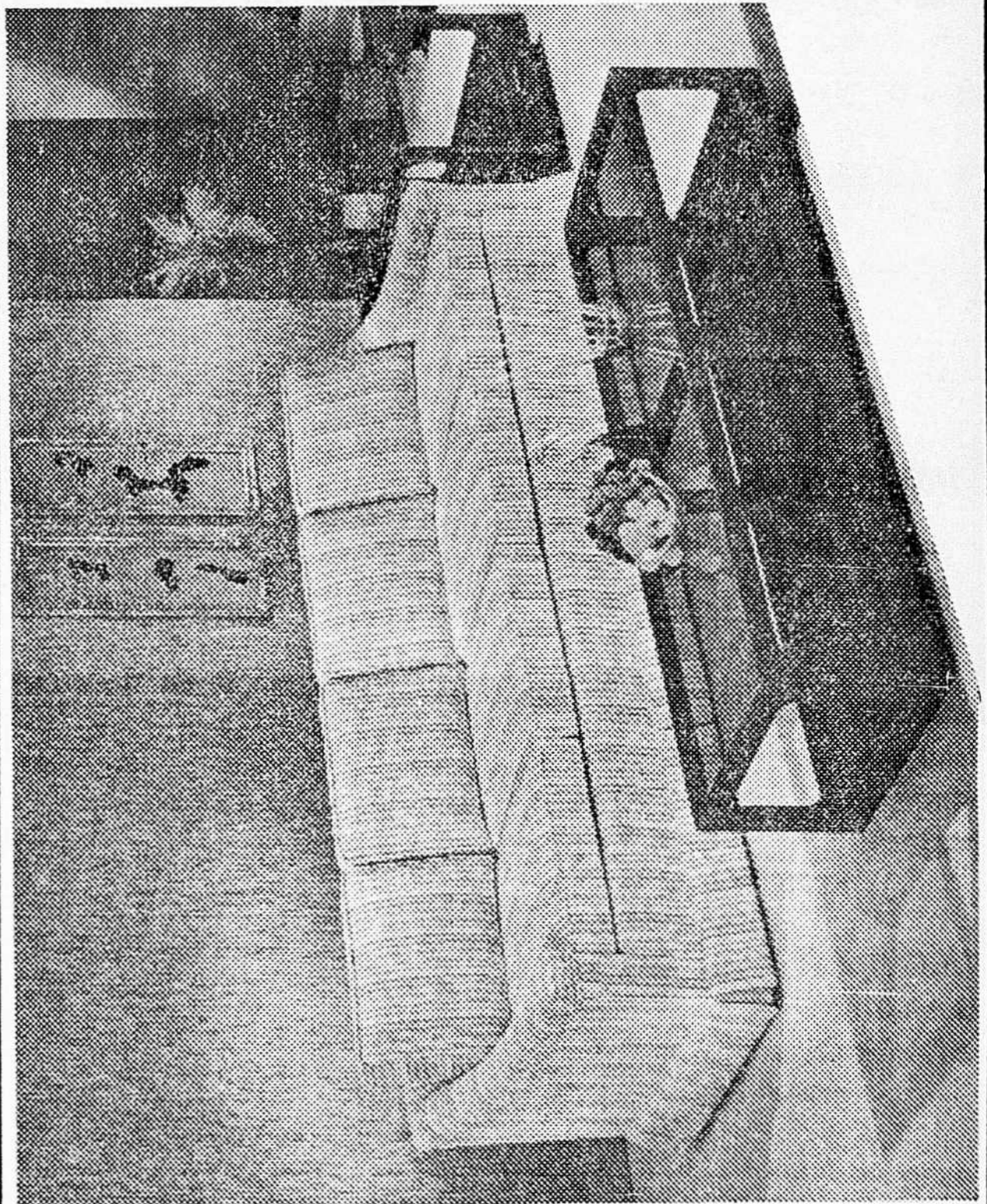
Selon les indications obtenues, M. Bergeron serait une fois de plus nommé sous-ministre adjoint, cette fois aux Communications, afin d'assister le sous-ministre Yvon Côté.

Appelé à confirmer ou infirmer la nouvelle de l'arrivée de M. Bergeron, le ministre L'Allier s'est refusé, hier soir, à tout commentaire.



Gilles Bergeron

QU'EST-CE QUI FAIT LA RENOMMÉE DE MONTRÉAL TAPIS ET CARREAUX ?



GRAND CHOIX DE TISSUS D'HERCULON SANS SOUCI OU DE REVÊTEMENTS CLASSIQUES AU GÔT

Tout le monde cherche à épargner son budget et veut mettre toutes les chances de votre côté en vous procurant le meilleur sofa de Montréal pour le moins cher. La clé de tout est dans le choix de la matière. Pour une semaine seulement! Revêtement sans souci en tweed d'Herculon ou en marbreux "Brightness" classique. Sofa à huit coussins, avec pile à 40 centes. Fauteuil assorti, avec pile à 40 centes. Double revêtement de carreaux, toujours dans le goût du jour. Les revêtements classiques de douze ans sont livrés. Manière un service à la clientèle, avec bord à ressort. Coussins C-Lux. Coussins de dossier libres, remplis de mousse de polyéthylène avec revêtement en tissu pour mieux garder sa forme. Douze ans de garantie sur les coussins. Bati en bois dur sèche au four. Assurément à deux goujons collés assurant un maximum de rigidité.

Sofa 94", à huit coussins
\$229

Faciles de paiement si désiré.
Fauteuil assorti si désiré **\$140**

LES TAPIS KRAUS PRÉSENTENT LE PREMIER TAPIS POUR L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR



GRANDEUR 9 x 12 PIEDS
Valeur régulière \$109

\$59
CHACUN
AVEC ENDOS CAOUTCHOÏT

ASSUREZ UNE HEUREUSE "APPARENCE DU BROADLOOM" AUX ABORDS DE VOTRE PISCINE, A VOTRE TERRASSE ET A VOTRE CUISINE. Ce tapis comporte une garantie de cinq ans contre l'usure et les taches. Venez le toucher dès aujourd'hui...

MONTRÉAL TAPIS ET CARREAUX LTÉE

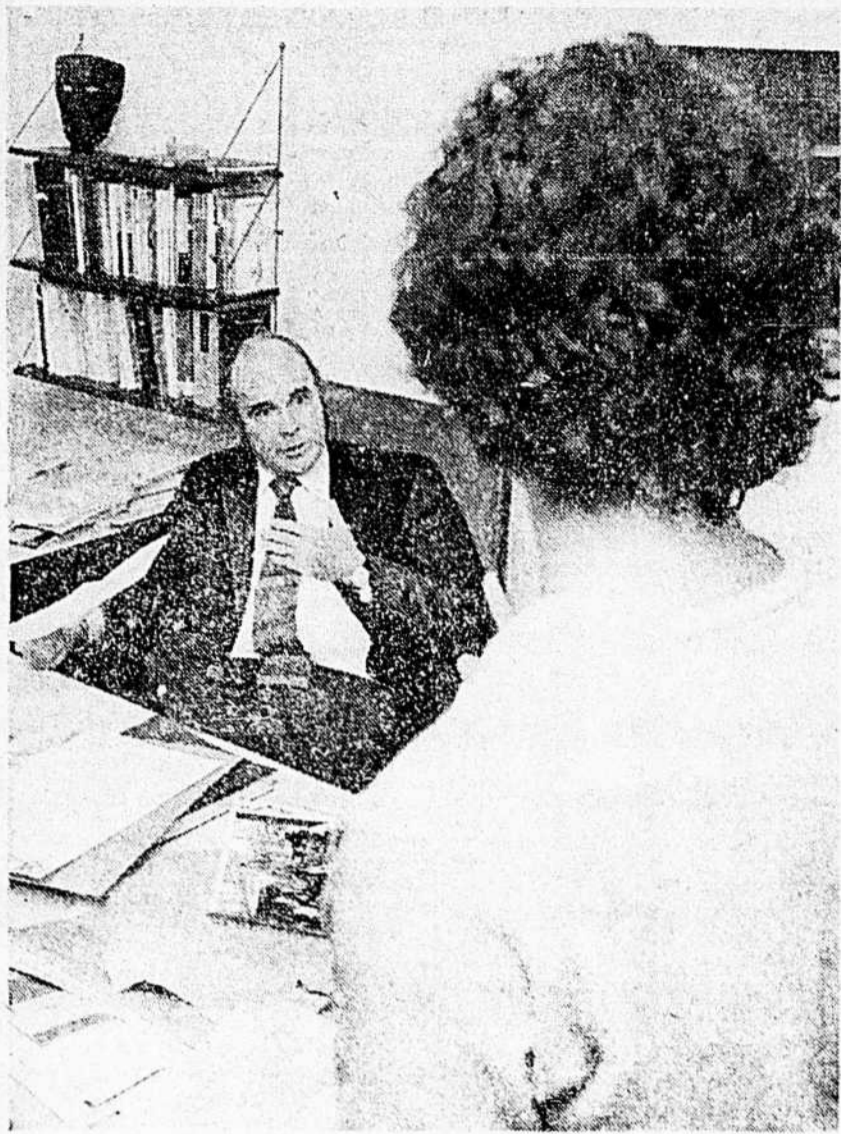
CARREAUX EN VINYLE SANS SOUCI
12 x 12
5 COLORIS SEULEMENT
Reg. 59 chacun avec ravure contrastante
MAINTENANT 39c ch.
Chaque mesure 1 pied carré

CARREAU GEANT EN VINYLE
renforcé d'amiante
12 x 12
16c chacun

LURAN FOAMCRAFT
de GAF
VINYLE RESISTANT
MURETOS DE MOUSSE
SPECIAL 12 pieds de largeur
\$498
la verge carré

1000000
MONTRÉAL TAPIS et CARREAUX LTÉE
MONTRÉAL FLOOR COVERING LIMITED
15 est, rue BERNARD (Magasin-Entrépot) 273-9983
392, boul. LAFLEUR (la Salle) 385-6560
3424, avenue DU PARC 842-8871
311, rue BANK Ottawa 1 (613) 225-3044
TOUS NOS MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'À 18 HEURES
JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'À 21 HEURES
SAMEDI JUSQU'À 17 HEURES
STATIONNEMENT DISPONIBLE À CHAQUE MAGASIN

DACTYLO
— 75 MOTS A LA MINUTE
• DACTYLO RECEPTIONNISTE
• DACTYLO DICTA
— 200 MOTS A LA MINUTE
EN STÉNO
• STENO DACTYLO
• SECRÉTAIRE DE DIRECTION
• SECRÉTAIRE MÉDICALE
• SECRÉTAIRE JURIDIQUE
• STENO-TYPISTE OFFICIELLE
• STENO-TYPISTE DE CONVENTIONS
COURS DU JOUR OU DU SOIR
INSTITUT INTERNATIONAL DE STÉNOTYPIE
1015 COTE DU BEAVER HALL
MONTREAL (METRO VICTORIA)
878-9186, POSTE 5



M. Jacques Hébert, président de la Ligue des droits de l'homme... et des Editions du Jour, discute dans son bureau avec le porte-parole (un jeune anglophone) des occupants. Prevu pour cet après-midi, le lancement de "La Crise d'octobre", oeuvre du secrétaire d'Etat du Canada, M. Gérard Pelletier, sera contremandé si l'occupation se poursuit.

Jacques Hébert assiégé par les "occupants" des Editions du Jour

A l'aube, aujourd'hui, une quinzaine de membres du Mouvement de défense des prisonniers politiques québécois (MDPPQ) poursuivaient l'occupation — commencée à 14 h. mardi — des locaux des Editions du Jour, en face du cinéma Saint-Denis, pour protester contre "la liaison de la Ligue des droits de l'homme avec le pouvoir établi".

M. Jacques Hébert, qui est à la fois président des Editions du Jour et de la Ligue, a passé la nuit avec les occupants sans qu'une entente puisse intervenir entre les deux parties.

Tout indique donc que le lancement de "La Crise d'octobre", livre du secrétaire d'Etat du Canada, M. Gérard Pelletier, n'aura pas lieu en fin d'après-midi, comme il était prévu, aux Editions du Jour.

Pas d'appel à la police

M. Hébert a déclaré qu'il n'entend pas recourir à la police pour faire évacuer les lieux, bien que les locaux des Editions du Jour ne soient pas ceux de la Ligue des droits de l'homme. Le secrétaire de cette organisation, situé au 38 est, rue Jarry, est également occupé depuis hier après-midi par des membres du MDPPQ.

D'autre part, M. Hébert a refusé de se plier aux demandes formulées par les occupants. Nous ne partions, ont

déclaré ces derniers, que si vous nous donnez publiquement l'assurance d'inscrire, à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la Ligue, les 14 résolutions (contenues dans un communiqué remis à M. Hébert).

"L'une des résolutions se lit ainsi: "Que la Ligue prenne position sur la loi Turner et particulièrement son caractère rétroactif". Une autre demande que la Ligue nomme un observateur permanent "qui pourra rendre compte des irrégularités qui marquent le déroulement des procès politiques au Québec".

Décision du conseil

M. Hébert a répondu que seul le conseil d'administration de la Ligue, qui doit se réunir demain, pouvait établir l'ordre du jour de l'assemblée générale, prévue pour le 26 avril ou le 3 mai. Par ailleurs, M. Hébert estime que certaines des "résolutions" sont farfelues.

M. Hébert a vainement tenté de convaincre les occupants que la Ligue avait fait tout en son pouvoir pour venir en aide aux personnes arrêtées en vertu des lois d'urgence.

Le MDPPQ reproche notamment à la Ligue "un silence qui vient d'être cautionné par une généreuse subvention (\$21.000) du gouvernement fédéral".

"Le bill 63 a réussi à sauver la primauté de l'anglais au Québec"

— le commissaire Jean Girard

par Daniel MARSOLAIS

En analysant les diverses étapes de son passage à la Commission scolaire de Saint-Leonard, le commissaire démissionnaire Jean Girard a démontré de façon non équivoque ("le bill 63 permettait à 61 Canadiens anglophones d'assimiler 2.000 Néo-Québécois, soit un pourcentage de 3,466 p. 100") que la Loi pour promouvoir la langue française au Québec constitue de fait, pour l'élément anglophone un instrument d'assimilation efficace, voire infaillible, des immigrants.

A l'occasion d'une conférence de presse donnée hier, faisant suite à l'annonce de sa démission de la commission scolaire de Saint-Leonard, M. Girard a déclaré que "par cette horrible loi on a réussi à sauver la primauté de l'anglais au Québec". "Je n'exagère même pas", a souligné M. Girard, avant d'appuyer son affirmation par des exemples concrets:

- "3.231 élèves dans les classes françaises de la 1ère à la 6e année;
- 2.141 élèves dans les classes anglaises de la 1ère à la 7e année... ou l'assimilation de 2.000 Néo-Québécois par 61 Canadiens anglophones, soit un pourcentage de 3,466 p. 100;
- sur les 857 élèves qui devaient fréquenter les classes bilingues de la 4e à la 6e année, 20 seulement parmi les 768 Néo-Québécois choisissent l'école française.

- 270 élèves — 236 enfants d'immigrants et 44 d'origine française — ont décidé de changer de langue d'enseignement pour se rendre fréquenter les écoles anglaises.

Pionnier de la lutte qu'ont menée les commissaires francophones de Saint-Leonard pour intégrer les Néo-Québécois dans les écoles françaises, M. Girard est aujourd'hui un homme de base, un homme qui fait le constat d'un échec: celui d'une lutte farouche et âpre pour intégrer les enfants d'immigrants au milieu scolaire francophone.

Echec dont il n'est cependant pas responsable puisque par une loi, le gouvernement de l'époque vient anéantir tous les efforts qui avaient été faits en ce sens et qui, malgré les querelles que suscita une telle entreprise de la part de la commission scolaire locale de Saint-Leonard, avaient commencé à porter fruits.

A preuve, les chiffres fournis par M. Girard suite aux mesures incitatives prises par la commission scolaire à l'endroit des enfants d'immigrants. Au 30 septembre 1968 (trois mois après l'élection des commissaires du MIS), le nombre des élèves dans les écoles de la commission se répartissait ainsi:

- 3.062 élèves dans les classes françaises de la 1ère à la 7e année, dont 113 d'origine italienne.

- 1.523 élèves dans les classes bilingues (il n'existait pas de classes anglaises cette année-là) de la 2e à la 7e année, dont 1.245 de nationalité italienne. L'absence de classes de 1ère année (bilingues) faisait suite au programme politique des nouveaux commissaires, soit de prôner la conversion progressive et graduelle des classes bilingues en classes françaises.

Ce programme devait être entièrement réalisé à la fin de l'année 1975, c'est-à-dire qu'à cette date, toutes les écoles bilingues de Saint-Leonard auraient été remplacées par des écoles françaises.

Au 30 septembre 1969, la situation avait déjà sensiblement évoluée.

On dénombrait:

- 4.216 élèves dans les classes françaises de la maternelle à la 7e année, dont 418 d'origine italienne (1.154 de plus que l'année précédente);

- 1.388 élèves dans les classes bilingues de la 2e à la 7e année, dont 1.157 de nationalité italienne (une diminution de 125 élèves comparativement à 1968).

Ce même 30 septembre 1969, 171 élèves non francophones fréquentaient la 1ère année française et, ce, sur une possibilité de 273 enfants non francophones.

Le bill 63 vint renverser ce rapport des forces. Au 30 septembre 1970, on comptait, à Saint-Leonard, 77 classes anglaises et 112 françaises. Le 11 novembre 1970, une autre classe anglaise venait s'ajouter aux 77 premières. Les classes françaises, elles étaient stagnantes.

La démission: pourquoi?

M. Girard, après avoir donné ces chiffres assez révélateurs sur les effets de la Loi 63 sur l'intégration des Néo-Québécois, explique pourquoi il a démissionné de son poste la semaine dernière. Il affirme avoir présenté une résolution, le 10 février, qui avait pour but de "régler un problème pédagogique (263 ans où les enfants manifestaient des difficultés d'apprentissage tant dans les écoles françaises qu'anglaises) causé par un problème politique — la Loi 63 —".

Cette résolution, qui avait été acceptée à l'unanimité, stipulait que les "enfants éprouvant des difficultés devaient subir une épreuve d'aptitude et de connaissance (de la langue d'enseignement) au moment du renouvellement de l'inscription. Selon les résultats obtenus, l'enfant sera placé dans la catégorie et la classe correspondant à ses aptitudes". Cette résolution n'entra toutefois pas en vigueur. M. Girard précise pourquoi en disant que la commission ne dispose pas de bureaux pour faire subir de tels tests d'aptitude non plus qu'elle n'a le personnel pour y veiller.

Jugement élaboré sur la syndicalisation des ingénieurs au Québec

par Pierre VENNAT

Les ingénieurs peuvent se syndiquer mais ceux qui d'entre-eux désirent le faire doivent se grouper en groupes distincts, ne groupant que des membres de la Corporation des ingénieurs, et accrédités comme tels.

Même si certains bureaux d'ingénieurs reconnaissent des "membres seniors", de simples "membres" et des "membres juniors", rien n'empêche tous ceux-ci de se syndiquer, les "membres seniors" n'étant pas, à proprement parler, des représentants patronaux au sens de la loi.

Enfin, même si les ingénieurs doivent être accrédités séparément, rien ne s'oppose à ce qu'ils fassent partie de la même unité de négociation que d'autres "scientifiques", des chimistes, par exemple.

C'est ce qui ressort d'une série de décisions du juge Gilles Filion, du Tribunal du travail, décisions qui serviront de cause type pour la syndicalisation des ingénieurs dans l'entreprise privée.

Rappelons qu'il y a quelques mois, le 17 décembre 1970 pour être plus précis, le commissaire-enquêteur Charles Devlin accordait la RCA Engineers and Scientists Association comme représentant des ingénieurs et des autres "scientifiques" de cette compagnie, regroupés par deux accréditations au sein du même organisme.

Dans le cas des ingénieurs, représentés par Me Mortimer Freiheit, il s'agissait du premier syndicat accrédité dans l'industrie privée, au Québec.

RCA Limited décida de contester la décision de M. Devlin devant les tribunaux et la décision du juge Filion, constituant un jugement type, vient de la débouter.

Unité distincte pour les ingénieurs

L'employeur s'objectait à ce qu'il y ait deux accréditations, l'une pour couvrir les ingénieurs, membres de la Corporation des ingénieurs, et l'autre pour couvrir les ingénieurs non-membres de la corporation et les membres du personnel scientifique.

Toute la question tournait donc au-

tour du problème de droit suivant: Est-ce que les ingénieurs, membres de la corporation, doivent former un groupe distinct?

RCA a voulu démontrer que le mot "ingénieur" avait un sens plus "intellectuel" que "légal". Ainsi, RCA, qui est une compagnie internationale, a à son emploi des ingénieurs formés dans d'autres pays et qui ne sont pas membres de la Corporation des ingénieurs du Québec mais qui travaillent ici, chez cet employeur.

Mais le juge Filion, lui, déclare qu'il apparaît clair que pour être membre d'une profession comme celle d'ingénieur, ou du Barreau, ou du Collège des médecins, il faut être membre de la corporation. Si le législateur avait voulu indiquer simplement une notion intellectuelle, il se serait certainement exprimé bien différemment.

Le fait pour le législateur d'employer les mots "être membre de chacune des professions" et de référer normalement à la loi constitutive de chacune des corporations professionnelles indique clairement le sens qu'il voulait donner au mot "membre".

"Le tribunal pour les raisons ci-haut mentionnées en vient donc à la conclusion que les ingénieurs membres de la Corporation qui ne font pas partie du personnel scientifique doivent former un groupe distinct".

Membres "seniors" et unité de négociation

Plus loin, "le tribunal est d'opinion que le genre d'autorité de contrôle et le rôle généralement joué par les membres seniors" vis-à-vis des "membres" et par les "membres juniors" n'est pas de nature telle que ces employés ne doivent pas être considérés comme des salariés. Au contraire, le Tribunal est d'opinion qu'il s'agit bien ici de personnes qui tombent sous la notion de salariés et qui doivent être incluses dans l'unité de négociation".

Enfin, l'employeur s'opposait à ce que les scientifiques et les ingénieurs soient inclus dans la même unité de négociation.

Subvention pour renseigner les gens de Ste-Scholastique

par Rose-Anne GIROUX

Fait sans précédent, semble-t-il, dans l'histoire municipale: le ministère des Affaires municipales versera une subvention de \$40.000 à une ville, celle de Sainte-Scholastique, pour qu'elle puisse travailler ou contribuer à l'information de sa population.

C'est le ministre lui-même, M. Maurice Tessier, qui a confirmé, hier midi, à LA PRESSE, la nouvelle de cette subvention, en précisant qu'elle doit être versée incessamment à la Corporation municipale de Sainte-Scholastique, qui en deviendra la fiduciaire. La fiduciaire? C'est qu'à des fins bien globales d'information, le ministère met \$40.000 à la disposition de la ville: un "pot" dans lequel le conseil ne pourra puiser que pour financer des projets précis d'information.

Qui pourra en profiter? Le conseil municipal lui-même. Et aussi, selon le ministre, les comités de ci-

toyens ou "d'autres organismes" de l'endroit, qui devront, pour réclamer leur part, soumettre au conseil un projet précis d'information (budget compris, évidemment).

C'est ainsi qu'un comité de citoyens désireux d'encourager des amateurs pourrait, en principe tout au moins, bénéficier d'une partie des \$40.000.

Pour le ministère des Affaires municipales, cette subvention constitue un moyen de répondre aux innombrables griefs des administrateurs locaux qui se plaignent, depuis la mise en branle de Sainte-Scholastique, d'être bien mal informés des décisions qui se prennent et qui vont se prendre, concernant l'avenir de la région.

C'est le grief le plus constant, par exemple, du "Comité des expropriés", un organisme qui tente de canaliser, à l'heure actuelle, les incertitudes et les griefs des cultivateurs pris dans le "grand dérangement" de l'aéroport.



C'est par lignes téléphoniques que les ordinateurs constituant le réseau de communication de l'Université du Québec peuvent converser. C'est ainsi que les ordinateurs CDC 3150 des constituantes de Chicoutimi, Montréal et Trois-Rivières ont accès à l'ordinateur CDC 6400 installé au siège social de l'UQ à Québec.

Le réseau de communications de l'UQ inauguré

QUEBEC — Inauguré officiellement, hier soir, par le ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre, le réseau de communications de l'Université du Québec pourrait devenir le point de départ d'un vaste projet permettant de constituer, à l'échelle nationale, un réseau informatique disponible à l'ensemble de la communauté.

C'est ce qu'a déclaré à la cérémonie d'inauguration, le président de l'Université du Québec, M. Alphonse Riverain, qui, notant que 18 mois après la création du secteur des communications de l'UQ, le réseau reliant les six constituantes marquait une étape importante dans le cheminement de l'institution vers "l'université de la communication".

Il a en outre ajouté que l'UQ avait

en vue, dans son plan d'action, "l'université des années '80 qui portera toujours plus loin et à plus de gens, peut-être même à leur domicile, l'information qui est à la base de l'enseignement et de la recherche".

Selon M. Riverain, l'Université du Québec envisage, sur une base restreinte, de tenter une expérience d'enseignement assisté par l'ordinateur.

"Cela correspond, a-t-il dit, à notre mission d'université nouvelle, d'université décentralisée, d'université de communication".

Il a également fait mention d'une étude qui est actuellement menée en vue de l'établissement d'un réseau, à l'échelle nationale, qui permettrait d'interrelier différents types d'ordinateurs.

SANDWICHES DE FANTAISIE

48 sandwichs cocktail (Jambon, tranche, dinde, salade, sauce aux oeufs et salade au poulet), soit assez pour 6 à 8 personnes.

\$325 la bte

Appellez maintenant pour obtenir votre liste de prix pour canapés, hors d'oeuvre chauds et froids, etc.

PEGROID'S NOUS LIVRONS PARTOUT A MONTREAL
4075, rue SAINT-DENIS **844-3901**

CAPRI

"La sexée d'Europe par Ford"

Transmission 4 vitesses, servo-freins à disques, sièges baquets, panneau de bord simili-bois, allume-cigarettes, carport, butoirs, etc.

\$2773

LIVRAISON IMMEDIATE — CHOIX DE COULEURS

Lamhler & Lalonde INC.

4411 PAPINEAU pres Mont-Royal 526-4411

NOUVEAUX BAS NYLON ELASTIQUE

Régulièrement \$39.95

2 PAIRES—SPECIAL \$21.50

1 PAIRE POUR LA TOILETTE
1 PAIRE POUR LE TRAVAIL

Nous louons et vendons des chaises roulantes — Stationnement gratuit

PHARMACIE MONTREAL

La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

916 est. rue STE-CATHERINE 845-7251

JEAN-F. DUQUET L. PH.

AYEZ LE PIED COQUET

Venez voir nos souliers du printemps

Une création "Pierre Chantal"

Un soulier de cuir verni "Joyal", léger et tout nouveau

COULEURS: Bleu, Cuivre, Noir garni de cuir verni blanc

\$22.95

A DEUX PAS DES STATIONS DE METRO JEAN-TALON, BEAUBIEN ET MONT-ROYAL

Louis Deslauriers Ltee 6914 rue SAINT-HUBERT

H. Groux et Fils Inc. 1500 est. rue MONT-ROYAL 4029 rue ONTARIO

Chaussures Pido Inc. 6596, rue SAINT-HUBERT

La dernière frontière

Tout être, individuel ou collectif, protège son identité de diverses façons. C'est à cela que servent les pelures, les cosques, les écorces, les fourrures, les écales et les écoles. C'est à cela que servent les frontières.

Notre identité à nous a longtemps été protégée par au moins trois frontières: la géographie, la religion et la langue. Ces trois frontières sont maintenant ouvertes. Et voilà pourquoi on est fébrile.

La frontière géographique n'existe pratiquement plus à cause de la mobilité des personnes et de l'ubiquité des ondes. La frontière religieuse n'a plus aucune incidence sérieuse sur notre vie collective. Quant à la frontière linguistique, elle continue de subir les effets d'une dévitalisation interne, dans le même temps qu'elle est affaiblie du simple fait qu'elle est maintenue par un nombre relativement moins important de personnes.

Etant donné la disparition ou l'affaiblissement des trois piliers traditionnels de notre être collectif, il est fatal que nous cherchions dans la politique le symbole, la garantie et le refuge absolus de notre identité.

Que l'on parle d'immigration, de carte électorale ou de carte scolaire, d'économie ou de Constitution, on est toujours ramené à la question linguistique, car c'est la question centrale. C'est la dernière frontière.

Il importe cependant de bien savoir que, quelles que soient les solutions politiques de ce problème, il y aura un prix à payer, qui sera très réel et très sensible si la solution doit être réelle et non rhétorique.

Il y a toujours eu un prix à payer et il y en aura toujours un, même s'il doit changer de nature. C'est le prix de franciser à contre-géographie. Ce prix, pendant longtemps, prenait la forme de l'isolement. L'isolement n'est plus possible. Il y a beaucoup de chance que le prix doive maintenant prendre la forme de l'austérité et de la discipline dans le domaine économique.

Soyons concrets: LA PRESSE est un journal de langue française publié à Montréal, circulant principalement en milieu montréalais et devant, par conséquent, faire face à la concurrence des quotidiens anglophones. Montréal étant ce qu'il est. Quand on court tout seul, on gagne toutes les courses, mais quand on court avec des concurrents de son propre pays, on ne gagne que si l'on court vite et bien. Or, LA PRESSE doit affecter environ 10% de ses coûts d'opération à des fins de traduction. Si le journal n'affectait pas ce 10%, il aurait, comparé à un quotidien anglophone de Montréal, la valeur X - 10%, toutes choses étant égales par ailleurs: compétence des journalistes, efficacité de l'administration, importance du tirage, etc.

Autre exemple. On peut être une capitale industrielle en japonais au Japon ou en allemand, en Allemagne; mais on ne peut pas être une capitale industrielle en français

en Amérique du Nord au même prix. Au Japon ou en Allemagne, le bi ou le trilinguisme est une nécessité qui s'impose à une infime proportion des citoyens. Mais cela ne se compare pas au bilinguisme préconisé par la théorie canadienne officielle, et surtout pas à ce qui est vécu par la population francophone de Montréal.

Selon les statistiques de 1961, les francophones d'origine représentaient 64% des habitants de la zone métropolitaine et les "parlant français", 75%. Selon les mêmes statistiques, 20% des habitants de la zone métropolitaine étaient d'origine britannique, mais 60% étaient des "parlant anglais". En d'autres termes, le taux d'attraction de l'anglais, à cause du double jeu du bilinguisme et de l'assimilation des Néo-Québécois, a permis au groupe d'origine britannique de tripler son importance linguistique. De façon générale, de plus en plus de Montréalais parlent seulement anglais (22% au lieu de 18%) et de moins en moins, seulement le français (40% au lieu de 64%).

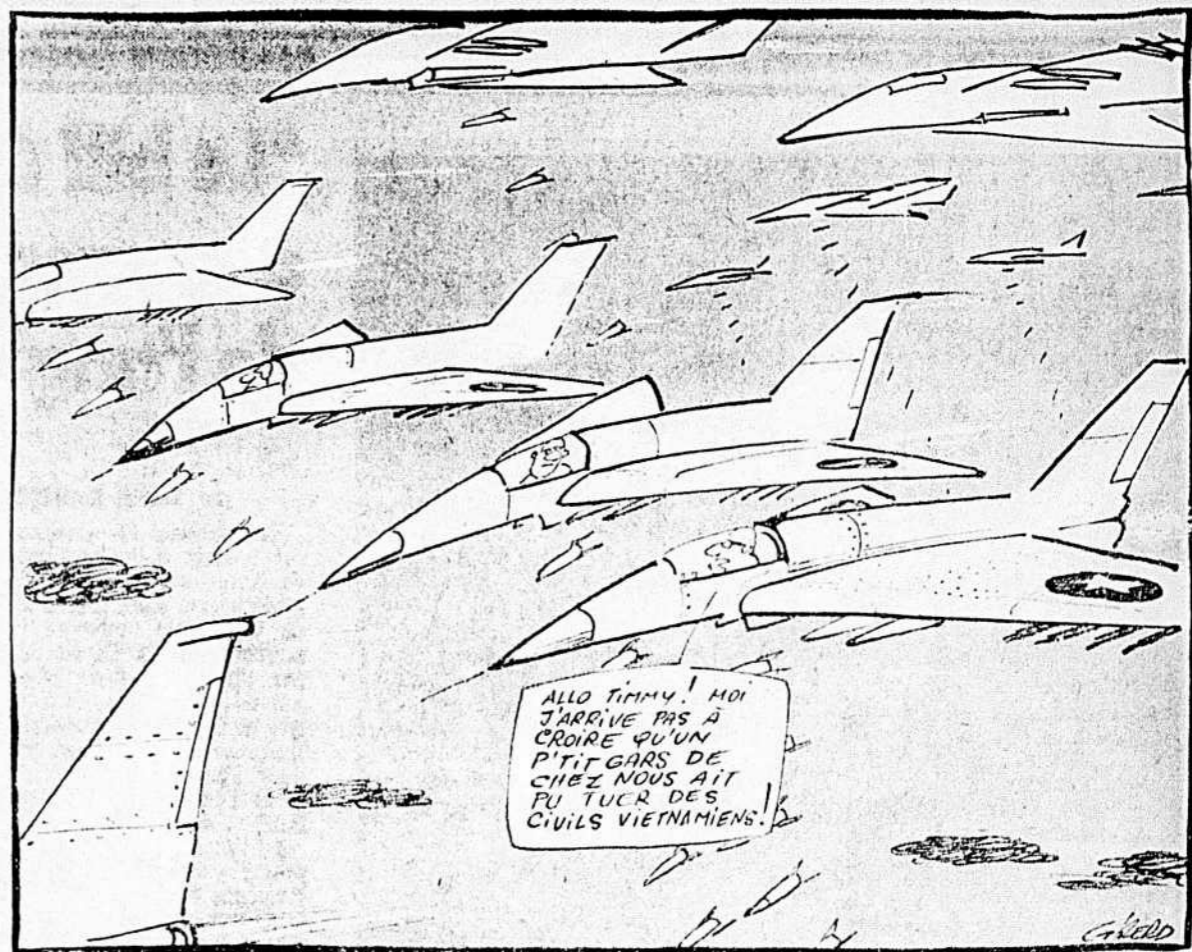
Les statistiques dont on fait état ici sont vieilles de dix ans. La dynamique qu'elles mettaient en lumière a continué de jouer dans le même sens. La preuve la plus cruelle nous en est administrée par ce qui s'est passé à St-Léonard.

La comparaison strictement économique avec les USA ou l'Ontario nous est défavorable. Le décalage en question est, pour une part, la traduction économique de notre spécificité, le prix de notre identité. Si l'on ne veut pas que ce prix devienne intolérable: si l'on veut éviter que la peine emporte le profit, il faut augmenter notre productivité: travailler davantage et être plus compétitif. Les interventions politiques, pour être significatives, doivent passer par là.

Aussi longtemps que l'on est entretenu, par son père ou par les USA, il est facile de faire des blagues sur le système économique dans lequel nous vivons. Un étudiant déclarait récemment, lors d'une séance du comité mixte du Sénat et des Communes sur la Constitution: "Fini le contrôle économique par une minorité en état d'infériorité. La culture dans la rue. L'économie au peuple." Bien! Faudrait en parler aux Polonais et aux Cubains, par exemple. De leur côté, quand les centrales syndicales réclament en même temps la parité des salaires avec les USA ou l'Ontario et le français-langue-de-travail, elles pratiquent un nationalisme de façade. Encore une fois, il faut payer un prix pour être soi.

En vérité, le Québec est le lieu de deux grands débats: le débat national et le grand bouleversement occidental, cette grande mue que les savants appellent la révolution culturelle. Avons-nous les moyens de nous présenter en même temps aux deux examens? Au fait, avons-nous le choix?

Jean-Paul DESBIENS



(Droits réservés)

Le sang coule sans bon sens

Le sang coule dans l'épaisse jungle vietnamienne. Il coule également dans les montagnes et dans les plaines du Laos. Il coule aussi dans les rues de l'Irlande du Nord. Les dépêches exagèrent-elles? Rendent-elles les événements plus tragiques qu'ils ne sont?

Quoi qu'il en soit, il reste que le sang coule à la petite semaine. Ce simple fait apparaît comme irrationnel et inconsequent. On voudrait le considérer comme impensable dans un monde qui devrait savoir depuis longtemps que la politique demeure, comme l'enseignement, la sagesse des nations, "l'art du possible".

En Ulster cohabitent, depuis des générations, des gens d'origine irlandaise et d'origine britannique. Les Ulstérois irlandais sont catholiques et minoritaires, tandis que les Ulstérois britanniques sont protestants et majoritaires. Les deux forment une province dotée d'un gouvernement responsable avec représentation au gouvernement central à Londres.

La similitude avec le Québec saute aux yeux, avec cette différence que le Québec est rattaché

à un gouvernement central indépendant et n'a pas d'Irlande à ses portes. Mais les Ulstérois irlandais et britanniques, tout comme les Canadiens français et anglophones du Québec et du Canada doivent coexister. Les uns et les autres forment une société pluraliste et doivent s'endurer, quoi que disent et que fassent leurs éléments ultranationalistes. Or, c'est par le bon sens, et non dans le sang, que la coexistence devient possible.

C'est également par le bon sens, et non dans le sang, qu'on finira par régler le conflit vietnamien. Là encore, le Nord et le Sud doivent accepter de coexister, avec ou sans idéologie. Les Américains ne pourront jamais empêcher ces deux tronçons de pays de se réunir. Les guerres menées au nom du nationalisme ou d'une idéologie, finissent toujours par prendre l'allure d'un conflit religieux, et les guerres de religion engendrent des blessures incurables. En Ulster, les extrémistes versent de l'huile sur le feu, au nom de la religion. Mais au fond, la religion n'est qu'un prétexte. C'est bien plutôt un nationalisme aveugle et exacerbé qui alimente la rage des extrémistes des deux camps. Une

gauche mal inspirée pose des gestes révoltants qui provoquent la réaction bête de la droite. C'est désormais le chaos et l'impasse. Le sang coule inutilement, et l'on se demande comment pourra jamais triompher le bon sens.

Même impasse au Vietnam. La présence américaine empêche le différend idéologique entre Hanoï et Saïgon d'être analysé dans le sens de son procès naturel. De plus, en poursuivant une guerre non déclarée au Vietnam, au Cambodge et au Laos, les Etats-Unis se trouvent à alimenter, sur leur propre territoire, l'activation des partisans de la violence dans les ghettos noirs, dans les quartiers surpeuplés des grandes villes et sur les campus.

N'eût été du Vietnam, les Etats-Unis — et peut-être aussi d'autres pays de l'Ouest — n'auraient probablement pas connu la moitié des ennuis qu'ont pu leur créer les agitateurs. Enfin, qui dira jusqu'à quel point le Vietnam a contribué à stimuler l'inflation et à constituer une menace à la santé économique de l'Amérique du Nord? Décidément, le bon sens fait grandement défaut à cette planète.

Jean PELLERIN

ce que pense LE LECTEUR

Un comptable analyse la convention collective des enseignants

Après de mieux apprécier la condition des enseignants du Québec, j'ai décidé récemment de prendre connaissance de leur dernière convention collective. Voici quelques-unes de mes impressions.

Congés pour affaires syndicales
En vertu des clauses 3-4.01 et 3-4.02 le syndicat a le droit d'exiger de la commission scolaire, sans consultation préalable, qu'elle libère à temps plein ou à temps réduit le ou les instituteurs requis et désignés par le syndicat pour les périodes suivantes: du 15 mars au 30 juin de la même année ou pour toute l'année scolaire suivante. Les libérations à temps réduit (demi-journées) sont sujettes à des maxima selon le nombre d'instituteurs de l'élémentaire, mais les libérations à temps plein ne le sont pas.

La clause 3-4.05 donne aux représentants du syndicat le droit de s'absenter pour remplir toute mission conduite sous l'auspice du syndicat.

Dans tous les cas précités, la commission est tenue de verser aux absents et à leurs suppléants leur salaire régulier.
Pour ce qui a trait aux libérations à temps plein ou à temps partiel, le syndicat s'engage à rembourser la Commission l'équivalent versé "à l'époque et selon les modalités convenues entre eux". Dans le cas des délégués, le syndicat s'engage à rembourser le traitement des suppléants "à moins que le syndicat ne fournisse lui-même lesdits remplaçants à ses propres frais".

Ces énoncés suscitent certaines questions: combien de parents savent que les exigences administratives du syndicat ont préséance sur les besoins pédagogiques de leurs enfants? En vertu de quel principe pédagogique le syndicat a-t-il la prérogative de choisir et d'imposer des suppléants aux autorités scolaires? Qu'advient-il de la perte, intangible mais réelle, subie par la commission entre le montant versé par elle à un instituteur absent et la somme que remet le syndicat à un suppléant désigné par lui? Pourquoi de telles absences ne sont-elles

pas déduites immédiatement de la rémunération de l'instituteur absent comme l'exigent les principes de bonne administration publique? Ne sont-ce pas les syndicats qui respectent le plus à propos des carences administratives des gouvernements?

Délégués syndicaux

Les clauses 3-5.01 et 3-5.02 stipulent que le syndicat nomme pour chaque école un instituteur comme délégué syndical. Entre autres choses, ses fonctions incluent: surveiller la mise en application de la présente convention; enquêter sur toute violation de la présente convention, enquêter sur toute violation d'icelle; tenir des réunions d'information et de consultation; valquer au règlement des griefs, etc.

Face à un tel procédé d'"élection", qui verra soutenir que ce délégué représente les maîtres puisqu'il n'est pas désigné par eux?

Consultation

On constate la même anomalie, omniprésente du syndicat et absence totale des enseignants en ce qui touche la composition (clause 4-3.04) et le fonctionnement (clause 4-3.05) du Comité des politiques pédagogiques. Pourquoi ne serait-ce pas eux-ci, plutôt que ceux-là, qui participeraient directement à l'élaboration de telles directives? Et pourquoi les professeurs n'auraient-ils pas pour toutes fins pratiques la faculté de choisir eux-mêmes leurs mandataires? Au demeurant, c'est ce qu'ils font, selon la clause 4-2.04, pour le Conseil d'école.

Jours de congé

La Commission accorde annuellement à tout instituteur à temps plein 15 jours ouvrables cumulatifs pour fins de maladie (clause 5-10.02), et un maximum de 8 jours pour certains événements spécifiques de nature familiale ou sociale.

Ces congés sont pour une période de 10 mois, transposés sur une base de 12 mois, même en allouant trois ou quatre semaines pour les vacances annuelles, ils représentent pour les enseignants un avantage marqué vis-à-vis les autres groupes de travailleurs.

Encouragement à l'étude

Les clauses 7-2.01 à 7-2.20 traitent, par d'interminables méandres, du plan de perfectionnement No 1 en vertu duquel 1% du nombre des insti-

tuteurs de la Commission peuvent bénéficier d'un congé avec bourse pour études à plein temps conduisant à l'obtention d'un brevet académique plus élevé. Le montant de la bourse équivaut à 50% du traitement régulier des bénéficiaires.

L'objet du projet est certainement louable. Il n'en constitue pas moins un avantage extraordinaire pour les quelques enseignants choisis, et du même coup, une lourde injustice envers les autres. Pour stimuler l'effort intellectuel, il y a sûrement des méthodes moins onéreuses pour les contribuables et plus équitables pour les maîtres.

Un autre plan (numéro IV) est prévu à la clause 7-6.01 par lequel l'instituteur qui, à complète, ou qui simplement entreprend, une année (ou une fraction d'icelle) de scolarité reçoit une prime variant entre \$210 et \$410 selon les années de scolarité qu'il possède déjà.

A une époque où un grand nombre de gens poursuivent des études personnelles à leurs propres frais et sans compensation pécuniaire aucune, cette munificence de l'Etat est ineffable. Il ne serait pas étonnant que des titulaires attachés plus d'importance aux études qui donnent droit à ces suppléments de salaire qu'à leurs élèves.

Traitements

Ce seul sujet fait l'objet des clauses 6-5.01 à 6-9.03, 6-5.05 et 10-5.02 ainsi que de l'annexe VIII composée de 18 pages de formules. Impossible de concevoir un système de rémunération plus vaseux que celui-là! Quelle preuve d'incompétence et de bureaucratisme de la part des deux parties!

La clause 6-5.11 étale l'échelle de traitement pour l'année 1970-71. Or, compte tenu des définitions y afférentes, les seuls éléments utilisés pour déterminer ce traitement sont: années de scolarité et années d'expérience. Au lieu d'être rattaché au poste occupé, comme cela se fait partout ailleurs, ici le traitement suit le maître et augmente automatiquement d'année en année (pendant quinze ans) et à mesure que les parchemins s'accumulent.

Où sont les gens de notre société qui jouissent de pareille générosité de la part de leur employeur? Les enseignants exceptés, qu'on me nomme une classe de travailleurs qui pour la

même tâche, qu'elle soit bien remplie ou non, reçoivent des hausses de salaire pendant 15 années consécutives!

Nul doute qu'un bon système de rémunération doit tenir compte des qualifications et de l'expérience. Mais ce n'est pas tout! Que fait-on de la performance, de la compétence pédagogique, de l'initiative, de la discipline, etc.? La nature humaine étant ce qu'elle est, il semble irrationnel pour les autorités d'espérer de leurs employés un bon rendement si ceux-ci savent que ce facteur n'a pas sa récompense.

Pour illustrer l'entantillage et le mercantilisme inhérents à cette convention, je cite la clause 8-5.04 en vertu de laquelle un instituteur peut s'amasser du temps surrogatoire en remplaçant un collègue absent. En excluant les complexités de la formule donnée dans l'annexe XII (T.C.A.S.) supposons que A est titulaire d'une classe à l'élémentaire et reçoit \$12,000 comme salaire. Au cours d'une semaine, par suite du système de dépannage en vigueur, il a travaillé 27 minutes en sus des 1,500 minutes hebdomadaires exigées de lui en l'annexe XI-a.

Au 30 juin, la commission devra lui payer le montant obtenu par l'application de l'annexe D de la clause 8-5.04: une période de remplacement inférieure à 45 minutes est égale au nombre de minutes divisé par 45 et multiplié par 1/1000 du traitement annuel. Pour ces 27 minutes, A recevra donc (27/45 x 1/1000 x 12,000) = \$7.20.

Conclusion

Lors de la dernière négociation, on s'en souvient, les enseignants se plaignaient, et à juste titre, de la lenteur des pourparlers. Pour quiconque a tenu le compte attentivement l'Entente, la raison de ces attermolements est claire comme cristal, puisqu'il s'agissait d'un document de 164 pages comportant une multitude de sujets controversés, dont la plupart relèvent exclusivement de l'autorité ministérielle, et d'une myriade de minutes. Tant et si bien qu'il y a lieu de se demander si le système scolaire n'est pas administré par deux agences parallèles, j'allais dire antagonistes.

Pour sortir du marasme où ils se sont laissés enliser, les enseignants devront se libérer de leur égotisme;

pour appréhender et résoudre leurs petits problèmes, ils devront substituer la rationalité à l'émotionnalisme; pour regagner la confiance du public, ils devront apprendre à respecter la loi et leurs engagements.

Téléphone DEMERS, C.A.
Montréal.

Dis-moi ce que tu chantes...

A Madame Marthe Fleurant, Monsieur Claude Blanchard, Monsieur Joël Denis et aux autres "artistes" du même acabit.

Si l'on prend quelques instants pour réfléchir à une certaine production "artistique" dont les personnages précités se font les plus zélés représentants, on en arrive malheureusement à déduire qu'un certain patrimoine québécois constitue une matière de choix pour les psychologues et les psychanalystes. Les petits chefs-d'œuvre tels que "Mon enfant, je te pardonne", "Chu d'bonne humeur", et "C'ta pas encore fait" sont les plus beaux échantillons d'une culture qui en est à sa phase anale, si l'on considère l'âge mental du public auquel, par son texte et par sa musique, elle s'adresse. — Un certain cinéma parallèle à cette profusion musicale insipide a atteint de son côté le stade phallique.

Evidemment, les principaux intéressés prétendent qu'ils satisfont par un tel travail les goûts d'un vaste auditoire; non, ils empêchent, consciemment ou non, la population d'évoluer positivement et de sortir de son infantilisme culturel, si je peux m'exprimer ainsi. Je suis convaincu qu'il qu'il s'agit là d'un prétexte pour laisser libre cours à la prolifération d'œuvres qui sont loin de démontrer fantaisie et humour valables mais l'impuissance et la stérilité intellectuelles de certains individus qui se veulent amuseurs publics.

La "fantaisie" pour certaines gens constitue un alibi pour cacher leur impuissance culturelle. Je n'ai rien contre les "blagues"; je ne nierai pas à la "quetainerie" le droit d'exister mais je m'alarme et m'inquiète très sérieusement quand les premiers rangs des palmarès de la chanson

québécoise sont constamment occupés par ces mœuvres alors que des valeurs beaucoup plus heureuses ne passent pas la rampe.

Dis-moi ce que tu chantes, je te dirai qui tu es...

Gregoire BREAULT,
Montréal.

Quel sculpteur nous le dira par une autre phrase!

Quelques mois trop chauds bouillant dans le froid béton... un peuple tregne. Force axiomatique heurtant des êtres que la peur domine ou que l'art ignore! Un peuple s'insurge.

Haine, dégoût, publicité; amour, valeur, vérité; quelle est cette valeur qui chauffe ainsi des êtres, il y a quelque temps encore, paisiblement ensevelis sous la blancheur d'une saison. Quel est le sens profond de ce brusque réveil?
Pourquoi beugler ainsi? Qui le plus fort? Qui avec l'arme la plus redoutable! Qui avec le nom le plus redouté! Le poète, les mains nus, le cœur plein du désir de se faire comprendre, est ébahi par l'ampleur de la polémique qui parfois s'éloigne ou très peu souvent affronte le contenu lui-même que le message révèle.

Douce quietude? Qui ose ainsi le perturber? Au nom de quoi toute cette agitation? Peur de la mort ou peur de vivre? Quel poète, quel sculpteur nous le dira? Qui a le droit de parler en cette enceinte? Qui a le droit de bâillonner une bouche dans notre société? Quel poète, quel sculpteur nous le dira... par une phrase.
Marcel HOUDE,
Montréal.

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

L'électoratisme, pierre d'achoppement de la réforme "volontaire" municipale



Claude GENDRON
chroniqueur municipal

Le Livre blanc sur la réforme des structures municipales, lancé il y a deux semaines par le ministre Maurice Tessier, a été accueilli on ne peut plus froidement. Il a été source de déception. Il est apparu comme un beau ballon tant désiré, mais crevé aussitôt par le feu des mégots de l'opposition et l'aiguille acérée des journalistes.

Mettant l'accent sur le "regroupement" des municipalités, comme l'avait fait le ministre Pierre Laporte, le document de M. Tessier n'appartient rien de vraiment nouveau, aucune idée nouvelle, sans une proposition concrète, la création de 131 "communautés municipales". Et encore celle-ci ne serait-elle réalisable qu'avec la mise en œuvre d'une autre réforme, celle de la fiscalité municipale, dont

rendue la politique gouvernementale après une dizaine d'années d'études intensives déclenchées au début de la dernière décennie par le ministre Laporte. Accédant au fauteuil du ministre des Affaires municipales en 1962, celui-ci avait accroché le grelot en dénonçant le trop grand nombre de municipalités au Québec et en soulignant l'urgence de développer une politique municipale axée sur la science et l'art de l'urbanisme. Prenant le "regroupement" des municipalités, M. Laporte rappela courageusement que, la municipalité étant une création provinciale, "l'autonomie municipale totale était d'ores et déjà chose perdue".

Sous M. Laporte, trois réalisations marquantes ou significatives: les travaux et le rapport de la Commission Blier qui a conclu sur la nécessité et l'urgence de doter l'île de Montréal d'un organisme régional efficace; la mise en branle des longs travaux de la Commission provinciale d'urbanisme (ou Commission LaHaye), qui devait suggérer au gouvernement des objectifs en matière d'urbanisme et une législation appropriée aux besoins du Québec; et la création de la ville de Laval par la fusion de 14 municipalités dans l'île Jésus.

Politique développée par le ministre Lussier

Les élections provinciales de 1966 ont apporté un changement de gouvernement, et de ministre, à la tête du ministère des Affaires municipales. Reprenant les objectifs ébauchés par M. Laporte, le ministre Robert Lussier claboussa une politique municipale qui mit l'accent sur la "régionalisation". A cette fin, il dota le ministère de structures lui permettant d'occuper plus efficacement en matière d'urbanisme, il amorça la rédaction des lois municipales, travailla à la préparation d'une loi-cadre d'urbanisme et suggéra la création de communautés urbaines et régionales (pour ne pas dire rurales).

C'est sous M. Lussier qu'à la suite de pressions politiques et de certaines critiques techniques le gouvernement publia le rapport LaHaye. Tout en préparant dit rapport, le ministre ébaucha son projet de réforme municipale différent de celui proposé, mais dont on retrouve les principes dans les lois créant les communautés urbaines de Montréal et de Québec et la communauté régionale de l'Outaouais, dans le régime de Bill.

Un autre document de travail du ministre Tessier

Mettant à son tour les projets légers en plan à la suite des élections de 1970, le ministre Tessier reprend à son compte le thème du "regroupement municipal" de M. Laporte. Ancien président de l'Union des municipalités, lors qu'il était maire de Rimouski, M. Tessier propose, comme document de travail, un Livre blanc accompagné d'une carte municipale du Québec, une carte qu'il veut élaborer avec les cartes scolaires et communales. Il est secondé, pour ce faire, de son secrétaire, M. Paul Bégin, ancien secrétaire de l'Union des municipalités et frère de M. Camille Bégin, qui présida la commission sur les problèmes régionaux de Montréal et fut sous-ministre associé sous M. Laporte.

A la suite donc des études multiples faites par le ministère — études qui furent accompagnées de nombreuses rencontres et consultations dans les régions de développement, des maires et conseillers, des chambres de commerce, des associations professionnelles de fonctionnaires, des associations d'hommes d'affaires et de citoyens — on s'attendait, de la part de M. Tessier, à un programme d'action défini et immédiat.

Or, selon ses propres propos, M. Tessier a annoncé la venue d'un projet de loi-cadre qui sera un "instrument qui permettra au gouvernement



Pierre Laporte
Trop de municipalités...

de procéder plus rapidement à la création des communautés municipales "urbaines et régionales ou rurales", c'est-à-dire par l'émission de lettres patentes ou encore sur simple décision du conseil des ministres; et cela, à la demande des municipalités concernées, en vertu du principe de l'autonomie municipale et du volontariat.

Quant au nombre des communautés qu'il faudra créer, M. Tessier ne les avait pas comptées au moment de sa conférence de presse. Le Livre blanc en donne 131, mais celles-ci apparaissent comme autant de suggestions qu'on pourra modifier le cas échéant après d'autres consultations. Et le ministre, à la suite de ses précédents, multiplie à son tour les rencontres avec les municipalités et les groupes régionaux pour promouvoir son projet de loi-cadre.

Le tout repose toujours sur la force de persuasion du ministre et des hauts fonctionnaires du ministère auprès, cette fois-ci, non seulement des maires et des corps intermédiaires, mais des conseillers et de la population.

L'influence électorale des conseillers municipaux

En portant l'attention sur les conseillers municipaux, le ministre Tessier a le mérite de cerner de façon précise une des principales pierres d'achoppement de toute politique réformatrice dans le domaine municipal. Car, par le rôle qu'ils jouent dans leurs localités, les conseillers municipaux exercent une influence certaine lorsque vient le moment des élections provinciales. Autant ils peuvent bloquer l'action d'un maire siégeant au conseil d'une communauté municipale, autant ils peuvent faire déloger un député quand ils se ligent au niveau d'un comté.

Les gouvernements n'ont pas ignoré dans le passé l'influence électorale des conseillers municipaux, particulièrement depuis l'ère duplessisienne. La politique des subventions aux municipalités a eu longtemps comme critère la couleur ou l'appartenance partisane d'une municipalité. Utiles à certaines fins administratives, les conseils de comté ont longtemps servi aux partis politiques à prendre le pouls électoral des comtés. La régionalisation ou le regroupement entraîneraient la disparition de ces conseils de comté.

Un ministère longtemps sans aucun leadership

On comprend dès lors l'hésitation des gouvernements à mettre en œuvre rapidement des politiques de réforme municipale. On comprend aussi pourquoi le ministère des Affaires municipales a été longtemps un petit ministère, à caractère juridique, chargé d'aider les municipalités à se conformer aux exigences de la Loi des cités et villes ou du Code municipal, sans leadership réel, sans critère sérieux d'action.

Il est clair que MM. Laporte et Lussier ne se sont pas rendus très populaires auprès de nombreux conseillers municipaux, et même au sein de leurs partis respectifs, en adoptant des attitudes progressives et des politiques municipales qui tiennent compte de l'évolution rapide de la société et des besoins réels des municipalités et des régions. De nombreux députés craignent encore de voir leur réélection compromise par l'adoption de politiques fermes qui ne plairaient pas à des groupes de conseillers municipaux influents. De là, l'intérêt marqué que portent plusieurs députés à la politique municipale du gouvernement et leur inquiétude de ne pas être considérés comme les principaux interlocuteurs dans les pourparlers entre les régions et le ministère.

Les pôles d'influence en voie de déplacement

Les observateurs politiques cependant ne sont pas sans constater que l'influence électorale des conseillers municipaux diminue assez rapidement avec la mise en œuvre de politiques provinciales dans d'autres domaines, en particulier la santé et l'éducation, qui ont comme effet d'accroître le nombre des fonctionnaires et des employés d'organismes paragouvernementaux, tels les employés d'hôpitaux et les professionnels de la santé, les enseignants, les employés de l'Hy-

dro-Québec, ceux de la Régie des alcools, etc. Le tableau électoral de la province se transforme nécessairement et on ne peut plus sous-évaluer l'influence de cette catégorie d'électeurs qui est en voie de supplanter celle des conseils municipaux.

Il importe donc à ceux-ci de se recycler rapidement et de repenser leur rôle non seulement au sein de leurs municipalités respectives mais aussi dans la réforme municipale amorcée depuis près de 10 ans; d'autant plus que cette réforme, allant de pair avec l'urbanisation croissante, ne peut se faire sans la participation active des administrateurs locaux.

Un "volontariat" basé sur la participation "éclairée"

S'il s'avérait nécessaire de centraliser l'administration dans les domaines de l'éducation et de la planification économique, c'est au niveau régional et local, selon toutes les études complexes jusqu'ici, que doivent se réaliser les politiques rationnelles de fourniture d'équipements et de services communautaires, et de développement territorial. C'est donc au niveau de la région et non de la localité que les administrateurs municipaux doivent désormais envisager les grandes lignes de leurs politiques, s'ils ne veulent pas être accusés de jouer à l'autruche, de chercher à cacher des intérêts inavouables et mesquins.

Devrait-on comprendre alors que le "volontariat" inscrit dans les politiques gouvernementales ne cache plus la crainte de l'influence électorale des conseillers municipaux, mais propose une participation "éclairée" des conseillers à l'avènement des nouvelles structures municipales; ce qui suppose au ministre et chez les corps intermédiaires — la plupart prêts à accueillir les nouvelles structures — un effort peu commun de persuasion auprès des conseillers municipaux, dont on a déploré trop souvent l'ignorance, le manque de formation et la faiblesse administrative, et une action gouvernementale énergique, le cas échéant.

Les plus avisés ne forment peut-être pas 75 pour cent des conseillers municipaux

A la lumière de cette réflexion for-

meinte incomplète et des nombreuses études faites jusqu'ici, le ministre Tessier n'aurait-il pas eu la main plus heureuse de déposer simplement son projet de loi-cadre à l'Assemblée nationale, quitte à en préciser ou modifier certaines modalités au cours de l'étude devant la Commission parlementaire des affaires municipales? Quoi qu'il en soit, l'adoption d'une procédure simple (lettres patentes) pour la création de communautés municipales devrait permettre une action efficace et rapide de la part du gouvernement. L'urbanisation du Québec

de la Chaudière, du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie, etc.

Ne pas faire de la loi un bébé mort-né

En terminant on peut aussi s'interroger sur le sérieux des propos attribués ces jours-ci au ministre Tessier à l'effet que le gouvernement pourrait toujours adopter une loi pour permettre à une municipalité de se retirer d'une Communauté municipale (urbaine ou régionale) après sa création. Déjà une municipalité, la ville de Vanier, a profité de ces propos pour proposer son retrait de la Communauté urbaine de Québec. S'il donnait suite à ces propos, le ministre saboterait au départ son projet de loi-cadre et en ferait un bébé mort-né.

Sous quelque gouvernement que ce soit, l'électoratisme gruge toujours les bonnes intentions et retarde souvent dangereusement l'adoption de mesures qui s'imposent pour le mieux-être de la population mais auxquelles s'opposent trop souvent de petits groupes influents. Le ministère des Affaires municipales est probablement le plus sensible à ce jeu des influences.



Robert Lussier

Pour la régionalisation...

suit son cours rapidement. Les éléments les mieux renseignés et les plus avisés de la population (qui ne représentent peut-être pas une proportion de 75 pour cent) attendent impatiemment.

On en retrouve dans les régions de la rive sud de Montréal, de Sherbrooke, de Trois-Rivières, du Haut-Saguenay, de Lanaudière, des Laurentides, du Nord-Ouest, du Haut-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-St-Jean, de Val-de-France, de Yamaska, de l'Estrie, des Bois-Francs, de la Mauri-



Maurice Tessier

Signature des propositions...

Le premier ministre Robert Bourassa doit annoncer la tenue à la conférence provinciale-municipale de la semaine.

Jusqu'où le gouvernement se propose-t-il d'aller?

On sait déjà que cette réforme fiscale vise à recevoir tout revenu direct par le transfert aux municipalités du champ de la taxation foncière générale — c'est le principe mis en l'avant par le premier ministre Bourassa lorsqu'il a dit en février dernier certaines assurances sur le financement de la Communauté urbaine de Montréal. Une telle politique entraînerait une autonomie accrue aux municipalités et permettrait le financement des communautés municipales amorcées par M. Tessier.

On peut se demander cependant jusqu'où le gouvernement se propose d'aller dans cette réforme fiscale et municipale. Si la communauté municipale apparaît, en principe, comme une unité dans la fusion recommandée des 133 municipalités du Québec en 131 municipalités, le ministre Tessier formule la mise en œuvre de la loi-cadre sur le volontariat (adoption de 75 pour cent des conseillers municipaux et des populations locales) et se sent obligé d'offrir aux municipalités des subventions allant jusqu'à \$5 par habitant pour la fusion complète des municipalités à l'intérieur d'une communauté municipale.

Voilà, essentiellement, où en est

SONDAGE GALLUP

Tous droits réservés.

Forte proportion de Canadiens opposés à ce que 18 ans soit l'âge légal pour le mariage

Une forte proportion de Canadiens demeure opposés à l'abaissement à 18 ans de l'âge légal pour contracter mariage.

Effectué par l'Institut d'opinion publique. Abaisser à 18 ans, pour les hommes comme pour les femmes, l'âge légal du mariage soulève beaucoup de controverse parmi les Canadiens. A l'heure actuelle, le mariage est autorisé légalement à l'âge de 18 ans dans trois provinces, alors qu'il l'est dans les autres à 19 ans, ou même à 21 ans. Aujourd'hui, 51 p. cent des personnes interrogées approuvent la législation du mariage à 18 ans, alors que 41 p. cent continuent de s'y opposer. La plupart des personnes favorables au mariage à 18 ans sont des hommes et des femmes recrutés chez les cadres et les membres des pro-

testions libérales; 56 p. cent approuvent cette initiative alors que 36 p. cent s'y opposent. Par contre, cette même initiative divise les opinions chez les ouvriers.

Les opinions exprimées sont à peu près les mêmes que celles qui avaient été recueillies à propos de l'abaissement de l'âge auquel un citoyen obtient le droit de vote.

La question posée était la suivante: "Êtes-vous pour ou contre l'abaissement à 18 ans de l'âge légal pour contracter mariage, pour les hommes comme pour les femmes?"

| | Pour | Contre | Incertains |
|----------------------------------|------|--------|------------|
| Canada | 51% | 41% | 8% |
| Cadres/Professions libérales | 58 | 36 | 6 |
| Employés de bureau et de magasin | 54 | 43 | 3 |
| Ouvriers | 46 | 45 | 9 |
| Agriculteurs et autres | 52 | 39 | 9 |

C'EST PERCHERRE CHEZ VAL ROYAL LA SALLE

PERCEUSE 1/4" BLACK & DECKER
IDEALE POUR LES BRICOLEURS, ELLE EST DE CONSTRUCTION SOLIDE ET VOUS ASSURERA UN RENDEMENT DE LONGUE DUREE DANS DES CONDITIONS NORMALES.
\$10.88 CH.

Prix en vigueur jusqu'au 27 mars 1971. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

CARPETTES de TAPIS
6' x 9' — 100% TRYLAN — CHOIX DE 14 COULEURS
1ère QUALITE ANTI-STATIQUE ET LAVABLES
MODELE BOUCLE — "PRIX D'EQUERRE"
\$29.95 CH.

| | | |
|---|--|---|
| <p>CHANDELIER ESPAGNOL METAL TRAVAILLE 5 LUMIERES — 22" DIA. AVEC CHAÎNE DE 12" No 45151 REG. 39.00 SPECIAL \$15.95</p> | <p>LANTERNE ESPAGNOLE LOSANGES AVEC VITRES POUR INT. OU EXT. 12" HAUT. — TOTAL 36" No 91156 REG. 39.00 SPECIAL \$15.95</p> | <p>PLAFONNIER DE CHAMBRE 12" x 12" — ROSE, BLEU OU BLANC No 12312 REG. 2.97 SPECIAL 95¢</p> |
| <p>LUMIERE EXTERIEURE VITRE EN SPIRALE ET BASE NOIRE 7" HAUT. DIA. 5" No 91124 REG. 3.45 SPECIAL \$1.45</p> | <p>LAMPE MODERNE SUSPENDUE VERRE MAT — CORDE BLANCHE — LONG. 54" No 31101 REG. 9.95 SPECIAL \$3.90</p> | <p>LAMPE MODERNE SUSPENDUE 3 LUMIERES AVEC BOIS DE NOYER, LONG. 54" — LARG. 15" No 33101 REG. 24.00 SPECIAL \$10.40</p> |

FIXTURES DISPONIBLES A CARTIERVILLE, MONTREAL NORD, BROSSARD OU POINTE-CLAIRE

| | |
|--|---|
| <p>PANNEAUX DE LIÈGE IDEALS POUR DECORATION, POUR TABLEAUX D'AFFICHAGE OU COMME ISOLANT. EN PAQUET DE 3 PANNEAUX, 12" x 36" x 1/2". \$2.10 le pqt "PRIX D'EQUERRE"</p> | <p>PANNEAUX DE LIÈGE NOUVEAUX, POUR PLACAGE, CHOIX DE 3 COULEURS, 12" x 36" x 1/2". \$1.50 ch. "PRIX D'EQUERRE"</p> |
|--|---|

CARTIERVILLE: 12200, boul. LAURENTIN
MONTREAL-NORD: 11401, boul. PIE-IX
BROSSARD: 6200, boul. TASCHEREAU
MONTREAL: 159, av. JEAN-TALON
BOUCHERVILLE: 100, DEBUY
VERDUN: 687, avenue GALT
QUEBEC: 325 DE L'ESPINAY

334-5320
322-7341
476-0311
713-1781
655-1357
769-4581
524-2478

Magasins associés
J.-A. LAFERTE LIMITEE
DRUMMONDVILLE: 314, SAINT-JEAN
SAINT-HYACINTHE: 2520, DESSAULLES
POINTE-CLAIRE LUMBER LIMITEE
176, avenue CARTIER
POINTE-CLAIRE

DIVISION DES ENTREPRISES P.-H. DESROSIERS LTEE
HEURES D'AFFAIRES: Lundi, mardi, mercredi de 8:30 a.m. à 5:30 p.m. — Jeudi, vendredi de 8:30 a.m. à 9 p.m. — Samedi de 8:30 a.m. à 5 p.m.

CHARGEX
Plan budgétaire
Val Royal — LaSalle
Service de livraison.
472-3360
774-6454
695-3328

LE RAPPORT DION

SUITE DE LA PAGE A 1

chat: les professeurs sortent grands de cette Inquisition, et c'est plutôt le système scolaire lui-même qui s'en trouve amoindri".

Au sujet du code d'éthique, M. Charron a dit qu'il s'agissait d'une idée "tout à fait démodée", "une espèce de maladie médiévale à laquelle on revient toujours pour essayer de calmer un corps social qui commence à prendre de l'envergure...". Au sujet de l'ombudsman, il s'agit à ses yeux d'"une recommandation tout à fait disproportionnée par rapport à l'analyse que fait lui-même le commissaire-enquêteur".

Des mécanismes inefficaces

Mentionnant qu'il lui est apparu au cours de son travail que "les mécanismes actuels sont inefficaces et inadéquats pour répondre au problème des plaintes relativement à l'endoctrinement et à la propagande politique dans les écoles", M. Dion propose un code d'éthique rendu obligatoire par le ministre pour tous les enseignants qui relèvent de sa compétence, à l'exception des professeurs d'université.

Le commissaire-enquêteur, pour justifier sa proposition, souligne que les programmes-cadre du ministère, dans certaines matières, laissent aux professeurs "une latitude telle qu'ils peuvent facilement abuser de leurs cours pour véhiculer les idéologies de leur choix en n'importe quel domaine". Il fait également part de son inquiétude devant le "projet d'action sociale et économique" récemment lancé par la Corporation des Enseignants du Québec.

"On y assimile, dit-il, l'école à une usine et les enseignants aux travailleurs industriels... il y a un danger que certains professeurs, identifiant la liberté syndicale à la liberté académique, se servent de leurs contacts avec leurs élèves dans le cours normal de l'exercice de leurs fonctions, pour s'attaquer de plain-pied par une critique fondamentale aux systèmes sociaux, économiques, politiques et culturels actuels afin de provoquer un renversement des rapports de force..." (citation du projet de la CEQ). M. Dion propose que l'élaboration de ce code d'éthique soit confiée au Conseil supérieur de l'Éducation, en consultation avec les enseignants, les parents, les commissions scolaires, les cadres scolaires, etc. "Si cette collaboration, par malheur, ne pouvait se réaliser, le ministère ne devrait pas craindre de procéder unilatéralement, car le bien commun est en jeu".

Enfin, pour permettre aux parents de s'exprimer sans crainte de représailles envers leur enfant, M. Dion propose la création d'un poste permanent d'ombudsman, qui pourrait étudier les plaintes des parents sans se limiter à celles concernant la propagande politique, mais dont l'autorité serait essentiellement morale.

Le commissaire-enquêteur révèle dans son rapport que la majorité des plaintes sont venues de parents ayant des enfants à l'école; c'est surtout au

niveau secondaire et collégial que se concentraient les plaintes.

Quelle sorte de plaintes? ... Le commissaire-enquêteur cite des cas-typiques (des maîtres se servant de leur tribune pour propager des doctrines subversives ou pour mousser carrément leur propre parti politique, des institutions qui auraient servi de quartiers généraux pour un parti politique, choix de certains conférenciers activistes, circulation de la drogue, trop de liberté dans le choix des manuels ou des volumes de référence, des Québécois qui profitent des bourses de l'État pour aller acquérir ailleurs une compétence dans l'art de préparer des révolutions et, etc.). Les suggestions émises par les personnes rencontrées par le commissaire-enquêteur sont dans la même veine: elles vont du congédiement des enseignants "révolutionnaires" à l'interdiction de l'éducation sexuelle dans les écoles.

Par d'accord

Le président de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ), M. Yvon Charbonneau s'est prononcé mardi soir contre les deux recommandations de l'abbé Gérard Dion, soit la nomination d'un ombudsman de l'éducation, et la création d'un code d'éthique.

La création d'un code d'éthique, a déclaré M. Charbonneau à la presse, sur la colline parlementaire, a déjà été rejetée par la Corporation elle-même, l'été dernier, ses membres jugeant qu'elle ne saurait mener qu'au "corporatisme".

Quant à la création d'un poste d'ombudsman de l'éducation, le chef syndical n'y voit qu'un rouage de plus, ajouté à une structure déjà fort compliquée.

DEBLOCAGE

SUITE DE LA PAGE A 1

réglement. La partie patronale, de son côté, se dit prête "à se servir, entre autres et surtout, comme règle primordiale, du règlement numéro cinq" (tels sont les termes du négociateur en chef de la partie patronale, Me Denis Stros). Là-dessus, les positions des deux parties paraissent en effet inchangées, ce qui porte plusieurs observateurs à un certain scepticisme quant aux chances d'un réel déblocage à la table de négociations: en effet, les propositions concrètes que se livreront les deux parties reposeront vraisemblablement sur leurs interprétations respectives du règlement numéro cinq.

Interrogé par plusieurs parlementaires sur l'aspect "conservateur" de la politique syndicale (la préservation des droits acquis, voire, selon l'esprit des questions, le maintien de certains privilèges), le président de la CEQ a affirmé en substance qu'il s'agissait d'uniformiser graduellement les normes de classement (et non d'un seul coup), et cela, par voie de négociation. "Il ne faut pas nécessairement maintenir tous les droits acquis, mais du moins les respecter."

Dans un autre ordre d'idées, la partie patronale a insisté discrètement à quelques reprises sur le fait que la Provincial Association of Catholic Teachers s'est plus ou moins dissociée des deux autres associations d'enseignants (la CEQ et son équivalent protestant). Le président de la PACT, M. Robert Dobbie, a en effet déclaré à l'ouverture de la séance de la commission parlementaire que son association est en faveur de l'uniformisation des normes de classement à travers la province, et qu'elle réprovoque "ces déclarations de rhéteurs qui préchent la confusion et le chaos" (dans le contexte de la déclaration de la PACT, il semble que cette fleche soit dirigée contre les leaders syndicaux de la CEQ).

C'est donc encore une fois le règlement no cinq qui s'est trouvé au coeur des débats — ce règlement qui théoriquement peut être amendé par le ministre de l'Éducation... mais aux yeux des enseignants, cela équivaudrait à retirer du champ de la négociation l'un des critères de la rémunération des enseignants. "La partie patronale a déjà refusé plusieurs de nos propositions au nom d'une interprétation restrictive du règlement no cinq, de lancer M. Charbonneau, et si elle continue dans cette voie, la table de négociations deviendra une table-fantôme..." Ce sur quoi le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques, M. Fernand Lefebvre, a répliqué qu'"il est clair que les syndicats ne veulent négocier qu'en autant qu'on accepte toutes leurs demandes".

HOME OIL

SUITE DE LA PAGE A 1

tendre avec ces nouveaux acheteurs canadiens.

Le ministre n'est pas déçu par la tournure des événements. Si l'action gouvernementale des derniers jours a permis de susciter une nouvelle offre du secteur privé canadien, M. Greene croit qu'il aura atteint ses objectifs: S'assurer que le contrôle et la propriété de la Home Oil demeurent entre les mains de Canadiens.

On se souvient que la Ashland Oil du Kentucky se proposait d'acheter les intérêts que détient M. Brown dans la Cynus Corporation, entreprise qui conserve le contrôle de la Home Oil de Calgary. L'une des dernières compagnies pétrolières canadiennes d'importance.

Le gouvernement fédéral ayant eu vent de la transaction a tenté de l'empêcher en incitant des entreprises canadiennes à se porter acquéreur de la Home Oil.

Au début de janvier, on a cru qu'il avait réussi cet exploit. Quelques jours plus tard, M. Greene annonça que le gouvernement fédéral avait fait une offre d'achat formelle à M. Brown, devant l'échec des négociations avec l'industrie privée.

Les explications de M. Greene ont été accueillies avec beaucoup de scepticisme aux Communes, hier.

On s'est interrogé sur la très grande prudence exercée par K. Greene depuis le début de cette affaire.

Le député conservateur d'Edmonton-Ouest, M. Marcel Lambert, a fait remarquer pour sa part, qu'il ne fallait tout de même pas partir en peur. La vente de Home Oil à des intérêts étrangers ne serait tout de même pas la fin des temps, selon M. Lambert.

Le chef néo-démocrate, M. Tommy Douglas, a regretté l'attitude du critique financier de l'opposition officielle pour s'en prendre par la suite au gouvernement qui n'a pas de politique globale concernant la propriété étrangère et qui en est déduit, selon lui, à prendre des décisions au jour le jour sur des questions aussi vitales.

Le fait est que le ministre du Revenu, M. Herb Gray, travaille à la préparation d'une politique gouvernementale qui établirait bien clairement la politique de l'État concernant la propriété étrangère dans différents secteurs clés de l'économie canadienne.

Cette mesure est attendue avec impatience par les partis de l'opposition et par bon nombre de députés libéraux à qui la montée du nationalisme économique et le silence du cabinet dans ce domaine posent certaines difficultés.

OFFENSIVE

SUITE DE LA PAGE A 1

recommandations d'un rapport de la Commission Prévost sur l'Administration de la Justice pénale et criminelle au Québec.

A cette fin, il a annoncé sa ferme intention de créer dans les plus brefs délais, un organisme qui coordonnera l'action de tous les ministères possédant des renseignements sur le crime organisé.

"Il faut, a-t-il dit que notre action concertée soit assez puissante pour que la pègre se sente dans un étai et qu'elle comprenne bien que le Québec ne veut pas du crime organisé."

Réglementation

Le ministre de la Justice a déclaré que la prochaine législation sur le jeu assurera son honnêteté dans tous les domaines où il sera pratiqué et verra à empêcher la pègre de s'y immiscer.

Les mécanismes servant au jeu de bingo seront inspectés régulièrement et la Régie des loteries et des courses vendra elle-même les cartes afin d'éviter tout truquage.

Cette réglementation permettra également de vérifier l'authenticité des "oeuvres charitables ou religieuses" qui demanderont un permis de bingo. Elle permettra aussi au gouvernement de s'assurer que les sommes recueillies ont réellement été dirigées vers ceux qui doivent en bénéficier.

En ce qui concerne le parti hors-piste, M. Choquette a déclaré que sa législation n'aurait pas pour but de créer davantage de joueurs, mais de les protéger.

"Il est maintenant admis depuis plusieurs années, a-t-il dit, que le pari

hors-piste se pratique couramment".

Le conférencier a cependant admis qu'il faudrait conclure certains accords avec le gouvernement fédéral, étant donné qu'Ottawa a juridiction dans les domaines qui relèvent du Code pénal.

M. Choquette a d'autre part laissé entendre que la nouvelle réglementation donnera à la Régie des loteries et des courses de plus grand pouvoirs, y compris celui de faire enquête sur tout ce qui existe déjà dans le domaine du jeu de hasard.

LE "REPLI"

SUITE DE LA PAGE A 1

Binh et Ha Tinh ont abattu six avions américains.

Le commandement américain a reconnu pour sa part hier qu'un chasseur-bombardier avait été abattu par un missile "Sam" lundi après-midi alors qu'il effectuait une mission de bombardement au-dessus du Nord-Vietnam. Les deux pilotes ont été sauvés par un hélicoptère. Cet appareil, un "Phantom" est, selon le commandement américain, le 195ème chasseur-bombardier à réaction abattu par des fusées "Sam" depuis le début de la guerre.

ULTIME EFFORT

SUITE DE LA PAGE A 1

Intervenir à quatre heures cet après-midi.

Le conseiller scientifique du président a laissé entendre, pour sa part, que les États-Unis pourraient faire appel à des capitaux étrangers et privés au cas où le Sénat refuserait aujourd'hui les crédits nécessaires. Mais, il a refusé de dévoiler les solutions de remplacement envisagées à ce sujet par la Maison Blanche.

Il a rappelé, d'autre part, qu'il ne serait pas possible de prendre la mesure de nuisances causées par les vols supersoniques si les deux prototypes de TSS n'étaient pas achevés et essayés.

Le "lobby"

Dans le même temps, le lobby du TSS, qui aurait disposé de \$300,000 de fonds, tirait ses dernières cartouches en publiant, hier, dans le "New York Times", le "Washington Post" et le "Washington Evening Star" une page entière de propagande favorable au projet. Les lecteurs étaient notamment invités à téléphoner à leur sénateur pour lui exposer un certain nombre d'arguments en faveur de l'appareil supersonique américain. Mais, dans la même édition, le "New York Times" et le "Washington Post" publiaient de vigoureux éditoriaux contre le TSS.

L'issue du vote du Sénat s'annonce toujours aussi serrée, avec, semble-t-il, une légère avance pour les adversaires du TSS, qui disposeraient actuellement de 48 voix contre 45 aux partisans du projet. L'année dernière,

le Sénat avait déjà refusé les crédits du TSS par 52 voix contre 41. Mais, depuis, la composition de cette Assemblée a été légèrement modifiée et surtout la querelle a pris une dimension politique indéniable.

le TEMPS qu'il fera

Il faut chauffer, chauffer toujours

Chère Nicole Germain, C'est avec beaucoup d'attention que nous suivons, jour après jour, vos aventures à la télévision. Vos passionnantes entrevues avec le Gros Bill ou Fernand Gignac valent bien celles que présentait le Sel de la Semaine avec Fernand Séguin. (Il a dû abandonner devant la compétition).

Chère Mme Germain, nous vous écrivons aujourd'hui pour vous faire part d'une bonne nouvelle: Alcide Ouellet ne prévoit pas d'air chaud (naturel) avant la semaine prochaine et les températures se maintiendront bien au-dessous de la normale. Par contre, le temps sera beau avec quelques chutes de neige et du vent pour dissiper l'anhydride sulfureux.

Ainsi, nous aurons le plaisir de suivre votre carrière pour encore quelque temps alors que vous sonderez l'âme, le coeur et les reins de vos invités. Un seul reproche pourtant: vous parlez trop peu du chauffage au vinaigre.

Alain Z.

Les prévisions de la météo

selon l'observatoire de Dorval

Maximum 30, Minimum 15

Régions du Saint-Maurice et Lac Saint-Jean: nouvelle avec périodes ensolleillées avec chutes de neige et vents. Maximum aujourd'hui et demain, 20 à 30. Minimum la nuit prochaine 10 à 15.

Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides, Québec et Cantons de l'Est: ensolleillées avec périodes nuageuses et vents. Quelques chutes de neige dans les terrains plus élevés. Généralement ensolleillé et vents. Maximum aujourd'hui et demain près de 30. Minimum la nuit prochaine, 5 à 15.

Régions de Bas-Caraïbe, Sept-Îles et Rimouski: généralement nuageux, vents et quelques chutes de neige. Périodes ensolleillées et vents. Maximum aujourd'hui et demain 20 à 30. Minimum la nuit prochaine près de 20.

Région de Gaspé: généralement nuageux et vents. Quelques périodes de neige se changeant en chutes de neige la nuit prochaine et jeudi. Maximum aujourd'hui et demain près de 30. Minimum la nuit prochaine 20 à 25.

"Smash" fait plouf!

Après seulement trois émissions, la direction des programmes de la télévision de Radio-Canada a décidé de mettre fin à "Smash", l'émission de fantasia-variété qui mettait en vedette Olivier Guimond et Denis Drouin.

On sait que "Smash" remplaçait, depuis la fin de janvier, la défunte "Branchée d'Olivier". La prochaine émission devait avoir lieu jeudi prochain le 1er avril.

On ignore encore complètement ce qui remplacera "Smash" à l'horaire.

GRANDE VENTE

D'OUVERTURE

DE NOTRE NOUVEAU MAGASIN AU CENTRE COMMERCIAL PLACE HENRI-BOURASSA

MACHINE À COUDRE

WHITE

AVEC CAR.

rég. \$188.00

\$ 97.

SPÉCIAL D'OUVERTURE

Machine à coudre modèle 302L zigzag automatique coud les boutons, fait les boutonnières, bord de robes invisible, reprise, fait les monogrammes, etc.... etc....

TOUTES FACILITÉS DE PAIEMENT INCLUANT



GARANTIE DE 20 ANS ET LEÇONS GRATUITES

MODÈLES DÉMONSTRATEURS GARANTIS

| | |
|------------------------|----------|
| 3 SINGER 306 aut. H.O. | \$109 |
| 1 SINGER 319 aut. | \$109 |
| 1 SINGER 328 aut. | \$129 |
| 1 BERNINA 730 aut. | \$309 |
| 2 OMEGA aut. | \$109 |
| 1 PFAFF zigzag | \$89 |
| 1 BROTHER XL711 | \$179 |
| 1 HUSKVARNA 3310 | \$292 |
| 1 SINGER 646 AUT. | \$212.50 |
| 1 SINGER 457 | \$125 |
| 1 SINGER 640 AUT. | \$329 |

AUTRES MODÈLES RECONDITIONNÉS à partir de \$19.95

CLINIQUE de MACHINES à COUDRE

5974 HENRI-BOURASSA EST coin Lacordaire STATIONNEMENT GRATUIT Tél. 324-7133

TOUT POUR LA COUTURIÈRE:

Rubans, Fils, Fermetures éclair, Laine, Petits points, etc... etc...

Le procès de Michel Viger se poursuivra peut-être avec 11 jurés seulement

par Léopold LIZOTTE

Le procès de Michel Viger, où il y a relâche aujourd'hui, pourrait bien se poursuivre demain avec... onze jurés seulement.

En fin d'après-midi, hier, le juge Antonio Lamer a en effet demandé au Dr Eugène Fournier, le médecin de la Sûreté du Québec, d'examiner le jury no 4, un important libraire montréalais, qui venait de se plaindre d'une soudaine indisposition.

Une vingtaine de minutes plus tard, le Dr Fournier revenait en cour pour déclarer qu'effectivement ce membre du jury souffrait d'une hémorragie à l'oeil gauche.

"Il doit rencontrer un spécialiste ce soir même, ajouta-t-il, et c'est évidemment ce dernier qui pourra se prononcer de la façon la plus certaine sur son cas".

Le tribunal fit alors remarquer que la loi prévoyait le cas où un juré tombait ainsi

malade, et que l'on pouvait continuer le procès quand même, en son absence.

Mais en ajoutant la cause à jeudi matin, le juge prévint le juré no 4 que son médecin personnel devrait être en cour, demain, s'il entend déclarer que son état de santé ne lui permet pas de continuer à se rendre à la cour pendant quatre jours, chaque semaine, pour entendre une preuve qui promet d'être beaucoup plus longue que n'avait voulu le laisser supposer le procureur de la couronne, Me Jean-Guy Boilard.

Car ce dernier n'a épuisé qu'hier après-midi, en fait, la liste de témoins qu'il avait dressée pour la veille.

En cours de route, toutefois, il faut dire qu'il avait dû en faire entendre deux, dont l'apparition n'était pas prévue, pour corriger l'impression qu'avait pu laisser la déposition d'un autre.

La police rue Armstrong

Le jeune Paul Krakenberg, un "installateur" d'élevateurs qui était chargé de surveiller, entre autres maisons,

celle qu'avait louée Paul Rose, au 5630 de la rue Armstrong, à Saint-Hubert, avait en effet provoqué beaucoup d'étonnement lorsqu'il avait déclaré que quatre policiers avaient visité cet endroit le 11 octobre dernier, soit dès le lendemain de l'enlèvement de Pierre Laporte.

Il avait même précisé, lorsque contre-interrogé par le procureur de la défense, Me Gaëtan Robert, qu'il avait vu, de sa propre maison de la rue Viger, les agents pénétrer dans celle où était séquestré le ministre du travail, depuis la veille.

A l'ajournement pour le lundi, le procureur de Viger demanda donc que le témoin ne communique avec personne, au sujet de son témoi-

gnage, en précisant que son contre-interrogatoire allait définitivement être plus long que prévu.

Le juge Lamer fit donc les recommandations d'usage au témoin.

Mais en revenant en cour, ce dernier souligna immédiatement qu'il avait une correction à apporter à sa version. Et ce, sans avoir parlé à quiconque pendant l'ajournement.

Et de dire que ce n'était pas le 11, qu'il avait alerté la police de Saint-Hubert, puis la Gendarmerie Royale, après avoir vu la photo de Rose à la télévision, mais bien... le 18 octobre.

Et il déclara, par ailleurs, se rappeler du nom de l'agent de la police fédérale qui

l'avait rencontré à son travail, rue Papineau.

Par la suite, Me Boilard obtint la permission de la cour de faire entendre ce policier et le superviseur des nouvelles du canal 12, pour bien préciser que l'entrevue n'avait eu lieu que le 19, et que la photo de Paul Rose n'avait été publiée sur les ondes que le 18 en soirée.

Les courses en taxi

Les deux derniers témoins de la journée devaient être deux chauffeurs de taxi de la compagnie Union, qui, dans la seule journée du 11 octobre, avaient véhiculé Paul Rose à trois reprises.

L'un a dit l'avoir pris deux fois au 5630 de la rue Armstrong pour l'amener à l'in-

tersection des rues Saint-Laurent et Sainte-Hélène, à Longueuil.

Le second est allé le reconduire à Saint-Hubert, après avoir été hébergé dans le centre-ville de Longueuil.

Tous deux reconnaissent la maison, dans les liasses de photos qu'on leur exhibe.

Et tous deux reconnaissent également Paul Rose dans les quatre photos d'accusés qu'on leur tend.

Car, tout au long de la journée d'hier, c'est sur photo seulement que l'on a procédé à l'identification de ce dernier, qui a repris le chemin de la prison commune, où il doit attendre son transfert au pénitencier pour purger sa peine à perpétuité ou attendre la disposition de

son appel, si celui-ci est inscrite à brève échéance.

Protestation contre une façon d'identification

Au cours de la matinée, par ailleurs, Me Robert avait protesté contre la façon employée par Me Jean-Guy Boilard, le procureur spécial de la couronne, pour faire identifier la jeune Lis Balcer comme "épouse" du locataire de la rue Armstrong.

Alors que, pour la troisième fois, il faisait entrer celle-ci en cour pour demander tout simplement au témoin s'il la reconnaissait, Me Robert a soutenu qu'il serait beaucoup plus juste pour l'accusé que la jeune femme soit assise dans la cour, au sein du public.

Il demanda également que la même procédure s'applique aux autres accusés, les Rose, Simard et Lortie.

Mais le tribunal, tout en déclarant qu'il appuyait le principe d'une identification... entre plusieurs personnes, a fait cependant remarquer que, dans ces quatre cas, il ne permettrait pas qu'ils prennent place dans la salle.

"Et pour des raisons rien moins qu'évidentes de sécurité", dit-il.

"Dans le cas de Mlle Balcer, ajouta-t-il, le débat devient académique du fait que le témoin appelé à l'identifier l'a déjà vue entrer à deux reprises dans la salle."

Et Me Robert en convient, lui aussi.

les tribunaux

Nouvelle enquête du coroner sur la mort de l'ouvrier Chauvette

par François TREPANIER de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a annoncé hier, la tenue d'une nouvelle enquête du coroner sur la mort de l'ouvrier Roger Chauvette, survenue le 9 décembre 1970, à l'édifice de la Sûreté du Québec, rue Parthenais, à Montréal.

Rappelons que le Syndicat de la construction de Montréal avait demandé la reouverture de l'enquête du coroner sur la mort de cet ouvrier survenue à l'occasion de travaux de réfection sur le toit de l'édifice.

Lors de la première enquête sur cette tragédie, le coroner Me Jacques Fournier, avait rendu un verdict de mort accidentelle sans responsabilité criminelle.

M. Choquette a précisé que c'est pour permettre aux inspecteurs du ministère du Travail, qui n'avaient pas été entendus lors de la première enquête, qu'il a décidé d'ordonner la tenue d'une nouvelle enquête.

D'après le Syndicat de la construction de Montréal, deux articles des règlements de sécurité sur les chantiers de construction n'auraient pas été respectés par l'entrepreneur chargé des travaux

de réfection, M. Maurice Lachance.

Ces affirmations auraient d'ailleurs été confirmées par le directeur du service d'inspection du ministère du Travail, M. Bernard Boucher. M. Boucher aurait demandé, lui aussi, la reouverture de l'enquête.

M. Choquette a ajouté que le témoignage des inspecteurs du ministère du Travail permettra de déterminer si l'accident est directement imputable à cette absence d'observance des règlements et si une telle inobservance constitue un acte criminel.

Parlant par ailleurs des nombreuses représentations qui ont été faites par divers organismes en vue d'obtenir des normes de sécurité plus sévères sur les chantiers de construction, M. Choquette a précisé que son ministère effectue actuellement une étude à ce sujet.

Cette étude, d'après M. Choquette, porte sur la législation actuellement en vigueur et sur les amendements qui pourraient y être apportés de façon à sanctionner de façon efficace les fautes résultant de l'absence de mesures appropriées de sécurité et les fautes de négligence et d'insouciance des personnes responsables des conditions de travail des ouvriers.

Manson prédit d'autres meurtres sanglants s'il meurt dans la chambre à gaz

LOS ANGELES (Reuter) — Le guru Charles Manson a expliqué froidement hier, aux 12 jurés qui doivent recommander sa sentence, qu'il y aurait beaucoup de "meurtres sanglants" s'il était condamné à la peine capitale pour le meurtre de l'actrice Sharon Tate.

Le chef "spirituel" de la non moins célèbre "famille" qui porte son nom, a parlé de la petite pièce qui le sépare de l'enceinte du tribunal d'où il a été expulsé, il y a déjà bien longtemps.

S'adressant tout particulièrement à l'avocat de la poursuite Vincent Bugliosi, Charles Manson a affirmé qu'une telle série d'assassinats se produiraient justement parce que lui — Manson — n'admettrait pas un tel châtiment, en l'occurrence la chambre à gaz.

Cette déclaration a eu pour conséquence immédiate l'isolement des jurés dans leurs quartiers de l'hôtel Ambassador, afin que cette déclaration du guru n'influe les recommandations pour sentence qu'ils doivent faire au juge Charles Older, cette semaine, décidant ainsi du sort réservé par la justice concernant Manson, Susan Atkins, Patricia Krenwinkel et Leslie Van Houten.

Actuellement, le jury délibère.

ANNONCE
Bien des gens portent UN DENTIER sans aucun ennui

Vous dentier vous embête-t-il et vous embarrasse-t-il en se riant et quand vous mangez, riez ou touchez? Saupoudrez alors vos dents de poudre adhésive pour dentiers PASTETH. D'un coup facile, PASTETH maintient fermement votre dentier plus longtemps et vous permet de manger plus facilement. Aucune poudre PASTETH n'agit pas sous les dents. Nul effet temporaire, aucun ouillage. La poudre exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement. Demandez vite votre PASTETH d'emploi facile à tout rayon de pharmacie.



JUSTE A TEMPS POUR PÂQUES

Prix aux magasins Princess Silks

DRAPERIES EN TERGAL BRODÉ MUR À MUR
 Prêt à poser 144" x 96"
 Rég. \$89.98
SPECIAL \$49.98

REDÉCOREZ VOTRE CHAMBRE POUR PÂQUES

PANNEAUX
 lateraux s'harmonisant avec frange sur commande.
\$22.98
 SPECIAL LA PAIRE

COUVRE-LIT
 Importation espagnole
 En damas avec frange décorative de 6" aux coloris étonnants: or, rouge-noir, melon.
\$17.98
 SPECIAL chacun

Confection GRATUITE

Draperies confectionnées gratuitement depuis \$1.98 la verge et plus.
 Léger supplément pour longueur 54" et moins

DRAPERIES POUR CUISINE
 36" DE LARGE
 Imprimé — Lavable
 Nouveaux motifs
SPECIAL 69¢
 Ord. \$1.19 vge

GRATUIT SERVICE À DOMICILE

- Confection de couvre-lits
- Stores
- Confection de draperies
- Accessoires décoratifs

Pour rendez-vous composez **324-2075**

Princess Silks

LUXUEUX PIQUÉS EUROPÉENS
 Assortiment de couleurs lavables, telles que blanc, marine, rose, turquoise, jaune, etc.
\$1.00
 Ord. \$1.98
 SPECIAL 1 vge

"Nylcrimp" de fantaisie
 45" DE LARGE Ord. 2.98 vge
 Profitez de cette occasion formidable! Choisissez 15 couleurs unies. Lavable, pas de repassage.
\$1.98
 Ord. \$2.98 SPECIAL 1 vge

Doublure Polyester
 45" DE LARGE
 25 ravissantes couleurs, printaniers, lavable sans repassage.
79¢
 Ord. \$1.35 SPECIAL 1 vge

Taffetas à doublure
 64" DE LARGE
 Profitez de l'occasion à ce très bas prix.
69¢
 Ord. \$1.19 SPECIAL 1 vge

DENTELLE "NYLON"
 FESTONNÉE — 46"
 Très appropriée pour robes de mariage, ou mère de la mariée. Blanc ou autres couleurs.
\$2.98
 SPECIAL 1 vge

TRICOT "TURBO"
 58" DE LARGE
 Idéal pour ensemble pantalons ou robes. Nouveaux dessins du printemps à rayures et unis appréciés.
\$4.98
 SPECIAL vge

Crimplene crochete
 60" DE LARGE Ord. 5.98 vge
 Tissu miracle, lavable, pas de repassage, importation anglaise.
\$3.98
 SPECIAL vge

FILET 110" DE LARGE

Choix de gans couleurs décoratives, lavable
Ord. \$6.98 vge
\$3.49
 SPECIAL GROSSEUR RÉELLE

MAINTENANT 18 GRANDS MAGASINS POUR VOUS SERVIR

Princess Silks
 La maison aux fins draps et draperies

CHARGEX

6907 ST-HUBERT 276-2661

DUVERNAY 661-7434

PLACE LONGUEUIL 677-5056

CENTRE LANGELIER 254-7158

3892 EST ONTARIO 526-8716

CENTRE D'ACHATS PIE-IX

WEST ISLAND MALL 684-2425

PLACE BOURASSA 325-5410

CENTRE LAVAL 688-6344

PONT MERCIER 366-3220

PLACE VERSAILLES 351-2010

PLACE LASALLE 265-5811

CHIC SOIES PL. VERSAILLES 352-1580

DOMAINE 259-7661

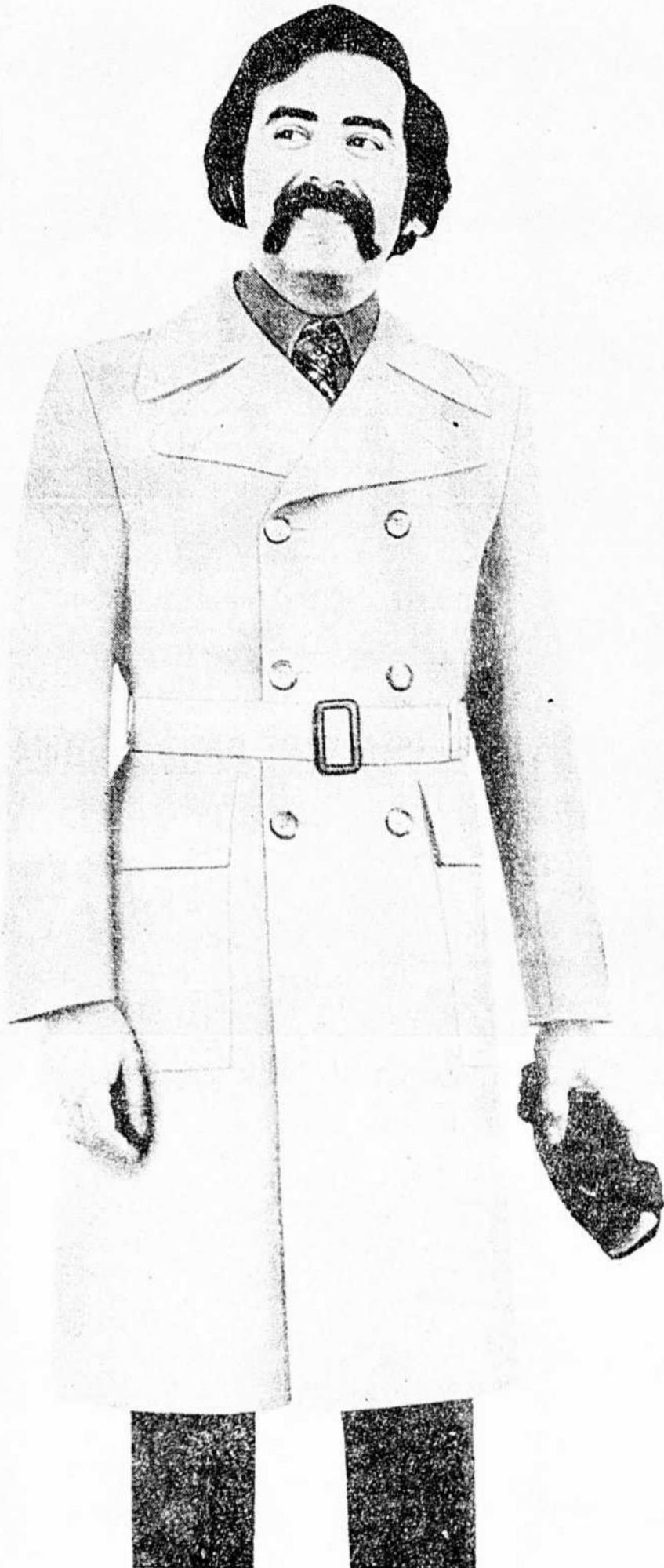
GALERIE BONAVENTURE 866-8096

TROIS-RIVIERES SHERBROOKE, QUE.

BOTISSU PL. VERSAILLES 351-1620

A. Gold & Sons

LE CLUB DES MOINS DE 21 ANS
présente le
"TRENCH MIDI"
\$39.95



SI VOUS AVEZ 17 ANS OU PLUS, SI VOUS TRAVAILLEZ OU FREQUENTEZ LE COLLEGE, IL N'Y A AUCUNE RAISON POUR QUE VOUS NE PUISSIEZ PAS FAIRE PORTER A VOTRE COMPTE LES VETEMENTS A LA MODE QUE VOUS SOUHAITEZ PORTER CE PRINTEMPS. COMMENCEZ PAR VOUS ACHETER DES MAINTENANT CE FORMIDABLE TRENCH-COAT MIDI.

JOIGNEZ-VOUS AU
"CLUB DES MOINS DE 21 ANS" de

A. Gold & Sons

et possédez votre
COMPTE COURANT DE \$100 (ou plus)
personnel, privé

SUR VOTRE PROPRE SIGNATURE
PAS DE PAPERASSERIE • PAS D'ENDOSSEUR • PAS D'ATTENTE INUTILE • DISCRETION ABSOLUE

ENEZ — COMPOSEZ 861-2451 — OU POSTEZ LE COUPON
NOUS VOUS FERONS PARVENIR VOTRE CARTE DE CREDIT IMMEDIATEMENT

Postez
dès aujourd'hui à
n'importe lequel des
quatre magasins

A. Gold & Sons

388 OUEST, STE-CATHERINE
LES GALERIES D'ANJOU
FAIRVIEW — PTE-CLAIRE
960 OUEST, STE-CATHERINE

J'aimerais joindre votre "Club des moins de 21 ans" ou ouvrir un "COMPTE COURANT d'université ou d'école supérieure". Veuillez m'adresser une carte de crédit personnelle et ouvrir un compte-privé pour moi afin que je puisse acheter des marchandises sur ma propre signature quand je le desire. Je comprends que je ne suis pas obligé d'acheter.

NOM AGE

ADRESSE

EMPLOYEUR

UNIVERSITE OU ECOLE

N.B. — Le "Club des moins de 21 ans" est une division de A. GOLD & SONS et une marque déposée.

les tribunaux

Il a visité le Canada... en prison!

James Charles Shapter s'est vu imposer une peine de deux ans de pénitencier, hier matin, par le juge Emile Trotter, après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation de vol par effraction commis, le 9 février dernier, dans un restaurant situé au 710 ouest, rue Sainte-Catherine, à Montréal.

Shapter, qui avait donné comme adresse le 1810, rue Grant, à Longueuil, a un dossier judiciaire abondant.

"Si jamais un journal de Montréal décide de publier une série de reportages sur les principales prisons du Canada, James Charles Shapter est probablement l'homme le

plus qualifié pour lui fournir les renseignements essentiels", a déclaré en badinant le juge Emile Trotter.

James Charles Shapter a en effet été incarcéré à Halifax, Dryden, Moncton, Windsor, Edmonton, Vancouver, Québec et Montréal.

"J'ai fait le tour, c'est vrai,

a déclaré Shapter, et j'ai retrouvé des connaissances à peu près partout. C'est une façon comme une autre de visiter le pays; ça coûte pas cher, et c'est parfois fort drôle de voir tout ce beau monde!"

Sa dernière frasque lui avait rapporté une somme de \$220.



André-Rolland Giguère

Son atout: la "bosse" des mathématiques!

Recherché pour fraude

Michel Robillard, que le juge Emile Trotter, de la cour des sessions de la paix, avait condamné, le 13 décembre dernier, à 18 mois de prison pour 20 fraudes dans "les magasins chics de Montréal", a comparu de nouveau, hier matin, en chambre 1 de la correctionnelle, pour répondre de 21 autres fraudes commises, cette fois-ci, dans "les maga-

sins chics d'Ottawa et de Toronto".

Le jeune élégant de 22 ans a enregistré un plaidoyer de culpabilité, et le juge Emile Trotter a reporté sa sentence au 20 avril.

Conduit près de la tribune du juge, Michel Robillard — sa diction n'est pas moins impeccable que son complet — a expliqué qu'il suivait des

cours depuis son entrée à la prison de Bordeaux, en décembre dernier, et que ses résultats d'examen à l'Université du Québec confirmaient qu'il était "exceptionnellement doué pour les mathématiques."

"Si vous m'envoyez à Saint-Vincent-de-Paul, a déclaré Robillard, je devrai probablement suspendre mes cours pour une période qui risque

d'être longue, et tout ce que j'ai réussi au cours des derniers mois sera perdu..."

Après l'avoir amicalement taquiné sur sa "bosse des mathématiques", le juge Trotter, qui avait l'intention d'ajouter au moins un an de prison aux 18 mois de détention imposés en décembre, a décidé d'étudier tout le dossier et de reporter sa sentence au 20 avril.

Un vendeur de 34 ans, André-Rolland Giguère, est activement recherché par la police pour fraude. Il mesure 5 pieds et 6 pouces, pèse environ 150 livres, a les cheveux châtains et les yeux bruns; il porte toujours des verres fumés. Selon la police, il est un habitué du bar salon Jacques, à l'angle des rues Ontario et Cuvillier. Toute personne ayant des informations à communiquer sur les allées et venues de Giguère est priée d'entrer en contact avec la section des fraudes commerciales de la police de Montréal, à 872-5715.

Vol de \$85,000: trois ans de pénitencier

Incarcéré depuis le 23 janvier dernier, date à laquelle il avait été reconnu coupable d'un vol de \$85,000 à la Banque Provinciale du Canada, Romeo Siskini a été condamné, hier, par le juge Jacques Trahan, de la cour des sessions de la paix, à une peine de trois ans de pénitencier.

Le 3 juillet 1969, alors qu'il était à l'emploi de la Banque Provinciale du Canada, Siskini avait dérobé une sacoche destinée à la réserve de la banque et contenant en billets de \$1,000, \$100 et \$50 une somme de \$85,000.

Lors de son procès, des témoins avaient déclaré que Siskini avait acheté une maison

et une automobile, quelques jours plus tard, et qu'il avait payé "comptant, avec des billets de \$1,000 et de \$100".

Les mêmes témoins avaient affirmé que Siskini avait ouvert plusieurs comptes de banque dans des établissements

différents à la suite de ce vol. Deux jours après le vol, il avait également soldé une dette de \$1,621.31.

Hier, le tribunal a ordonné de remettre à la banque les \$3,000 demeurés en possession de l'accusé, de vendre sa mai-

son de \$21,000, rue Delanduzière, et son automobile d'une valeur de \$7,000.

Deux évadés recherchés

Deux détenus du Centre de réhabilitation de Waterloo, dans la ville du même nom, se sont évadés hier en brisant une fenêtre de la salle de douches.

Il s'agit de Robert Chevalier, 23 ans, et de Léo Simard, 19 ans.

Chevalier purgeait une peine de 12 mois et Simard était in-

carcéré pour 15 mois. Tous deux devaient être libérés à l'automne.

Ils sont les quatrième et cinquième à s'évader de cette institution à sécurité minimale depuis décembre 1970.

Il est à noter que cette institution n'a pas de barreaux aux fenêtres et ses gardiens ne sont pas armés.



Léo Simard



Robert Chevalier

WARSHAW

CERTAINS AJOUTENT À LEUR NOM: "MAGASIN À RABAIS". WARSHAW A TOUJOURS ÉTÉ ET SERA TOUJOURS UN MAGASIN À RABAIS. VENEZ VOIR ET VOUS ÉCONOMISEREZ!!!!
À l'occasion de Pâques, Warshaw vous offre un solde gigantesque. Ne manquez pas ces aubaines extraordinaires.
Venez tôt. Le choix est vaste! LES PLUS BAS PRIX EN VILLE.
DU MERCREDI 24 MARS AU MARDI 30 MARS

POITRINE DE BOEUF



- CÔTE COURTE pour bouillir lb 69¢
- LANGUE DE BOEUF lb 59¢
- DINDE À RÔTIR 6 à 10 lb Catégorie "A" Canada No 1 lb 39¢
- CHAPON FRAIS 5 à 7 lb Catégorie "A" Canada No 1 lb 45¢
- POULE POUR BOUILLIR Catégorie "A" Canada No 1 lb 39¢

ÉPICERIE

- JUS de POMMES F.B.I., boîte de 48 oz. SUPER-AUBAINE 3/1⁰⁰
- JUS D'ORANGE reconstitué SEALTEST, grand carton de 40 oz. SUPER-AUBAINE 43¢
- SERVIETTES en PAPIER WHITE SWAN, 250 par paquet. SUPER-AUBAINE 59¢
- PAPIER D'ALUMINIUM Alcan, 25 pleis de longueur Régulier 37". SUPER-AUBAINE chacun 29¢
- EMPOIS À VAPORISER GLIDE, canette de 20 oz. SUPER-AUBAINE 59¢

BONNE NOUVELLE Pour les clients qui se rendent chez Warshaw LES LUNDI ET MARDI NOUS VOUS OFFRONS MAINTENANT LA **LIVRAISON GRATUITE** avec chaque achat de \$10 ou plus (Lundi et mardi seulement).

JUS DE FRUITS ALLEN variés, boîte 48 oz. orange, raisin, punch. SUPER-AUBAINE 3/99¢

ALIMENTS POUR BÉBÉS GERBER, variés. SUPER-AUBAINE 7/95¢

SANI FLUSH, 34 oz. en recharge 49¢

DÉTERSIF ALL



EN ACHETANT 20 lb de all pour laveuses automatiques, seuil en nylon gratuit. SUPER-AUBAINE 6³⁹

SPAGHETTI ou MACARONI coup. Catelli, boîte 1 lb. SUPER-AUBAINE 5/1⁰⁰

PAPIER HYGIÉNIQUE MONTCLAIR, 8 rouleaux par paquet. SUPER-AUBAINE 67¢

HUILE MAZOLA, 128 oz avec commande de \$10.00 ou plus. SUPER-AUBAINE 2⁷⁹

PÊCHES TAST Y-RIPE 28 oz. SUPER-AUBAINE 3/1⁰⁰

DÉTERSIF BLEU WARSHAW en sac de cello de 5 lb. SUPER-AUBAINE 99¢

SCOTTOWEL, 2 par paquet, rég. 62". SUPER-AUBAINE 49¢

PAPIER CIRÉ DOMESTIC, 100 pleis, rég. 37". SUPER-AUBAINE 29¢

COCA-COLA, grandes bouteilles format familial, achetez-en 12 et obtenez-en 1 gratuite.

JAMBON CUIT TRANCHE \$1³⁹ lb

Aliments Congelés FRITES FROZO, sac de 2 lb. SUPER-AUBAINE 29¢

POIS VERTS FROZO sac de 2 lb. SUPER-AUBAINE 39¢

Pâtisserie BEIGNETS AU SUCRÉ TOUT FRAIS. SUPER-AUBAINE la douz. 59¢

GÂTEAU À CAFÉ FRAIS. SUPER-AUBAINE chacun 39¢

Produits Laitiers FROMAGE "COTTAGE" en crème, LIBERTY, carton de 16 oz. SUPER-AUBAINE 29¢

VOUS NE PAYEZ PAS POUR LE SERVICE — C'EST GRATUIT
WARSHAW
3863, BOUL. ST-LAURENT
STATIONNEMENT GRATUIT ENTRÉE RUE SAINT-DOMINIQUE
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

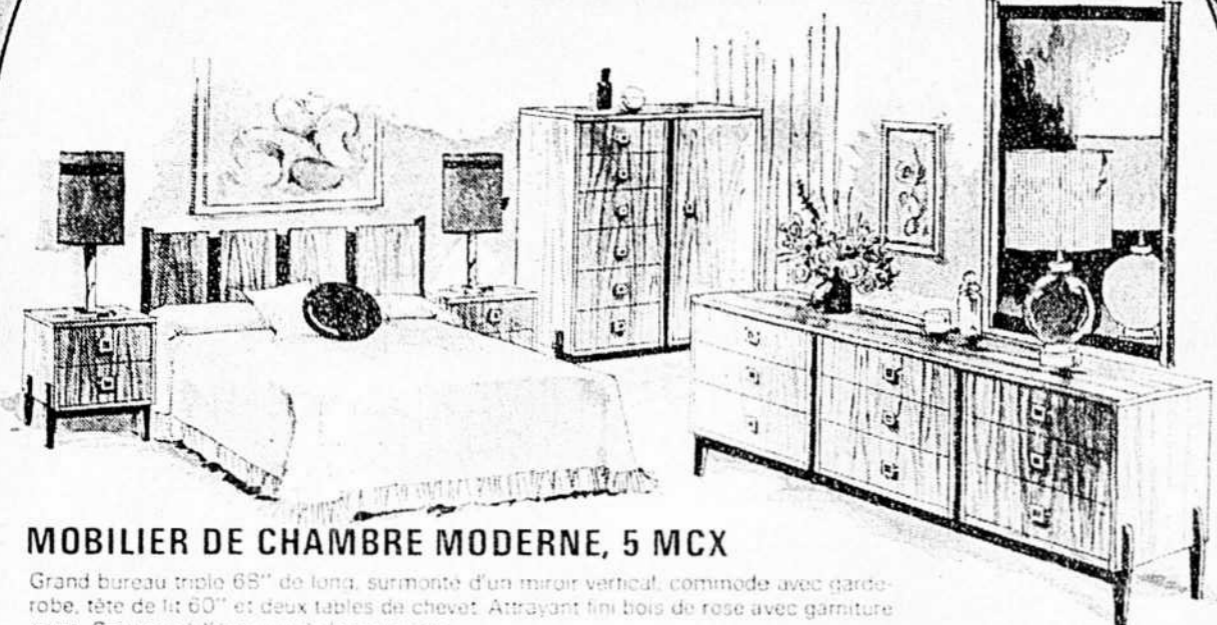
Woodhouse
 LES PLUS GRANDS
 DÉTAILLANTS D'AMEUBLEMENT
 AU CANADA.
 FONDÉE EN 1911

Venez voir notre vaste choix
 d'ameublements distinctifs et de haute qualité.
 Quel est votre style favori? Traditionnel?
 Espagnol? Moderne? Woodhouse l'a sûrement!

CI-BAS NE FIGURENT QUE
 DEUX D'UN BON NOMBRE
 D'ENSEMBLES 3 PIÈCES
 EN MONTRE À NOTRE MAGASIN
 PRINCIPAL

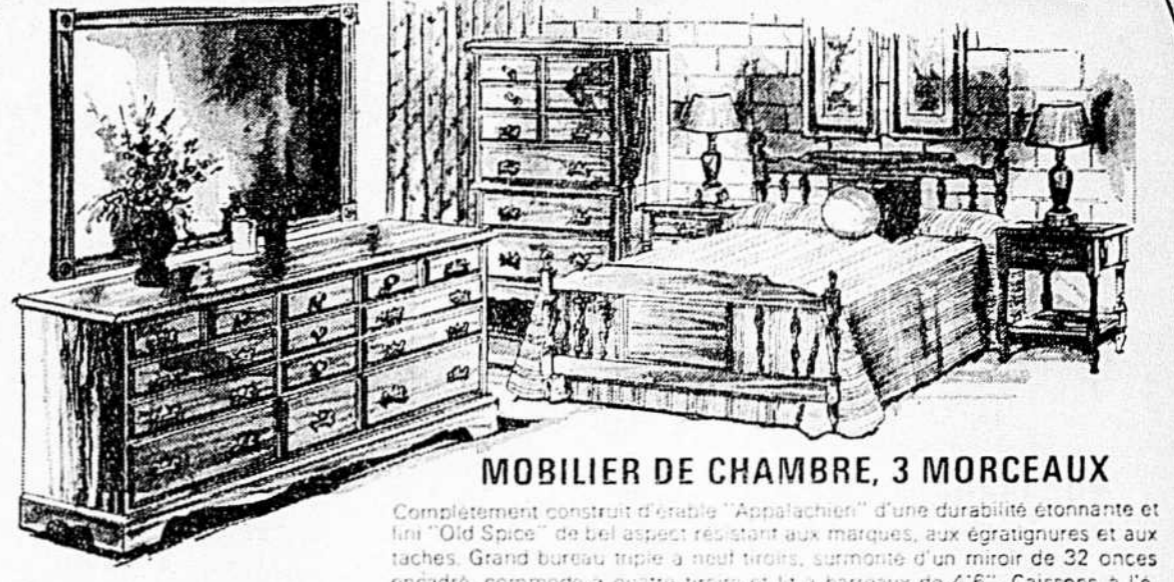
"Le Moderne"
 ENSEMBLE
 3 PIÈCES
 (12 mcx.) **\$899**
 SEULEMENT
\$32
 par mois

"Le Colonial"
 ENSEMBLE
 3 PIÈCES
 (10 mcx.) **\$699**
 SEULEMENT
\$25
 par mois



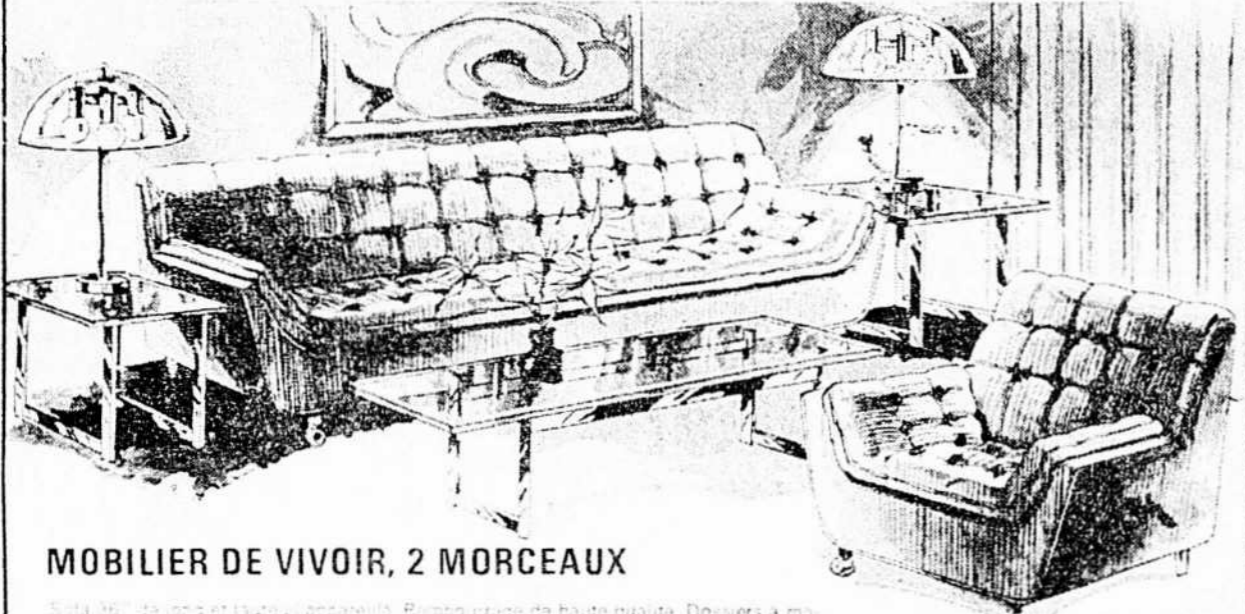
MOBILIER DE CHAMBRE MODERNE, 5 MCX

Grand bureau triple 68" de long, surmonté d'un miroir vertical, commode avec garde-robe, tête de lit 60" et deux tables de chevet. Attractif fini bois de rose avec garniture noire. Carreaux à l'épreuve de la poussière.



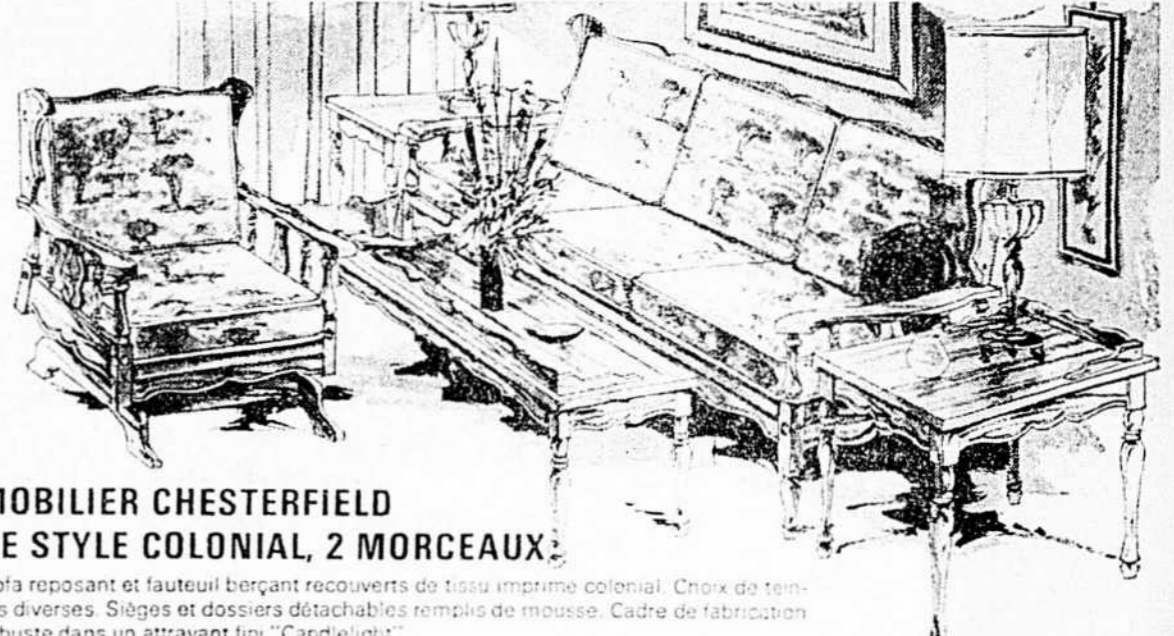
MOBILIER DE CHAMBRE, 3 MORCEAUX

Complètement construit d'érable "Appalachien" d'une durabilité étonnante et fini "Old Spice" de bel aspect résistant aux marques, aux égratignures et aux taches. Grand bureau triple à neuf tiroirs, surmonté d'un miroir de 32 onces encadré, commode à quatre tiroirs et lit à barreaux de 4"6". Caissons à l'épreuve de la poussière. Poignées en cuivre antique.



MOBILIER DE VIVOIR, 2 MORCEAUX

Sofa 76" de long et fauteuil assortis. Rembourrage de haute qualité. Dossiers à motifs en garniture de moquette. Chaises capitonnées et sièges rembourrés de mousse. Recouvert de vinyle extensible à l'aide d'ententes réglées dans un choix de cinq tons. Rembourrage de cuir.

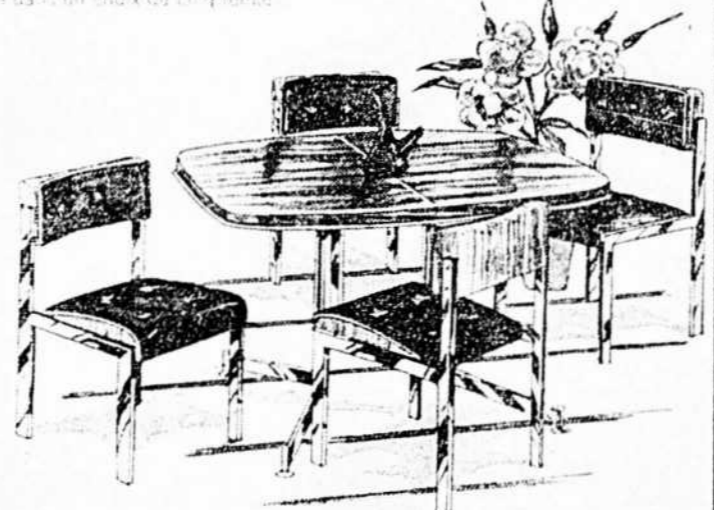


MOBILIER CHESTERFIELD DE STYLE COLONIAL, 2 MORCEAUX

Sofa reposant et fauteuil berçant recouverts de tissu imprimé colonial. Choix de tentes diverses. Sièges et dossiers détachables remplis de mousse. Cadre de fabrication robuste dans un attractif fini "Candlelight".

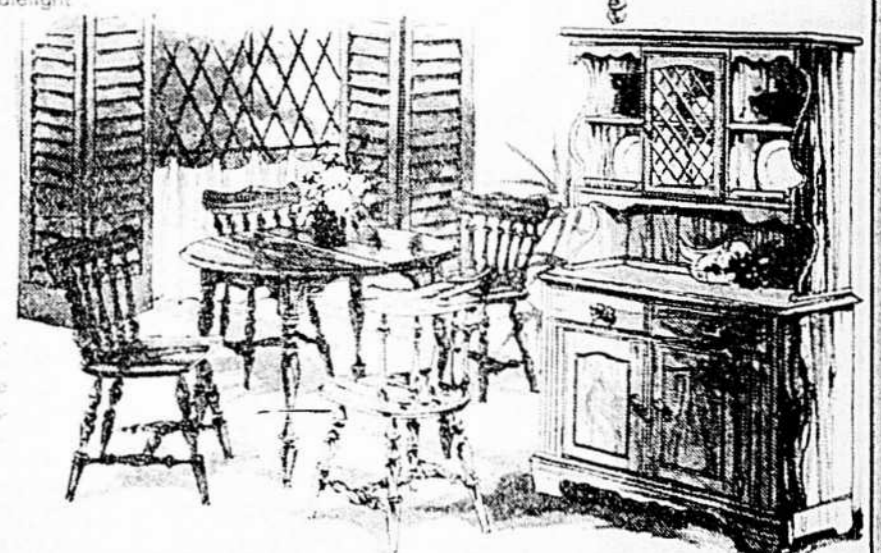
MOBILIER DE CUISINE MODERNE, 5 MORCEAUX

Table 36" x 48" enroulant jusqu'à 90° à l'aide d'un panneau escamotable. Deux sièges "Armoire" finis bois de rose. Quatre chaises assorties, finis bois de rose et noir. Recouvertes de vinyle lavable et résistant au jus.

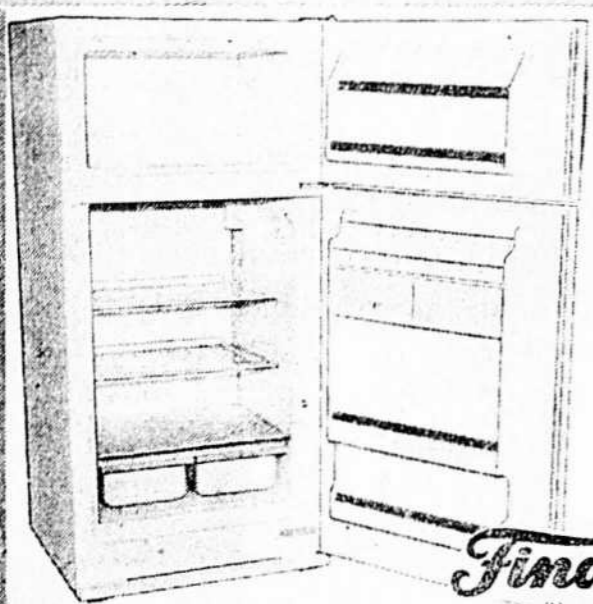


MOBILIER DE CUISINE DE STYLE COLONIAL, 5 MCX

Table ronde de 40" s'ouvrant jusqu'à 52" ou 64" à l'aide de panneaux séparés. Fabrication en érable dur fini "Old Spice". Dessus recouvert aux marques. Quatre chaises assorties.



L'AMEUBLEMENT D'UNE PIÈCE EST AUSSI DISPONIBLE SÉPARÉMENT



RÉFRIGÉRATEUR DEUX PORTES

Dégivrage automatique dans la section du réfrigérateur maintenant un froid humide. Capacité totale de 12 1/2 pieds cubes. Le congélateur peut contenir 98 livres d'aliments congelés. Deux tablettes à multiples positions et deux hydrateurs en porcelaine. Portes compartimentées pleine longueur.

EN SPÉCIAL à **\$258** \$12 par mois



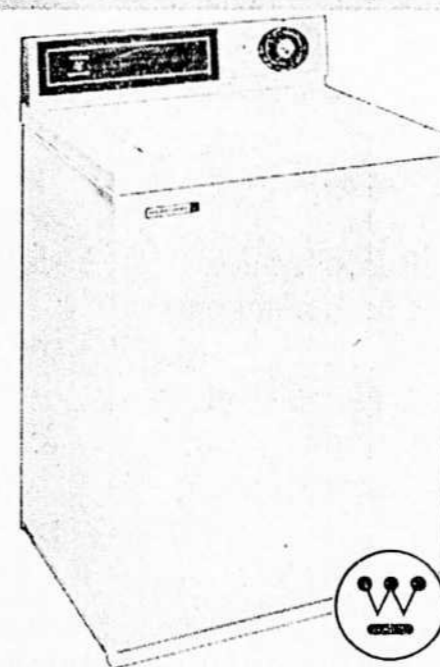
POÊLE ÉLECTRIQUE

Contrôle chronomètre au four et de la prise utilitaire. Éléments escamotables avec lampe-témoin. Commutateurs à degrés multiples. Porte amovible. Tiroir d'emmagasinage extra-spacieux.

EN SPÉCIAL à **\$198** \$8 par mois

**AUCUN DÉPÔT
 JUSQU'À
 36 MOIS
 POUR
 PAYER**

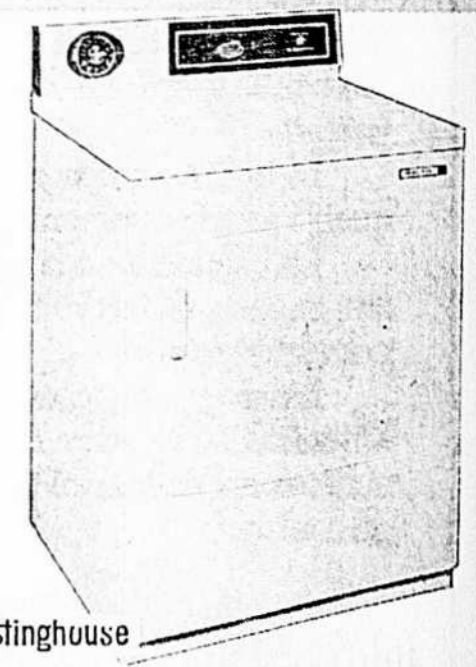
Téléphonez ou demandez au vendeur les détails complets au sujet de notre PLAN DE CRÉDIT CONTINUËL.



LESSIVEUSE AUTOMATIQUE

Agitateur à action nettoyante éprouvée. Quatre cycles pour les items réguliers et «lavez-ports». Quatre combinaisons de température de l'eau. Filtre à charpie à l'intérieur de l'agitateur. Capacité de 14 livres.

EN SPÉCIAL à **\$278** \$12 par mois



SÈCHEUSE AUTOMATIQUE

Nouveau cubillage "Paies Croisées" pour séchage plus efficace. Séchage par flot d'air balancé permettant un séchage adéquat pour tous les tissus. Choix de température. Période de refroidissement de cinq minutes.

EN SPÉCIAL à **\$168** \$8 par mois



915 est, STE-CATHERINE.

Six étages géants. Face à la Pharmacie Montréal. Stationnement municipal à l'arrière.

3956 E. ONTARIO
 (pres Boul. PIE-IX)
 Tél.: 527-9251

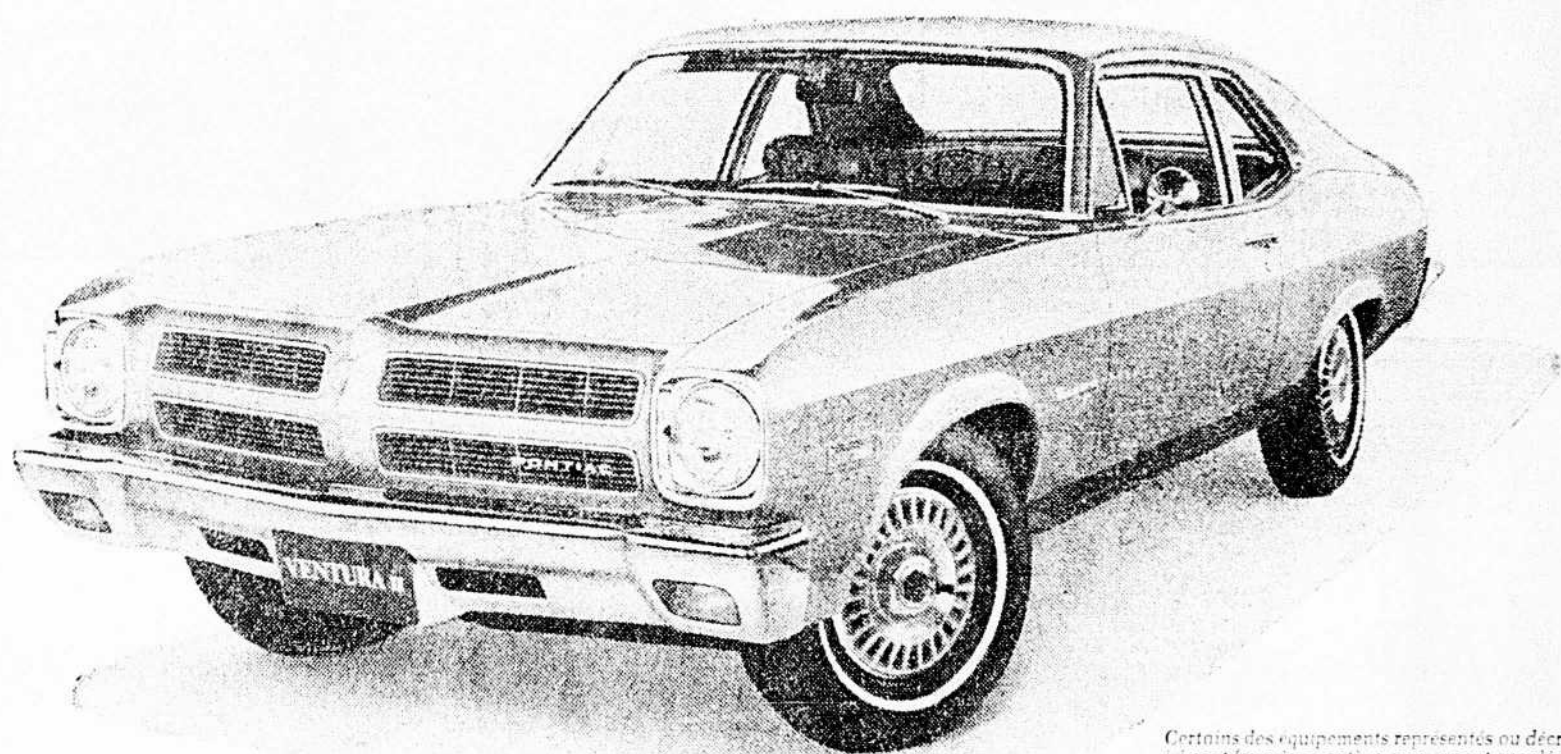
10,672 Boul. PIE-IX
 (coin AMIENS)
 Tél.: 324-1610

1180 Boul. LABELLE
 (CHOMEDEY)
 Tél.: 688-9750

3913 rue WELLINGTON
 (VERDUN)
 Tél.: 766-2343

TEL: 845-9261

Une Pontiac format de poche.



Certains des équipements représentés ou décrits ici sont fournis en option, moyennant supplément.

Voici la petite Ventura II. Nouvelle, de prix modique...une vraie Pontiac.

Le moment ne pouvait être mieux choisi pour présenter une nouvelle Pontiac ayant toutes les qualités des petites voitures: prix modique, économie d'utilisation, maniabilité.

Voici donc une Pontiac format de poche, à un mini-prix, mais qui possède la douceur de marche, la spaciosité et l'élégance d'une grande voiture.

Le tout, accompagné du prestige et de la qualité attachés au nom de Pontiac.

La Ventura II est la nouvelle Pontiac des amateurs de petites voitures qui en veulent plus pour leur argent.

Les sièges sont garnis de tissu à motifs et Morrokide. Ou encore, sur commande, entièrement de Morrokide dans un vaste choix de couleurs.

Le tableau de bord rembourré est garni également de Morrokide et porte une décoration similibois, tout comme les panneaux de portes.

La Ventura II n'est petite que de l'extérieur. Les six ceintures de sécurité que vous y verrez vous indiqueront combien de personnes peuvent voyager dans cette voiture, avec tout le confort propre aux Pontiac.

L'empattement est de 111 pouces. Il suffirait de quelques pouces de plus pour que la Ventura II puisse être classée parmi les grandes voitures et vendue à leur prix. (N'a-t-elle pas déjà la douceur de marche de ces voitures?)

Au choix: modèles à deux ou quatre portes, avec moteur six cylindres ou V8.

Toutes les Ventura II sont de vraies Pontiac à voie large.

L'économique six-cylindres standard de 250 po. cu. ainsi que le V8 de 307 po. cu. en option

ont fait la preuve de leurs performances. Ils fournissent leur plein rendement avec un minimum d'émission de gaz polluants, en consommant des essences sans plomb, à faible teneur en plomb ou ordinaires.

La Ventura II possède, en équipement standard, un ensemble complet de dispositifs de sécurité et antivol.

Par exemple, la cloison montée devant le coffre.

Si vous commandez votre Ventura II avec la radio, elle vous arrivera munie d'une antenne dissimulée dans le pare-brise.

Et les options? Eh bien, demandez ce qui vous plaît, tout simplement.

N'oubliez pas que la Ventura II est une Pontiac format de poche faite pour les amateurs de petites voitures qui en veulent plus pour leur argent.



La nouvelle Ventura II de Pontiac

les tribunaux

Longueuil aurait besoin de 67 policiers de plus

par Lucien RIVARD

Le service de la police de Longueuil manque de personnel et ne dispose pas de locaux adéquats pour opérer efficacement.

C'est ce qui ressort du long témoignage du directeur de la police de cette ville, M. Pierre Messier, qui a déposé durant tout l'après-midi d'hier à l'enquête de la Commission de police du Québec qui doit porter sur le corps de police et sur la conduite de ses membres, à compter du premier avril 1969, jusqu'à la date de l'ouverture de l'enquête.

M. Messier a déclaré qu'il disposait actuellement de 103 policiers, y compris les membres de l'état-major et que, pour desservir adéquatement et assurer une bonne protection aux 104.000 habitants de la nouvelle ville de Longueuil, il estime qu'il lui faudrait 170 hommes.

Le directeur a également souligné qu'aucun des deux postes n'est actuellement apte à recevoir les effectifs dont il dispose et que l'urgence d'un nouveau poste se fait sentir davantage avec la venue, au mois d'août prochain, de 22 nouveaux policiers, embauchés lundi dernier et qui doivent aller suivre le cours de formation à l'Institut de police de Nicolet.

M. Messier a révélé qu'il lui faudrait probablement mettre des casters dans le corridor d'entrée du poste de police pour ces nouveaux venus et qu'il faudrait peut-être en placer à l'extérieur de l'immeuble.

Le témoin a précisé que de nouvelles escouades de la circulation et de l'aide à la jeunesse devaient être créées mais qu'on ne pouvait leur désigner de bureaux pour travailler, faute d'espace.

Avant d'entreprendre sa déposition, le directeur Messier avait demandé à se prévaloir de l'article 22 de la Loi de police qui prévoit que nulle réponse fournie par le témoin ne pourra être invoquée contre lui dans ce genre de procédures.

La majeure partie des questions qui ont été posées, tant au maire Marcel Robidas, qui avait témoigné le matin, qu'au directeur Messier, ont porté sur la façon dont s'est déroulée la fusion de deux corps policiers et sur le choix des officiers supérieurs.

Vishnu Devenanda est k.o. en Cour d'Appel

Un autre knock-out pour le Swami Vishnu Devenanda! La Cour d'appel du Québec vient en effet de rejeter les requêtes pour annulation de saisie présentées par "l'apôtre de la paix" en septembre dernier.

Vous vous rappelez sans doute que "Industrial Acceptance Corporation", à la suite d'une conférence de presse au cours de laquelle le Swami avait annoncé qu'il se rendrait en Irlande, au Vietnam et en Chine pour lancer une grande

Il appert que cette fusion s'est faite à peu près sans préparatifs et que les deux directeurs des deux villes n'ont pu se rencontrer avant la fusion. Le directeur Messier a soutenu que le directeur de Jacques-Cartier a refusé de le rencontrer.

En fait, les deux hommes se seraient rencontrés pour la première fois, quatre jours après la fusion, soit le 20 août 1969, alors qu'ils ont tous deux été convoqués par le conseil municipal après avoir été nommé, l'un directeur, l'autre directeur de la Sûreté.

Le juge Dionne a cherché à connaître les critères qui ont guidé le choix des officiers supérieurs et il a également voulu savoir comment il se faisait que M. Michel Saint-Jean, auparavant adjoint au directeur Charron, à Jacques-Cartier, est devenu son supérieur dans la nouvelle ville en étant nommé comme adjoint direct à M. Messier.

Le maire Robidas a révélé que l'appréciation n'avait pas nécessairement été faite en tenant compte des états de services des candidats mais qu'on s'était surtout attardé sur leur compétence.

Il a d'ailleurs soutenu que le choix de M. Messier comme directeur n'avait pas été contesté par les conseillers.

Le maire a déclaré que l'on avait procédé à l'assommoir du directeur et du directeur de la Sûreté, le soir même de leur nomination par résolution du conseil. Il

Communications confidentielles

Le caractère confidentiel des communications faites par un client à son procureur ne peut être limité aux seules lois du Revenu, mais il doit être étendu à tous les domaines et s'appliquer à toute législation, qu'elle soit de nature pénale ou civile.

C'est ce que le Barreau du Québec a déclaré, hier, après avoir pris connaissance des dispositions relatives à la protection des dossiers des clients, contenues dans le projet d'amendement à la Loi du ministère du Revenu (Bill 5), déposé ces jours derniers en première lecture à l'Assemblée nationale.

Le Barreau se dit heureux de constater que le législateur

reconnait le caractère confidentiel des communications faites par un client à son procureur, en introduisant, dans la Loi provinciale du revenu, ce principe qui existait déjà depuis quelques années dans le statut fédéral correspondant.

Rappelons que depuis plusieurs mois, le Barreau a récommandé à maintes reprises, l'adoption d'une loi générale consacrant le caractère confidentiel des communications de client à procureur.

Dans les circonstances, il insiste à nouveau pour qu'on reconnaisse de façon explicite dans tous les secteurs de la législation ce droit de toute personne.

Le caractère confidentiel des communications faites par un client à son procureur, en introduisant, dans la Loi provinciale du revenu, ce principe qui existait déjà depuis quelques années dans le statut fédéral correspondant.

Rappelons que depuis plusieurs mois, le Barreau a récommandé à maintes reprises, l'adoption d'une loi générale consacrant le caractère confidentiel des communications de client à procureur.

Dans les circonstances, il insiste à nouveau pour qu'on reconnaisse de façon explicite dans tous les secteurs de la législation ce droit de toute personne.

Le caractère confidentiel des communications faites par un client à son procureur, en introduisant, dans la Loi provinciale du revenu, ce principe qui existait déjà depuis quelques années dans le statut fédéral correspondant.

Rappelons que depuis plusieurs mois, le Barreau a récommandé à maintes reprises, l'adoption d'une loi générale consacrant le caractère confidentiel des communications de client à procureur.

Dans les circonstances, il insiste à nouveau pour qu'on reconnaisse de façon explicite dans tous les secteurs de la législation ce droit de toute personne.

Le caractère confidentiel des communications faites par un client à son procureur, en introduisant, dans la Loi provinciale du revenu, ce principe qui existait déjà depuis quelques années dans le statut fédéral correspondant.

Rappelons que depuis plusieurs mois, le Barreau a récommandé à maintes reprises, l'adoption d'une loi générale consacrant le caractère confidentiel des communications de client à procureur.

Dans les circonstances, il insiste à nouveau pour qu'on reconnaisse de façon explicite dans tous les secteurs de la législation ce droit de toute personne.

Le caractère confidentiel des communications faites par un client à son procureur, en introduisant, dans la Loi provinciale du revenu, ce principe qui existait déjà depuis quelques années dans le statut fédéral correspondant.

Rappelons que depuis plusieurs mois, le Barreau a récommandé à maintes reprises, l'adoption d'une loi générale consacrant le caractère confidentiel des communications de client à procureur.

Dans les circonstances, il insiste à nouveau pour qu'on reconnaisse de façon explicite dans tous les secteurs de la législation ce droit de toute personne.

Le caractère confidentiel des communications faites par un client à son procureur, en introduisant, dans la Loi provinciale du revenu, ce principe qui existait déjà depuis quelques années dans le statut fédéral correspondant.

L'attentat contre Henri Gagnon

Le Conseil du travail blâme Laberge

par Pierre VENNAT

Les dirigeants du Conseil du travail de Montréal viennent de blâmer le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, pour ses prises de position concernant le passage à tabac du vice-président du CTM, M. Henri Gagnon.

On se souviendra qu'il y a quelques semaines, M. Gagnon avait été cruellement battu en sortant des bureaux de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, ou encore une cause qui n'aurait aucun rapport avec les activités syndicales de M. Gagnon.

Le comité exécutif du CTM, lui, ne l'entend pas ainsi. Dans une résolution officielle, il "déclare", dans un premier temps, la déclaration de M. Laberge.

Dans un deuxième temps, on lui "reproche" de ne pas

s'en être tenu spécifiquement à condamner "l'attaque barbare et sauvage" qu'a subie M. Henri Gagnon.

M. Gagnon, on s'en souvient, avait cité son volume comme première hypothèse expliquant son attentat. Comme deuxième hypothèse, il avait parlé du problème des fonds de pension au sein des syndicats de la construction, les électriciens ayant des vues différentes de la FTQ sur cette question.

Dans une autre résolution sur le sujet, le CTM a "condamné avec toute sa force, cette attaque criminelle", a "exprimé sa solidarité au confrère Gagnon" et lui a "exprimé sa sympathie" face à l'attaque dont il a été l'objet.

Le major Roussille commandait l'escadrille 636 des cadets de l'air à Dorval, au moment où il aurait succombé à la tentation des fraudes qui lui sont actuellement reprochées.

En novembre dernier, son successeur aurait découvert "certaines irrégularités dans la comptabilité de l'escadrille".

L'accusé a été libéré sur parole.

Le major Roussille commandait l'escadrille 636 des cadets de l'air à Dorval, au moment où il aurait succombé à la tentation des fraudes qui lui sont actuellement reprochées.

En novembre dernier, son successeur aurait découvert "certaines irrégularités dans la comptabilité de l'escadrille".

L'accusé a été libéré sur parole.

Le major Roussille commandait l'escadrille 636 des cadets de l'air à Dorval, au moment où il aurait succombé à la tentation des fraudes qui lui sont actuellement reprochées.

En novembre dernier, son successeur aurait découvert "certaines irrégularités dans la comptabilité de l'escadrille".

L'accusé a été libéré sur parole.

Un officier de l'Aviation est de nouveau inculpé de fraudes

L'enquête préliminaire d'un major de l'aviation canadienne, qui devait débiter, hier, en chambre 2 de la Correctionnelle, a été reportée au 30 mars.

La raison de cette remise est fort simple: d'autres accusations de même nature ont été portées, hier matin, contre l'inculpé.

Le major Jacques Roussille, 45 ans, du 154 Giroux, à La-

val-des-Rapides, a en effet été accusé en chambre des comparutions de fraudes totalisant \$1.146 et présumément commises entre le 1er juillet 1969 et le 1er février 1970.

La semaine dernière, lors de sa comparution devant le juge Henri Masson-Loranger, Jacques Roussille avait été inculpé d'avoir imité les signatures de quatre de ses confrères pour encaisser des chèques pour un montant de \$574.

MIRACLE MART

Les champions qui VOUS font économiser chaque jour!

Bas-culottes... achetez-en trois et économisez plus!

Ord. 97¢ ch. ACHAT BONI

3 pour 1⁸⁰
66¢ chacun



Bas-culottes de Miracle Mart, première qualité à prix avantageux! Seyants toujours à la perfection, aucun pli disgracieux jamais!

Choix de beige, ivoire, épice, taupe, miel doré, marine, noir, fusain, brun. Deux styles: taille universelle et P. M. G. EG.

Bas

En vente dans tous nos magasins



Oh! Là Là!

Des perruques en Kanekalon

ACHAT BONI

\$ 10 ch.

Offre avantageuse! Perruques synthétiques lavez/portez... pour un peu plus que le prix d'un shampooing et d'une mise en plis!

Sur trame extensible seyante pour tous les tours de tête! Ces perruques proviennent d'une maison réputée dans le monde entier! Choix de 28 teintes flatteuses, du brun pâle au foncé, noir, roux foncé, teintes givrées, blonds et gris.

Venez tôt pour avoir un meilleur choix!

Perruques

En vente dans tous nos magasins

Un "bazar d'articles volés" chez Claudette Tourangeau?

Claudette Tourangeau, 20 ans, du 5814 Delorimier, qui a comparu, hier matin, en chambre 1 de la Correctionnelle, sous l'inculpation d'avoir eu illégalement en sa possession tout "un bazar d'articles volés", a pu recouvrer provisoirement sa liberté moy-

ennant un dépôt de \$100 ou un cautionnement de \$950.

Lors d'une perquisition au domicile de l'accusée, le 15 et le 16 mars, les policiers auraient retrouvé un aspirateur électrique de \$200; un "stéréo-tape" et dix-huit cassettes d'une valeur de \$1.900; des caméras japonaises dont la va-

leur n'est pas indiquée dans le rapport de la police.

Ces marchandises auraient été volées au 5824 de la 4e avenue, à Rosemont, et au 6637 Iberville.

Claudette Tourangeau, qui n'a pas de dossier judiciaire, subira son enquête préliminaire le 31 mars.

Roussel cité à son procès pour 65 tablettes de LSD

A la requête même de la défense, Jimmy Roussel, 20 ans, de la rue St-Urbain, subira son procès, mardi prochain, sous une inculpation de possession de 65 tablettes de LSD destinées à la vente.

D'ici là, Roussel, un ex-employé d'une maison de cour-

rage, devra demeurer en prison puisque le juge Maurice Fautoux lui a refusé tout cautionnement.

Me Paul Papineau, qui représente l'accusé, a cependant rappelé à la cour que son client ne possède aucun dossier judiciaire et qu'il est in-

carcéré depuis son arrestation, il y a près de trois semaines.

Me Michel Lecours, procureur du ministère fédéral, a, pour sa part, soutenu devant le juge Fautoux qu'une preuve exceptionnellement forte et incriminante serait présentée lors du procès.

MIRACLE MART

Une des divisions de Steinberg Limitée

Les champions qui VOUS font économiser chaque jour!

découvrez des modes jeunes...



Pantarobes lavables en tricot coton polyester denim

ACHAT BONI **9⁹⁹** ch.

Tricot denim—la vedette mode de la saison! Tous ces styles en tailles: 8 à 16.

A. Corsage en denim bleu et rouge, manches courtes et pantalon évasé de teinte unie rouge ou bleu.
B. Corsage rayé de denim rouge et bleu, manches courtes avec pantalon évasé de teinte unie bleu ou rouge.

Vêtements sport pour dames



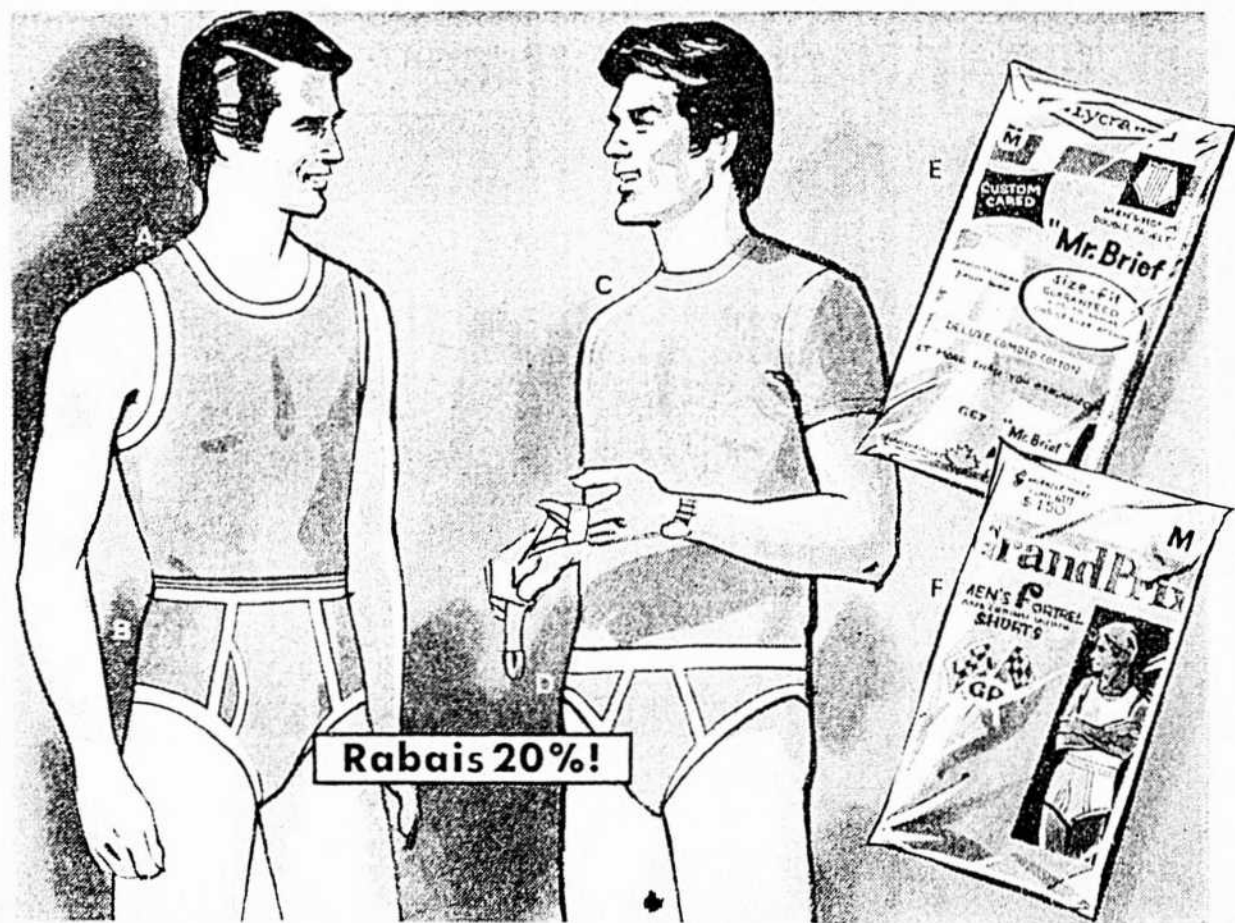
Interchangeables en tweed bouclé Orlon

Pull-overs
ACHAT BONI **5⁷⁷** ch.

Pantalons
8⁷⁷ ch.

Ce bouclé Orlon est d'une couleur veloutée en côtelé chiné. Choix de marine, blanc, brun, blanc ou tout blanc. Tailles: P, M, G.

A. Pull-over à manches longues, haut col roule.
B. Pantalon en Orlon brun ou marine. Taille élastique. Aussi: Pantalon assorti en denim tweed.
C. Pull-over à manches courtes, encolure montante, corsage rayé et patte à boutons.
D. Pull-over à manches courtes, encolure montante, grosse glissière et anneau de couleur laiton.
E. Pull-over à manches courtes, encolure ras du cou et devant à patte boutonnée.

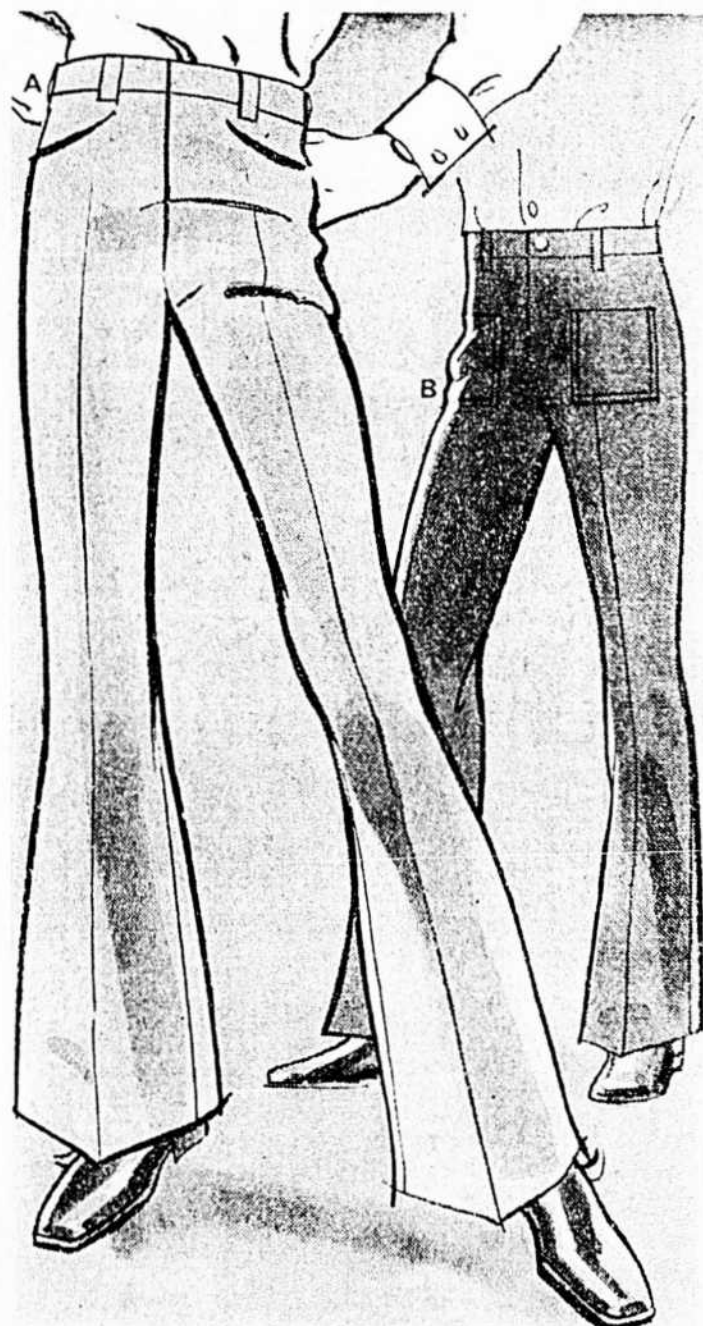


Sous-vêtements de couleur de marque nationale

Sous-vêtements en nylon, coton ou en Fortrel®/coton aux coloris mode de bleu, or, vert. Tailles: P, M, G, EG. Tous à prix des plus avantageux!

- | | |
|---|---|
| A. Maillots Fruit of the Loom. Ord. 3 pour 3.33 ACHAT BONI 3 pour 266 | D. Caleçons sur la hanche. Ord. 1.50 ACHAT BONI ch. 120 |
| B. Caleçons courts Fruit of the Loom. Ord. 3 pour 3.33 ACHAT BONI 3 pour 266 | E. Caleçons courts Mr. Brief. Ord. 3 pour 2.95 ACHAT BONI 3 pour 235 |
| C. Chemises-T Fruit of the Loom. Ord. 1.25 ACHAT BONI ch. 100 | F. Caleçons courts Grand Prix. Ord. 1.50 ACHAT BONI ch. 120 |

Vêtements pour hommes



Pantalons évasés lavables à la machine pour hommes

ACHAT BONI **5⁵⁷** ch.

A. En mélange de coton et polyester à repassage permanent. Deux poches plaquées en avant, deux autres en arrière. Surpiqûres contrastantes. Marine. Tailles 8 à 16.

Vêtements pour hommes

Valeur exceptionnelle! Jeans à jambes évasées en denim 13¾ oz pour garçons

ACHAT BONI **2⁹⁷** ch.

B. En denim coton Sanforized® et lavable, 13¾ oz. Deux poches plaquées en avant, deux autres en arrière. Surpiqûres contrastantes. Marine. Tailles: 8 à 16.

Vêtements pour garçons



UN PRIX MIRACLE EST UN PRIX DE TOUTES SAISONS

LUNDI À MERCREDI
9 A.M. À 6 P.M.

JEUDI ET VENDREDI
9 A.M. À 9 P.M.

SAMEDI
9 A.M. À 5 P.M.

Encaissement des chèques d'allocations familiales

Plan mise-de-côté

Stationnement facile

Les PRIX MIRACLE vous font économiser chaque jour.

Les ACHATS BONIS sont des offres extra avantageuses.

• Longueuil
Place Longueuil

• Rue Sherbrooke est
Place Versailles

• Pont-Viau
Centre commercial

• Plaza Alexis Nihon
Atwater et Ste-Catherine

• Chomedey
Centre commercial St-Martin

• Plaza Côte-des-Neiges
6700 Côte-des-Neiges

• West Island Mall
Trans-canadienne sortie 35

• Greenfield Park
Plaza

• LaSalle
Place LaSalle

• Châteauguay
180 boul. d'Anjou

• Jean Talon
4325 est, Jean Talon

MIRACLE MART

Une des divisions de Steinberg Limitée

Les champions qui VOUS font économiser chaque jour!

.. des nouveautés printanières



Blouse "Bulles" et pantalon Fortrel*

A. Blouse "bulles" en imprimé marguerite pour fillettes. Manches courtes, encolure zippée et montante. Lilas, marine, jaune. Tailles: 7 à 14.

ACHAT BONI
4 94
ch.

B. Pantalon en tricot Fortrel* polyester, taille élastique. Tricot côtelé, jambes évasées. Blanc, marine, rouge, lilas, brun. Tailles: 7 à 14.

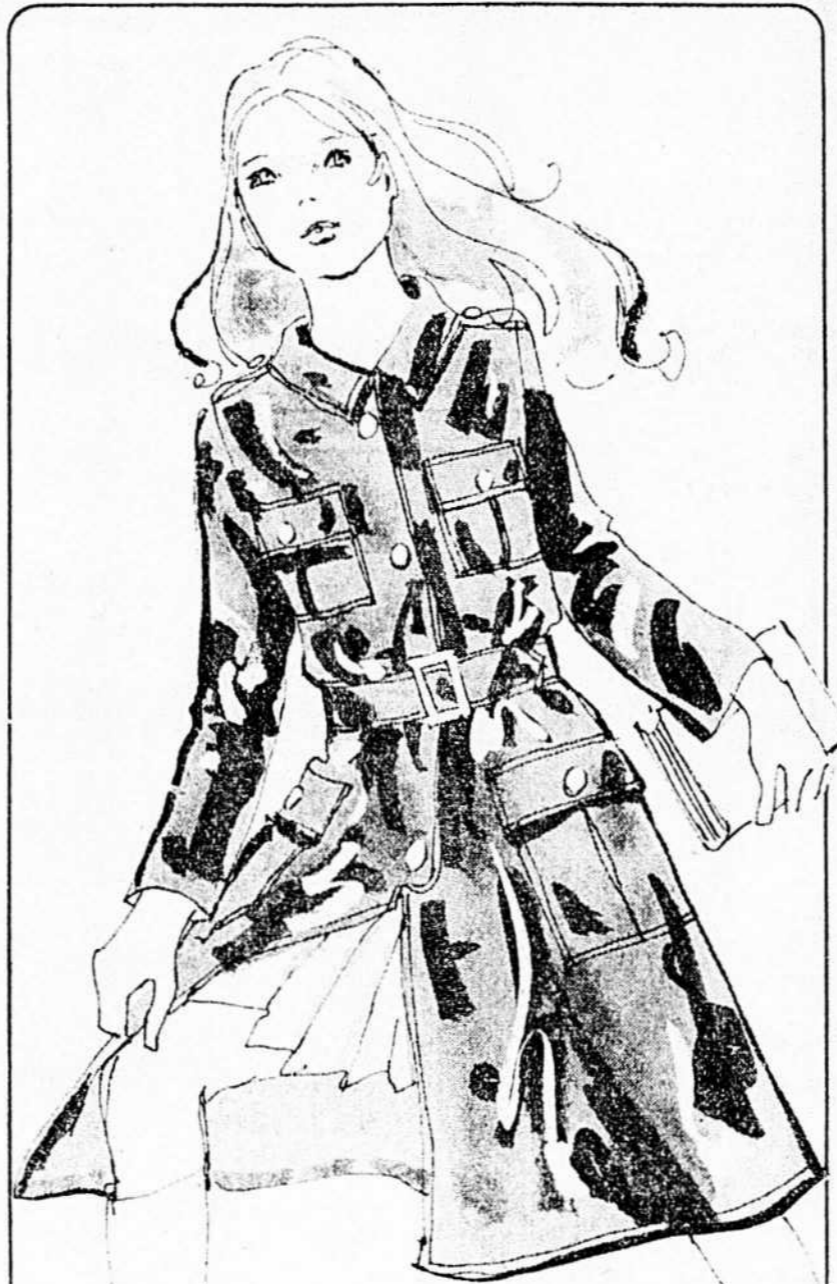
ACHAT BONI
3 94
ch.

C. Vestes de daim pour fillettes

Franges, 2 poches. Brun. Tailles: 7 à 14. Aussi pour bambins et bambines: tailles 4 à 6X. 4.97 ch.

ACHAT BONI
6 97
ch.

Vêtements pour enfants et pour fillettes



Manteau midi Safari

En vinyle "wet look", 4 poches et épaulettes. Bleu/rouge. Tailles: 8 à 14.

ACHAT BONI
4 77
ch.

Vêtements pour fillette.



Coordonnés polyester pour bambines

Gilet, fuseau et jupe en polyester à point torsade. Blanc cassé ou lilas. Tailles: 4, 5, 6, 6X.

ACHAT BONI
Gilet au fuseau 4 44
Jupe 2 44
ch.

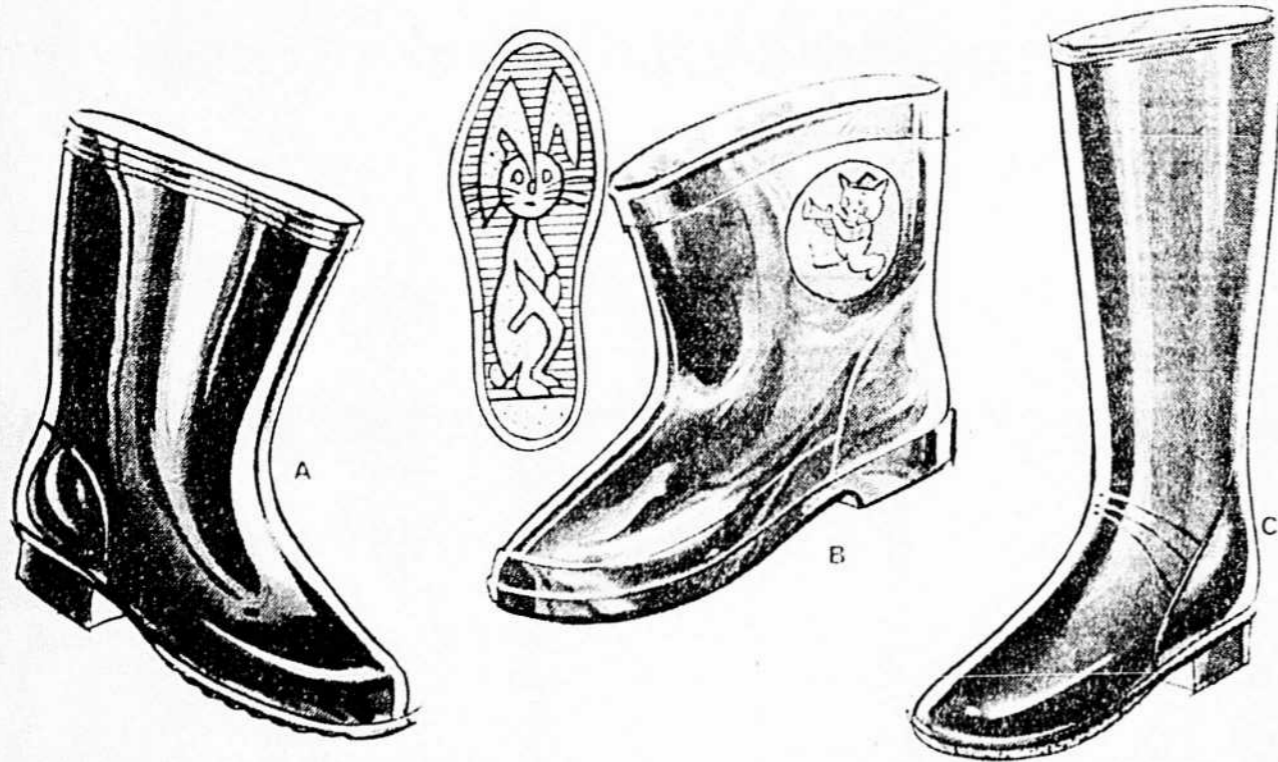
Blouses en Fortrel* et coton

Pour porter avec l'ensemble précité. Manches longues, devant boutonné et ruché. Blanc, lilas, rose, marine. Tailles: 4, 5, 6, 6X.

ACHAT BONI
2 44
ch.

Vêtements pour enfants

Bottes imperméables à rabais



A. Bottes pour enfants et adolescentes

Bottes en caoutchouc à semelles striées antidérapantes. Noir. Enfants: 5 à 10; adolescentes: 11 à 3, pas de 1/2. Quantités limitées.

Ord. 2.27.1.97
ACHAT BONI
1 22
la paire

B. Bottes en plastiques pour enfants

Bottes de couleur à doublure imprimée, imperméables, semelles striées anti-dérapantes. Bleu, blanc, rouge, jaune. Pointures: 5 à 10; pas de 1/2.

ACHAT BONI
1 22
la paire

C. Pour jeunes filles et adolescentes

Bottes pour la pluie... en caoutchouc, semelles striées anti-dérapantes. Blanc, beige, noir. Jeunes filles: 11 à 3, pour adolescentes: 5 à 10, pas de 1/2. Quantités limitées.

Ord. 3.47.2.77
ACHAT BONI
2 22
la paire

D. Bottes pour garçons

En noir avec semelles rouges. Garçons: 1 à 5; adolescents: 11 à 13. Pas de 1/2. Quantités limitées.

Ord. 2.77.2.27
ACHAT BONI
1 66
la paire



Chaussures



UN PRIX MIRACLE EST UN PRIX DE TOUTES SAISONS

LUNDI À MERCREDI
9 A.M. À 6 P.M.

JEUDI ET VENDREDI
9 A.M. À 9 P.M.

SAMEDI
9 A.M. À 5 P.M.

Encaissement des chèques d'allocations familiales

Plan mise-de-côté

Stationnement facile

Les PRIX MIRACLE vous font économiser chaque jour.

Les ACHATS BONIS sont des offres extra avantageuses.

• Longueuil
Place Longueuil

• Rue Sherbrooke est
Place Versailles

• Pont-Viau
Centre commercial

• Plaza Alexis Nihon
Atwater et Ste-Catherine

• Chamadey
Centre commercial St-Martin

• Plaza Côte-des-Neiges
6700 Côte-des-Neiges

• West Island Mall
Trans-canadienne sortie 35

• Greenfield Park
Plaza

• LaSalle
Place LaSalle

• Châteauguay
180 boul. d'Anjou

• Jean Talon
4325 est, Jean Talon

Pour 10,000 familles à revenu modique

Un vœu de la CLQ: libre accès aux endroits pittoresques du Québec

par Dollard MORIN

Si le vœu le plus ardent de la Confédération des loisirs du Québec se réalise, pas moins de 10,000 familles à revenu modique pourront quitter "balconville", dès l'été prochain, pour passer d'agréables et belles vacances en différents coins de la province.

Tel est l'objectif de l'"Opération 10,000" que vient de lancer la C.L.Q., en collaboration avec des mouvements de familles, des unions ou-

vières, le patronat et autres organismes qui lui sont affiliés.

Déjà, les études menées par la C.L.Q. ont révélé que parmi 80 p. 100 des familles à faible ou moyen revenu, ayant droit à deux semaines de vacances annuelles, la grande majorité est réduite à faire du "balconville" faute de moyens financiers et autres possibilités.

Une commission

"Le but principal de la C.L.Q. est de permettre au

plus grand nombre possible de familles québécoises de jouir d'abord de leur période annuelle de vacances et de vivre ces vacances dans des endroits pittoresques du Québec."

C'est ce qu'a déclaré hier, lors d'une conférence de presse tenue à la Place des Arts de Montréal, le président de la Confédération des loisirs du Québec, M. René Bélisle, qui est également surintendant de la Récréation municipale de Montréal.

M. Bélisle a rappelé qu'en

janvier dernier, la C.L.Q. avait mis sur pied une commission permanente qui a été chargée de préparer un projet bien précis concernant l'"Opération 10,000". Rappelons que ce projet a été rendu public, en février dernier, lors d'une conférence de presse qui eut lieu au Cercle Universitaire, à Terre des Hommes.

Peu après, se créaient deux sous-commissions d'action. L'une fut chargée de l'organisation même de l'"Opération 10,000", surtout des contacts avec les établissements pouvant assurer le gîte aux vacanciers, les compagnies de transport et autres. L'autre se vit confier la tâche d'informer et de sensibiliser le milieu québécois face à cette nouvelle initiative.

L'inventaire

"Je suis heureux de souligner," a affirmé M. Bélisle, "que l'inventaire des établissements et aménagements d'hébergement est en bonne

voie. Tout indique que les résultats pourront être publiés à temps pour aider les familles à organiser leurs vacances pour l'été prochain."

A cette fin, le directeur général de la C.L.Q., M. Jean-Marie Lachance, de Québec, a révélé que son organisme entend publier, dès le mois de juin, un annuaire de vacances.

Dans ce bottin, les familles trouveront la liste des endroits où elles pourront trouver un gîte à prix modique, les prix et autres conditions, ainsi que les caractéristiques de chaque endroit.

D'autre part, M. Lachance a noté qu'on a prévu la distribution de cet annuaire aux services municipaux de la Récréation, à travers la province ainsi qu'aux organismes régionaux de Loisirs et autres grandes fédérations. C'est par l'intermédiaire de tous ces organismes que le public québécois pourra se procurer le document.

Les aménagements

Au nombre des aménage-

ments actuels qui pourraient être mis, à prix réduit, à la disposition des familles à revenu faible ou moyen, la commission "Vacances-Famille" de la C.L.Q. a inscrit :

- les installations déjà connues, et d'ordre commercial : hôtels, motels et cabines touristiques (surtout en saison morte);
- les pensionnats, maisons de retraites fermées, maisons d'étudiants, camps de vacances des communautés religieuses, etc.;
- les auberges de jeunesse, les terrains de camping, les auberges établies dans les parcs et réserves de la province.

La commission a aussi pensé à un réseau d'habitations dont les propriétaires-occupants accepteraient de louer à des vacanciers une ou plusieurs pièces. De plus, selon la même formule, on chercherait à obtenir la location de maisons de ferme désaffectées, mais encore en

bon état, ou autres bâtiments transformables en logis.

La commission a également mis de l'avant la création éventuelle de villages-vacances.

D'autre part, les promoteurs de projets "Vacances-Famille" se servent de leurs structures respectives pour sensibiliser leurs membres. C'est ainsi, par exemple, comme l'a souligné M. Lachance, que l'U.C.C. a déjà distribué à ses membres quelque 65,000 questionnaires concernant les possibilités de gîte et de ferme qu'ils pourraient offrir aux vacanciers.

Le directeur général de la C.L.Q. a aussi insisté sur le fait que cet organisme entend promouvoir d'abord l'éducation aux vacances et mettre l'accent sur la nécessité pour tous les citoyens, même à faible revenu, de prendre des vacances.

Il a noté, d'autre part, que les centrales syndicales se révelent de plus en plus sensibles à la nécessité pour tous

d'avoir le libre choix de sa période de vacances annuelles, en tout temps de l'année. Ainsi disparaîtrait l'habitude de fermer des usines pendant deux ou trois semaines, en juillet.

L'Etat provincial viendrait-il seconder les efforts de la C.L.Q.? A ce sujet, M. Lachance révèle que le député M. Gilles Houde, adjoint parlementaire à l'Education et responsable du Haut-Commissariat, qui assistait à la conférence de presse donnée par la C.L.Q. hier matin, à Québec, avait assuré cet organisme de l'entier appui du H.C.

"M. Houde a aussi affirmé," a ajouté M. Lachance, "que le Haut-Commissariat sera en mesure dans quelques jours d'annoncer de quelle façon précise et efficace il entend aider l'animation du projet "Opération 10,000". Nous avons pleine confiance que dès cet été, ce projet deviendra une formidable réalité!"



Confrontation

Photo PC

A la suite de l'arrêt de travail des éboueurs, à Halifax, certains citoyens ont décidé d'aller porter leurs ordures ménagères dans la cour d'une prison désaffectée. L'un de ces citoyens s'est heurté, hier, à un autre groupe de citoyens qui ne partageant pas cette idée, craignant que ce dépotit inusité ne devienne un repaire de rats.

La police identifie un bambin noyé

La police a révélé hier soir, le nom du bambin de 2 1/2 ans qui s'est noyé au début de l'après-midi dans les eaux de la rivière des Mille-Îles, à Saint-Louis-de-Terrebonne.

Il s'agit de Patrice, fils de M. et Mme Jacques Daval,

1420 côte Terrebonne, Saint-Louis-de-Terrebonne. L'enfant jouait avec un camarade, et ils se sont tous les deux aventurés sur les glaces. C'est une femme qui a réussi à sauver l'un d'eux.

Tard hier soir, le corps de

la petite victime n'avait pas encore été retrouvé. Plusieurs policiers du détachement de Saint-Jérôme de la Sûreté du Québec et deux hommes-grenouilles du service d'incendie de Laval participent aux recherches qui ont repris ce matin.

MIRACLE MART

Une des divisions de Steinberg Limitée

Les champions qui VOUS font économiser chaque jour!

A. Eléphant tirelire de pâques avec oeuf de chocolat au lait de 2 1/8 oz.

99¢ ch.

B. Canard en chocolat 7 oz.

147¢ ch.

C. Oeuf de chocolat fourré de crème au beurre 4 oz.

39¢ ch.

D. 20 Oeufs à la crème variés, enveloppés séparément.

87¢ paquet

E. 12 Oeufs de guimauve dans une boîte, 5 oz et plus.

37¢ paquet

DOUCEURS DE PÂQUES À PRIX MODIQUES QUI PLAIRONT!

CHARGEX

Encaissement des chèques d'allocations familiales

• Longueuil Place Longueuil
• West Island Mall Trans-canadienne sortie 25
• Rue Sherbrooke est Place Versailles
• Greenfield Park Plaza

UN PRIX MIRACLE EST UN PRIX DE TOUTES SAISONS

LUNDI A MERCREDI 9 A.M. A 6 P.M.
JEUDI ET VENDREDI 9 A.M. A 9 P.M.
SAMEDI 9 A.M. A 5 P.M.

Plan mise-de-cote
• Plaza Alexis Nihon Atwater et Ste. Catherine
• Chateauguay 180 boul. d'Anjou

Stationnement facile
• Chomedey Centre commercial St-Martin
• Jean Talon 4325 est. Jean Talon

Les PRIX MIRACLE vous font économiser chaque jour.

Les ACHATS BONIS sont des offres extra avantageuses.

Gagnez \$2,500 de marchandises à l'un de nos centres de rénovation

VANITÉ 24"
V 24
\$46.06

aussi disponible 30" - 36" - 45" - 48" - 60"

HOTTE DE CUISINE
Miami Carey A 1303
Fini cuivre, avec conduit
\$25.46

PHARMACIE
"Miami Carey"
24" x 18"
no 57
\$12.86

ÉPARGNEZ SUR LES OFFRES SPÉCIALES DE LA SEMAINE CHEZ:

marc rousseau itec
520, boul. Labelle, Chomedey, La Vallée
Jeudi jusqu'à 9 h
Vendredi jusqu'à 10 h
Samedi jusqu'à 10 h
688-1170

w.h. genest lumber itec
3032, boul. LaSalle, Verdun
Lundi à vendredi jusqu'à 6 p.m.
Samedi jusqu'à 12 p.m.
701-5973

major & major inc.
1540 est. rue Sauvé, Ahuntsic, Mt.
Vendredi jusqu'à 9 p.m.
Samedi jusqu'à 4 p.m.
389-7821

STIROFOAM

4' x 8'
1/2" **\$1.10**
7/8" **\$1.56**
2" **\$3.70**

PANNEAUX PRÉFINIS

Butternut **\$296**
Acajou **\$346**
Chêne Valérie **\$446**
Cèdre d'été **\$496**

UN BON D'ACHAT DE \$2,500

Gagnez un bon d'achat d'une valeur de \$2,500 en articles de votre choix. Il suffit de remplir ce coupon de participation que vous déposerez chez l'un de nos supermarchés de rénovation. LE GAGNANT DEVRA RÉPONDRE À UNE QUESTION FACILE. Les membres de la famille des marchands de cette promotion, ainsi que leurs employés, n'auront pas droit au concours.

NOUS AVONS FAIT NOS ACHATS CHEZ LE MARCHAND SUIVANT:

Marc Rousseau Ltée
W.H. Genest Lumber Ltée
Major & Major Inc.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Tel. _____

Le gagnant du concours sera connu le 31 mai 1971. Veuillez consulter "La Presse" pour connaître le gagnant.

OBTENEZ PLUS VITE VOS CADEAUX GRATUITS!

EXTRA EXTRA!
250 TIMBRES BONI
Gold Star
 GRATUITS

Lorsque votre nouvelle carte "BONANZA" sera complétée! Assurez-vous de l'utiliser chaque semaine!

VOTRE NOUVELLE CARTE **BONANZA!** MAINTENANT EN VIGUEUR

Les "SUPERMARCHÉS UNION" donnent à tout le monde toutes les semaines des timbres "Gold Star" additionnels gratuits qui vous aideront à compléter plus rapidement vos livrets de Timbres "Gold Star" pour vos CADEAUX GRATUITS.



GRATIS!
1350
 TIMBRES EXTRA
Gold Star

Changez votre "BONANZA" pour des timbres "Gold Star" dès maintenant! Chaque semaine, vous recevrez un timbre "Gold Star" additionnel. Assurez-vous de l'utiliser chaque semaine!

VENEZ CHERCHER VOTRE PART DES TIMBRES "GOLD STAR" ADDITIONNELS GRATUITS!

CETTE SEMAINE:
 Echangez votre coupon No 5 et obtenez 140 timbres "Gold Star" additionnels

BACON TRANCHÉ SANS COUENNE "CITY" pqt 1 lb

EPARGNEZ 19¢

39¢

&

OEUFs FRAIS GROS CANADA "A" 43¢

EPARGNEZ 3¢ douz.

LONGE de PORC TENDRE 3 à 4 LB

BOUT DES CÔTES **45¢** lb

BOUT DU FILET **55¢** lb

FESSES DE JAMBON FRAIS

49¢ lb

RÔTI DE PORC DANS LE SOC **45¢** lb

CÔTELETTES DE PORC EMPAQUETAGE ECONOMIQUE **69¢** lb

CUISSES DE POULETS

BOITE CUISSES POULETS FRAIS **45¢** lb

10\$3 89

LIVRES

CAROTTES EN CUBES "PAULA" PREMIERE QUALITE

BOITE DE 19 OZ **11¢**

EPARGNEZ 7¢

BLÉ D'INDE EN GRAINS "UNION"

bte 12 oz **5 \$1**

EPARGNEZ 10¢

PAIN aux RAISINS "UNION"

TOUJOURS FRAIS

2 pains de 12 oz **33¢**

EPARGNEZ 25¢

GROS POULETS À RÔTIR

CANADA CATEGORIE UTILITY 5 A 6 LB

39¢ lb

POIS VERTS "LACHINE RAPIDS" REGULIERS

HARICOTS VERTS COUPÉS "LACHINE RAPIDS" REGULIERS

bte 19 oz **6 \$1**

TOMATES PELÉES "REGINA" DE CHOIX

Bte de 28 oz **29¢**

EPARGNEZ 5¢

BISCUITS "UNION" ENROBES DE CHOCOLAT PUR

24 dans 1 pqt **39¢**

EPARGNEZ 10¢

BREVAGES aux FRUITS "UNION" saveurs variées

bte 48 oz **29¢**

BOEUF HACHÉ FRAIS

3 99¢ lb

JAMBON "CITY" PRÊT À MANGER

49¢ lb

LIQUEURS DOUCES VARIÉES "UNION"

bte de 10 oz **8¢**

EPARGNEZ 4¢

KIK COLA

bout. 30 oz **7 \$1**

EPARGNEZ 20¢

PLUS DÉPÔT

BREVAGES aux FRUITS VARIÉS "BESSEY'S"

2 cruches 64 oz **89¢**

EPARGNEZ 9¢

DÉTERGENT EN POUFRE "DRIVE"

25¢ de rabais

pqt grand format **\$1 59**

EPARGNEZ 5¢

| | |
|--|--|
| SPENCER "STRIP LOIN" 89¢ lb | BOEUF À RAGÔT MA'GRE 88¢ lb |
| FILET MIGNON 99¢ lb | RÔTI DE GROUPE DE BOEUF 79¢ lb |
| RÔTI ENTRE-CROISÉ DE BOEUF 69¢ lb | RÔTI HAUT CÔTÉ DE BOEUF 8 lb ET PLUS 49¢ lb |

GIGOT D'AGNEAU DU PRINTEMPS IMPORTÉ

59¢ lb

EPARGNEZ 10¢ LA LB

CÔTELETTES D'AGNEAU

39¢ lb

EAU MINÉRALE GRAND COTEAU

bout. 30 oz **4 \$1**

EPARGNEZ 16¢

SACS À DÉCHETS "UNION" 26 x 36

25 dans 1 pqt **89¢**

EPARGNEZ 34¢

SPECIAL PAPIER DE TOILETTE "DECOR" BLANC OU ROSE

roul dans 1 pqt **8 \$1**

SHAMPOOING "UNION"

CONT. 32 OZ **77¢**

EPARGNEZ 22¢

| | |
|--|---|
| SAUMON ROSE EN MORCEAU 89¢ lb | FLOUNDER POISSON PRÊT À FRIRE 39¢ lb |
| FILETS DE SOLE CONGÈLE 3 79 bte 5 lb | FILETS DE PERCHE CONGÈLE 2 19 bte 5 lb |
| CREVETTES CONGÈLÉES CARIBBEAN QUEEN 2 99 bte 2 1/2 lb | STEAK DE TURBOT CONGÈLE 65¢ lb |

CÉLERI PASCAL GROSSEUR 72 IMPORTÉ DE FLORIDE

3 pour **39¢**

BANANES MÛRES, DORÉES

lb **10¢**

CANTALOUPS SUCRÉS IMPORTÉS DU MEXIQUE, GROSSEUR 56

2 pour **49¢**

PAMPLEMOUSSES JUTEUX, IMPORTÉS DES ETATS UNIS, GROSSEUR 56

10 pour **79¢**

ORANGES SUCRÉES ET JUTEUSES IMPORTÉES DE CALIFORNIE GROSSEUR=210

3 douz. **99¢**

UNION SUPERMARCHÉS

INC.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les prix des fruits et légumes sont sujets aux fluctuations du marché.

TIMBRES SPECIAUX VALIDES JUSQU'AU 27 MARS 1971

L'avenir appartiendra à ceux qui pourront prévoir le changement

— Guy Rocher

par Georges LAMON

Le sociologue Guy Rocher a exprimé le sentiment que l'on se dirigeait vers une société beaucoup plus "conflituelle" et beaucoup plus divisée, une société marquée par la contestation et par des mouvements d'opposition de toute nature. Il y avait une société difficile, en effervescence qui sera constamment remise en question.

Le vice-doyen de la faculté du Service Social de l'Université de Montréal participait à une conférence-forum en compagnie de MM. Charles Caouette, psychologue et directeur de la section de psychologie scolaire à l'Université de Montréal, et Maurice Bélanger, un Franco-Canadien originaire des États-Unis, pédagogue et professeur agrégé à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

Cette réunion avait pour thème "L'école d'aujourd'hui prépare-t-elle au monde de demain?" Elle était organisée par le comité consultatif des ateliers pédagogiques et la Commission scolaire de Repentigny.

Absence d'unanimité

Selon M. Rocher, les causes de cette société "déclatée, marquée de très forts conflits d'opposition" résident, chez les jeunes en particulier, dans l'absence d'unanimité.

"Les jeunes se contestent entre eux avec beaucoup plus de violence qu'avec les adultes, précise M. Rocher. On a annihilé le leadership étudiant et on le cherche au niveau des Cégep et de l'université."

Quant à l'opinion publique de l'avenir, c'est-à-dire celle des 10 ou 15 années à venir, elle sera, selon le membre éminent de la Commission Parent, "beaucoup plus ballotée par l'appel vers la contestation".

Toutefois, il note que ces mêmes jeunes savent beaucoup mieux que les adultes manipuler l'information qui leur est donnée, que cette information devient une sorte de "capital" pour eux. A son avis, l'individu de l'avenir sera plus à l'aise puisqu'il saura aller chercher l'information, l'assimiler rapidement, l'intégrer dans des structures et la servir. En fait, l'avenir appartiendra à ceux qui sauront prévoir le changement et pourront donc planifier. Ce que les adultes n'ont pu faire.

Le plus grand défi

M. Rocher précise que de

plus en plus l'école devra faire partie du milieu du travail et qu'il faudra donc un rapport étroit entre ces deux secteurs. D'ailleurs, dans la société en état de conflit l'individu aura besoin d'une sécurité d'autonomie personnelle. Il estime aussi que ce sera une toute autre éducation qui deviendra nécessaire dans l'avenir. "C'est là le plus grand défi de l'école", précise-t-il.

Quant à M. Charles Caouette, il voit dans l'école un rôle précis: préparer le monde de demain à être un monde plus humain et meilleur. Il est même d'avis que, pour ce faire, l'école doit être "repensée, réformée" dans ses objectifs fondamentaux. Elle doit s'adapter au changement, mais elle ne peut se donner des objectifs nouveaux sans le support direct des parents.

M. Caouette croit que la société de l'avenir devra surtout mettre l'accent sur la compétence d'ordre social plutôt que technique. D'ailleurs, il estime que les éducateurs de demain devront davantage préparer l'enfant au changement car, précise-t-il, l'enfant a besoin d'établir une relation valable avec quelqu'un d'autre.

"L'école s'est trop coupée de la société, des parents, ajoute M. Caouette, tout ce monde doit se regrouper et travailler la main dans la main."

Par sa part, M. Maurice Bélanger, pédagogue, a noté qu'on avait peur de toutes sortes de fantômes. Il prévoit que la société passera par des périodes de dix ans où l'on essaiera toutes sortes de choses.

Il fait observer que jusqu'ici on avait vécu dans un monde où l'adulte n'avait rien à apprendre à l'enfant. Mais cela change et on commence à découvrir que des jeunes connaissent des choses que des adultes ne savent pas. Il a en outre fait état de statistiques selon lesquelles, lorsqu'un enfant quitte la sixième année primaire, il a suivi 15.000 heures de cours en classe et a passé 16.000 heures devant la télévision; ce qui revient à dire que 30 pour cent des connaissances de l'enfant sont acquises en dehors de l'école.

"Nous (les pédagogues) ne sommes plus sûrs que le rôle pédagogique est de transmettre de l'information, fait-il remarquer. Si ce n'est pas cela, c'est quoi alors le rôle de l'école?"



téléphoto PC

Des chiens aux instincts de loup

La région de Kemplyville, dans l'est de l'Ontario fait face à un sérieux problème. Des chiens s'attaquent — on ne sait encore pourquoi — aux chevreuils dont ils laissent ensuite les carcasses intactes. Le loup tue habituellement de son côté pour survivre. Ce fait inexplicable fait l'objet d'une sérieuse enquête menée actuellement par des spécialistes du ministère des Terres et Forêts de l'Ontario. A date, plusieurs des "meilleurs amis de l'homme" ont été abattus par des gardes forestiers, mais les ravages du loup se poursuivent toujours.

St-Léonard donnera suite aux réclamations de propriétaires

par Florian BERNARD

Le conseil de Saint-Léonard a rendu un jugement de Salomon, hier, qui pourrait ouvrir la voie à toute une série de réclamations dans d'autres villes. En effet, même si la municipalité a refusé d'admettre sa responsabilité dans le cas de deux inondations causées par un trop généreux soufflage de neige en bordure de deux propriétés, elle a quand même accepté le principe d'offrir un certain dédommagement aux propriétaires.

Telle est la conclusion à laquelle on est venue la commission administrative de Saint-Léonard, présidée par le conseiller Jean-Marie LeFebvre, à la suite d'une double réclamation concernant des inondations survenues par suite de la fonte de neige accumulée par la voirie municipale.

\$20,000 de dégâts

Les réclamations ont été

présentées par MM Jacques Lemieux et Shefner, propriétaires d'immeubles sur la rue Liénart. Ils soutiennent que les inondations ont été directement causées par la fonte d'une quantité "industrielle" de neige que la voirie avait soufflée ou accumulée en face de leurs propriétés, en bordure du parc Simon.

Selon les deux propriétaires en question, les dégâts s'élevaient à environ \$20,000. La Commission administrative de Saint-Léonard a refusé d'admettre sa responsabilité "de façon directe", mais elle a quand même suggéré un dédommagement de \$20,000 à MM. Lemieux et Shefner, soit environ 20 p. 100 du montant total de leurs réclamations.

L'une des conclusions de la commission se lit textuellement comme suit:

"Considérant que les membres de la commission n'admettent aucune responsabilité légale de la part de la Cité, mais reconnaissent qu'il est

juste et raisonnable tout de même d'offrir une certaine compensation aux deux propriétaires qui ont subi des dommages, en tenant compte du fait que la Ville avait accumulé de la neige dans le parc Simon, sur le côté opposé de la rue Liénart, en face de ces propriétés, nous recommandons comme règlement final de payer aux deux propriétaires 20 p. 100 du montant total de leurs réclamations".

Une opinion légitime

Toutefois, avant de régler cette réclamation, la Ville tentera de faire payer le tout par sa compagnie d'assurance, la Prévoyance. Cette dernière a refusé, jusqu'ici, d'indemniser les propriétaires, soulignant qu'il n'y a eu aucune clause ne l'oblige à acquiescer des réclamations découlant d'une accumulation "non naturelle" de neige.

La Ville a donc chargé son conseiller juridique d'examiner la question et de faire rapport au conseil le plus tôt possible.

ARGENT PLUS POUR VOTRE

666

16 PIÈCES SERVICE DURALEX AMBRE

Ideal pour le petit déjeuner. Incassable, supporte le froid comme la chaleur. Comprend: 4 jattes a café, 4 verres a jus, 4 bols a céréales, 4 assiettes pain/beurre.

vente

CASSEROLE COUVERTE 80 ON. CORNINGWARE

444

Decorative sur la table, incassable au four comme au réfrigérateur. Bas prix spécial a ne pas manquer!

PERCOLATEUR PYREX 6 TASSES

366

Pour un café au gout des connaisseurs! Forme pratique, poignée isolante, supporte le feu. Bas prix exceptionnel!

THÉIÈRE PYREX 6 TASSES

266

Marque réputée, modèle pratique et décoratif. Cadeau recherché. Attractante boîte-présentation.

LaSalle MANUFACTURES L.T.E.E. FACTORIES LTD.

PLASTIQUE TOUT USAGE

CHOIX DE 4 ARTICLES PRIX-VEDETTE

266 ch.

POUBELLE INCASSABLE AVEC COUVERCLE

Capacité 70 gallons. Forme ergonomique d'encastrement restreint. Couverture stable. Fabrication polyéthylène résistant au froid. Gros seulement.

MANNE 36 PTES AVEC COUVERCLE

Forme longue et ronde, couvercle stable, amovible, coulissant. Pavot ou ton or.

POUBELLE 40 PTES D'INTÉRIEUR

Le couvercle basculant s'enlève pour former un porte-ordures. Pavot ou ton or.

PANIER-SIÈGE DÉCORATIF

Ventilation en façade et au dos. Motifs fleuris. Fabrication robuste. Pavot ou avocado.

Deux centres de travail pour handicapés dans l'est du Québec

QUEBEC — Deux projets de centres de travail polyvalents pour les handicapés, l'un à Sainte-Anne-des-Monts, l'autre à Rimouski, ont reçu l'approbation du ministre des Affaires sociales du Québec, M. Claude Castonguay.

Ces projets, qui s'adressent aux handicapés physiques, mentaux et socio-affectifs, ont pour but, dans une certaine mesure, de les réintégrer à la société et de donner le maximum d'indépendance possible à cette clientèle défavorisée.

Ces ateliers, mis en place rapidement grâce à l'entente Canada-Québec, créée dans le

but de favoriser le développement de l'est du Québec, sont originaux en ce qui concerne la polyvalence de sa clientèle, soit les handicapés physiques, mentaux et socio-affectifs de même qu'en ce qui a trait à son objectif, la résocialisation de cet handicapé par une revalorisation productive. Dans le cadre de ces projets, l'accent sera mis sur l'utilisation des matières premières de la région (bois, agate, silice, granite) tout en n'entrant pas en concurrence avec les secteurs de l'industrie en place.

L'atelier de Sainte-Anne-des-Monts est ouvert depuis le 1er mars et fournira du travail à 45 hommes, dont quatre moniteurs et un gérant de production. Les revenus des la première année couvriront plus de 50 p. cent du coût des opérations et seront réinvestis dans l'atelier.

Dans le secteur de Rimouski, l'atelier, qui entrera en opération bientôt, fournira 67 nouveaux emplois.

BREVETS D'INVENTION

Marques de commerce
 Dessins de fabrication
 en tous pays

MARION ROBIC & ROBIC
 2100 Drummond, Montréal 107
 Téléphone 288-2152

la presse

NUMEROS DE TELEPHONE

| | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| PUBLICITE | PERSONNEL |
| Grandes annonces : 874-7356 | Administratif : 874-7351 |
| Texte Presse : 874-7356 | Édition : 874-7351 |
| Visuels et photos : 874-7356 | Recrutement et sélection : 874-7360 |
| Carnets de presse : 874-7346 | Lundi au vendredi : 8am - 5pm |
| Professions : 874-7346 | Fin de semaine : 874-7372 |
| Nominations : 874-6369 | |
| Annuaire d'adresses : 874-7111 | COMMUNICATIONS |
| | Relations publiques : 874-6800 |
| PROMOTION | Édition spéciale : 874-2222 |
| Service de la promotion : 874-7103 | |
| | REDACTION |
| TIRAGE | Service de la presse : 874-7351 |
| Lire de tirage : 874-0011 | Service de la presse : 874-7351 |
| 8 am - 8 pm | Service de la presse : 874-7351 |
| du lundi au vendredi | Service de la presse : 874-7351 |
| 8 am - 8 pm | Service de la presse : 874-7351 |
| le samedi | Service de la presse : 874-7351 |
| | Service de la presse : 874-7351 |
| COMPTABILITE | Service de la presse : 874-7351 |
| Grandes annonces : 874-6892 | Service de la presse : 874-7351 |
| Annuaire d'adresses : 874-6900 | Service de la presse : 874-7351 |

| | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--------------------------------------|--|---|
| CHOMEDEY 1877 CURÉ LABELLE | MONTREAL-NORD 5630 HENRI BOURASSA EST | N. D. G. 2110 DECAIRIE | CITÉ DE LASALLE 1277 BOUL. SHEVCHENKO | PTE AUX TREMBLES 11950 SHERBROOKE EST | CENTRE-VILLE PALAIS DU COMMERCE | CRÉMAZIE 8965 ST-LAURENT | CENTRE-VILLE 5628 AVE. DU PARC | ROSEMONT 5680 IBERVILLE | ST-HENRI 3715 NOTRE-DAME O. | AHUNTSIC ANGLE FLURY ET LAJEUNESSE |
| DORVAL Sud-Est du Rond-Point | LACHINE Notre-Dame et 32e ave | PIERREFONDS 9008 boul. Lalande | ST-VINCENT-DE-PAUL 4615 boul. Levesque | BOUCHERVILLE Centre d'Arts et de la Seigneurie | LONGUEUIL 210, rue St-Jean | MEUBLES 207, St-Jean Longueuil | HEURES D'AFFAIRES Lundi au mercredi - 9h 30 A.M. à 6h P.M. Jeudi et vendredi - 9h 30 A.M. à 6h P.M. Samedi - 9h A.M. à 2h P.M. | | | |

...tant qu'il y en aura!

PLUS POUR VOTRE ARGENT



5 \$1 boîtes pour

FACELLE ROYALE 3 PLIS BAS PRIX IMBATTABLE!

Papier-mouchoir ou démaquillant très doux, robuste. Choix de blanc, rose, jaune ou lilas.

vente

réputés produits de beauté et hygiène tant qu'il y en aura!



SHAMPOING COLORANT NICE 'N EASY

1 26

Facile à appliquer, laisse les cheveux lustrés. Gamme de teintes naturelles et attrayantes.



MOUSSE À BARBE "GILLETTE" avec 2 lames "plus"

83¢

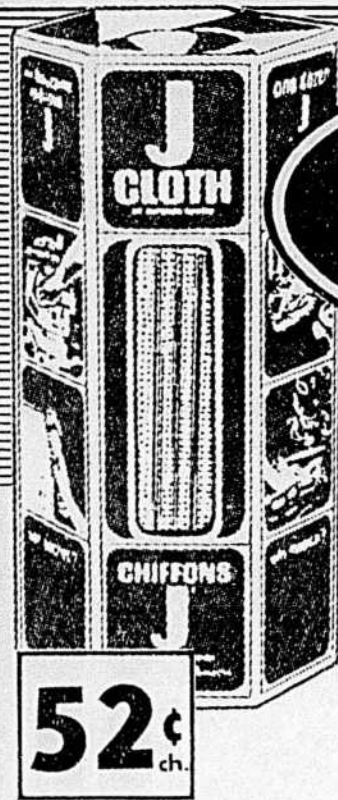
Bombe aérosol 11 on. Mousse parfumée "Surf Spray", citron/lime, menthol ou régulière.



LAMES GILLETTE INOXYDABLES

83¢

Très bas prix. 10 super-lames acier inoxydable au tranchant impeccable.



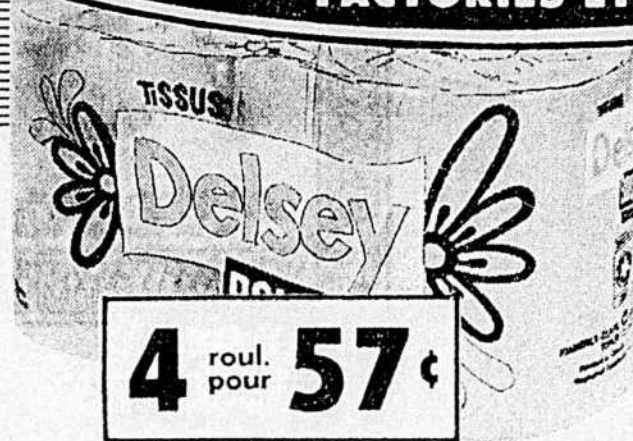
CHIFFONS-'J' DE JOHNSON

Carrés de tissu tout usage pour les travaux domestiques. Bleu ou rose.

52¢ ch.

MANUFACTURES LTÉE. LaSalle

FACTORIES LTD.



4 roul. pour 57¢

PAPIER DELSEY BOUTIQUE

Bas prix imbattable! Feuilles de luxe. Couleurs diverses. 2 paquets de 2 rouleaux chacun.



43¢

BAND-AID DE JOHNSON

Nouvelle boîte familiale. 60 diachylons plastique, couleur chair, grands diversés.



CHARGEX



1 09 ch.

SHAMPOING BRECK À TRÈS BAS PRIX!

Gros flacon 7 on. Pour cheveux lustrés, souples, frais.



43¢ ch.

Serviettes sanitaires "KOTEX PLUS"

Pratique boîte de 12 serviettes douces, absorbantes, sûres.



1 97 ch.

HUILE DE BAIN SOFTIQUE 7 ON.

Parfumée, adoucit la peau, laisse une sensation de fraîcheur.



VITAMINES "100" "FLINTSTONES"

Vitamines multiples, saveur agréable. Figurines famille Flintstones.

2 99



VITAMINES CHOCKS SAVEUR DE FRUIT

Gros flacon de 100 comprimés. Saveur agréable. Très bas prix!

2 57



"100" VITAMINES "ONE-A-DAY"

Format économique de 100 comprimés. Marque réputée et recherchée.

2 22



20 SACHETS ENO SEL DE FRUIT

Antiacide pétillant, efficace pour soulagement de l'estomac.

75¢



DÉSODORISANT "RIGHT GUARD"

Efficace, contrôle la transpiration en toute saison. 8.5 on.

96¢



"OLD SPICE" APRÈS RASAGE

Ensemble lotion plus désodorisant pour contrôler la transpiration.

1 57 ens.



DÉSODORISANT BAN ULTRA SEC 7 ON.

Pour contrôler la transpiration et les odeurs désagréables.

1 09



RINCE-BOUCHE COLGATE "100"

Gros flacon de 12 onces. Efficace, protège pendant des heures.

76¢



DENTIFRICE "LISTERINE"

4 gros tubes de pâte à dents, 4 on. chacun. Saveur fraîche, efficace.

97¢ 1 lb.



DENTIFRICE "CLOSE-UP"

Gros format familial. Dentifrice/rince-bouche efficace.

79¢



DENTIFRICE "ULTRA-BRITE"

Pour dents plus blanches, sourire éclatant. Format familiale.

76¢



TROUSSE-VOYAGE "DR WEST"

Attrayant étui plastique contenant brosse et dentifrice.

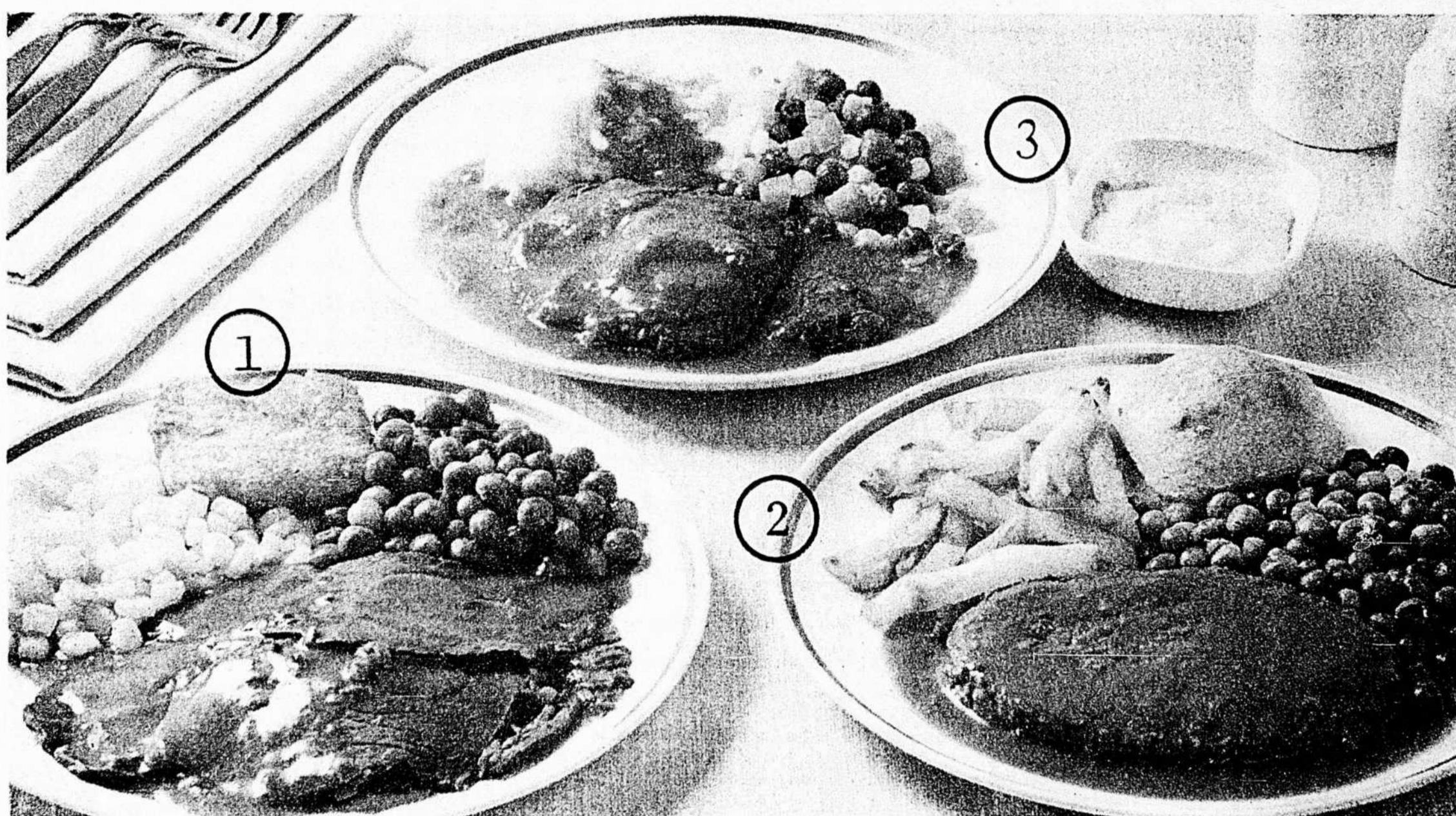
76¢

| | | | | | | | | | | |
|---|---|--|--|---|--|--|--|--------------------------------------|--|--|
| CHOMEDEY 1877 CURE LABELLE | MONTREAL-NORD 5630 HENRI BOURASSA, EST | N. D. G. 2110 DECARIE | CITE DE LASALLE 1277 BOUL. SHEVCHENKO | PTE AUX TREMBLES 11950 SHERBROOKE, EST | CENTRE-VILLE PALAIS DU COMMERCE | CREMAZIE 8965 ST-LAURENT | CENTRE-VILLE 5628 AVE. DU PARC | ROSEMONT 5680 IBERVILLE | ST-HENRI 3735 NOTRE-DAME O. | AHUNTSIC ANGLE FLEURY ET LAJEUNESSE |
| DORVAL Sud-Est du Rond-Point | LACHINE Notre-Dame et 32e ave | PIERREFONDS 9006 boul. Lalande | ST-VINCENT-DE-PAUL 4615 boul. Lévesque | BOUCHERVILLE Centre d'Achats LaSalle | LONGUEUIL 210, rue St-Jean | MEUBLES 207, St-Jean Longueuil | HEURES D'AFFAIRES: Lundi à mercredi - 9h.30 A.M. à 6h. P.M. Jeudi et vendredi - 9h.30 A.M. à 9h. P.M. Samedi - 9h. A.M. à 5h. P.M. | | | |



Economisez sur le dîner au boeuf Swanson de ce soir.

Ce qu'il y a de plus important dans le repas, c'est la viande. C'est pourquoi les dîners au boeuf Swanson sont préparés avec des morceaux de viande de choix. La différence, cela se goûte!



Les dîners Swanson, transférés du plateau allant au four, dans des assiettes à dîner de grandeur normale.

1. Boeuf

Vous apprécierez le goût du bon boeuf maigre dans une sauce crémeuse comme les sauces-maison. Accompagné de pommes sautées qui sortent du four toutes croustillantes. Le maïs et les petits pois sont arrosés de la sauce Swanson si délicatement assaisonnée.

2. Boeuf haché (aloyau)

Un pâté de boeuf haché fin dans une sauce veloutée faite à partir d'un bon bouillon de boeuf. Les pommes frites sortent du four dorées et croustillantes. Le muffin aux bleuets est léger et moelleux à l'intérieur et croustillant sur le dessus. Les petits pois, arrosés de la sauce spéciale Swanson, sont savoureux.

3. Bifteck suisse

Vous vous étonnerez qu'un mets si simple à préparer flatte tant le palais! Il consiste en une tranche de bifteck suisse succulente dans une sauce aux tomates et au boeuf. Présenté avec des pommes mousseline et une macédoine de légumes: carottes en dés, petits pois et maïs arrosés, naturellement, de la sauce Swanson. Le dîner au bifteck suisse inclut aussi le pouding à la vanille - si délicieux que vous aimerez avoir la recette Swanson.

Servez Swanson à votre table et économisez 75¢

Pour obtenir le remboursement de 75¢, découpez et envoyez la face jaune de la boîte portant le nom de chacun de ces trois diners Swanson.

